RAPPORT

D'ACTIVITE

2014

Association A.D.E.J.

Accès au Droit des Enfants et des Jeunes

5, cours Joseph Thierry – 13001 Marseille – Tél : 04.91.50.50.86 – Fax : 04.91.50.87.81

www.adej.org – association.adej@wanadoo.fr

RAPPORT MORAL

L'ADEJ a continué à assumer, en 2014, la mission fondamentale qu'elle s'est fixée depuis sa création : l'information des enfants et des jeunes sur leurs droits et obligations, dans l'objectif primordial de leur transmettre, à travers cette connaissance, des repères pour bien évoluer dans la société et accéder à la citoyenneté.

Les juristes de l'ADEJ, convaincus de la nécessité et de l'importance de cette mission, dispensent pleinement et en profondeur ces fondamentaux de l'accès au droit à travers toutes les interventions qu'ils animent sur la base des outils pédagogiques, créés au fil des années et qu'ils actualisent en fonction de l'évolution du Droit mais aussi à partir des observations et réactions des jeunes eux-mêmes.

Ils ont établi un rapport détaillé du travail qu'ils ont accompli durant l'année 2014 : les analyses de chaque intervention avec sa thématique, le recensement de toutes les interrogations et observations des jeunes démontrent que notre mission répond à de réels besoins et qu'elle doit s'ancrer dans la durée.

En 2014, l'ADEJ a rencontré 9125 jeunes dans le cadre scolaire, 606 jeunes dans le cadre extra-scolaire, et a assuré au total 515 interventions, ce qui représente un volume élevé d'activité. Elle a dû et a su s'adapter au passage d'une action financée sous forme de subvention à un marché public avec appel d'offres qu'elle a remporté auprès du Conseil Régional.

Notre activité, toujours importante, a d'ailleurs été reconnue par labellisation du CDAD 13 à travers la Charte de l'accès au droit « Reconnaissance et Qualité du service rendu » pour les actions collectives de l'ADEJ, ce qui devrait permettre à l'association de conforter ses actions dans l'objectif qu'elle met en œuvre depuis sa création et qui constitue sa spécificité.

Nous avons également obtenu l'agrément pour « Administrateur ad hoc ».

Nous pouvons affirmer que le bilan de 2014 est globalement positif et encourageant pour poursuivre notre ancrage dans cette action.

Malheureusement, si je puis dire, les évènements de ce début 2015 nous confortent dans la mission qui est la nôtre et qui répond à sa manière aux difficultés que notre société connaît actuellement.

Nous nous efforcerons donc de poursuivre nos objectifs primordiaux de l'éducation à la loi et de l'exercice de la citoyenneté des jeunes en cette nouvelle année qui se profile et qui sera marquée, pour nous, par le 20ème anniversaire de l'ADEJ. Notre Directrice, Shanti, assistée de Florence, et l'équipe très motivée de juristes construisent un projet dans lequel les adultes mais aussi les enfants et les jeunes, trouveront de quoi satisfaire leur réflexion, leur curiosité à travers colloque et parcours ludiques.

Je les en remercie vivement et bien sincèrement.

Clara MARINELLO
Présidente de l'ADEJ

Sommaire

INTRODUCTION 3

1ère partie : LES SUPPORTS PEDAGOGIQUES 9

I. Droit des mineurs 10

A. Que ferais-tu si ? 10
B. Droit et Internet 12
C. www.lycée.net 14
D. Mon Internet en sécurité 16
E. A la rencontre d'Eloi 17
F. Alice au pays des droits de l'enfant 19
G. Graine de droit 20

II. Justice des mineurs 21

A. Exposition 13/18, Questions de Justice 21
B. L'audience est ouverte 24
C. Tribunal : mode d'emploi 27
D. Procès fictif 29
E. En quête de justice 31

III. Promotion de l'égalité 34

A. BD Kiffer/Qui fait l'autre ? 34
B. Les autres, ça m'est égal ? 38
C. Fille comme garçon ? (non utilisé en 2014) 40
D. Différents, et alors ? (non utilisé en 2014) 40

IV. Citoyenneté 41

A. Changement majeur 41
B. Je(u) suis citoyen ! 45
C. Emploie tes droits ! 47

V. Droit et milieu scolaire 49

A. Formation des délégués 49
B. Questions de violences 50

2ème partie : LA REALISATION DES PROJETS 53

I. Droit au quotidien Marseille 55

A. Actions collectives 56
B. Les ateliers de formation 84

II. Droit au quotidien Bouches-du-Rhône 89

A. Droit au quotidien Simiane – Bouc Bel Air - Cabries 92
B. Droit au quotidien Vitrolles 96
C. Droit au quotidien Martigues 101
D. Droit au quotidien Miramas 105
E. Droit au quotidien Port-de-Bouc 110
F. Droit au quotidien Les Pennes Mirabeau 116
G. Actions complémentaires FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) 118

III. CHANGEMENT MAJEUR 125

IV. Actions éducatives du Conseil Général 135

V. Projets spécifiques 149

A. Ateliers d'implication civique (Marseille) 150
B. Conseil Municipal des Jeunes (Miramas) 158
C. Projet « Egaux entre nous » à l'école Van Gogh (Miramas) 165
D. Actions diverses Bouches-du-Rhône 171

3ème partie : LA FORMATION DES PROFESSIONNELS 174

I. Formation « Justice pénale des mineurs » et « Relations Filles/Garçons» à destination des médiateurs d'Adelies 175

II. Formation « La loi relative à la protection de l'enfance : Secret Professionnel et Information Partagée » à destination de l'association Aide Insertion de Gardanne 177

4ème partie : LES PERSPECTIVES POUR 2015 178

ANNEXES 180

INTRODUCTION

Depuis sa création, il y a vingt ans, l'ADEJ s'investit pour favoriser l'accès au droit des enfants et des jeunes, et participe ainsi à la promotion des droits des enfants et des jeunes conformément aux principes fondamentaux de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Favoriser l'accès au droit des enfants et des jeunes consiste à leur rendre le droit plus accessible. Pour l'ADEJ, il s'agit surtout de le leur rendre plus intelligible en les informant de leurs droits afin qu'ils puissent les utiliser. Enfin, l'accès au droit constitue un moyen de socialisation des enfants et des jeunes en leur donnant des repères pour leur évolution dans la société.

C'est dans cette optique qu'en 2014, l'ADEJ a continué son action**.** L'ADEJ intervient d'une part, en rencontrant directement les enfants et les jeunes pour les informer de leurs droits, par le biais d'actions collectives d'éducation à la loi et à la citoyenneté. D'autre part, l'ADEJ va à la rencontre des professionnels de l'enfance des milieux associatifs et institutionnels, notamment en organisant des actions de sensibilisation et de formation en lien avec les droits des mineurs. L'objectif reste le même : une meilleure appropriation du droit dans le vécu des jeunes et des adultes qui les accompagnent.

En 2014, les actions de l'ADEJ ont concerné plus de 9500 jeunes et une cinquantaine de professionnels. Si les actions collectives d'éducation à la loi et à la citoyenneté à destination des jeunes constituent toujours l'activité principale de l'association, l'action à destination des professionnels, bien que moins importante en volume, demeure toutefois essentielle. En effet, ce sont souvent ces professionnels qui accompagnent les enfants et les jeunes dans la mise en œuvre effective de leurs droits. Cette information à destination des professionnels peut revêtir la forme d'ateliers en accès libre organisés par l'ADEJ, ou encore d'interventions spécifiques sollicitées par les professionnels eux-mêmes.

Pour adapter le droit aux besoins et aux réalités de son public, l'action **« Droit au quotidien »** se décline sous plusieurs formes en fonction de la thématique abordée et des territoires sur lesquels elle est conduite. De ce fait, le cadre dans lequel ces actions sont mises en œuvre est varié. En effet, qu'il s'agisse des actions à destination du public jeune ou celles à destination des professionnels, les interventions de l'ADEJ peuvent être réalisées sur sollicitation directe d'un établissement scolaire, d'un centre social ou d'une association. Elles peuvent également être réalisées à l'initiative des acteurs institutionnels ou des collectivités territoriales qui souhaitent insuffler une dynamique sur leur territoire. Enfin, l'ADEJ propose et initie elle-même certains projets d'accès au droit.

Ainsi, les interventions de l'ADEJ concernent l'ensemble de la Région PACA. Toutefois, l'essentiel des actions a lieu dans le département des Bouches-du-Rhône avec un accent particulier à Marseille mais aussi Miramas, Martigues, Vitrolles, Port de Bouc, Simiane, Cabriès, Bouc Bel Air et les Pennes Mirabeau dans le cadre des CUCS, CLSPD ou CISPD de ces communes.

Les actions collectives d'éducation à la loi et à la citoyenneté ont concerné 9125 jeunes dans le cadre scolaire et 606 dans le cadre extra-scolaire. L'ADEJ est intervenue dans 119 structures : 108 établissements scolaires (10 écoles, 54 collèges, 44 lycées et CFA), mais aussi dans 11 centres sociaux ou autres structures associatives, ce qui représente un total de 515 interventions.

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR TYPES D'ETABLISSEMENTS

	Nb établissements	Nb interventions	Nb filles	Nb garçons	Nb total jeunes
Lycées	34	112	1059	1002	2061
Collèges	54	277	2969	3050	6019
CFA	10	22	63	269	332
Ecoles	10	33	351	362	713
Sous-total Ets scolaires	***108***	***444***	***4442***	***4683***	***9125***
Centres sociaux + autres	11	71	172	434	606
TOTAL	**119**	**515**	**4614**	**5117**	**9731**

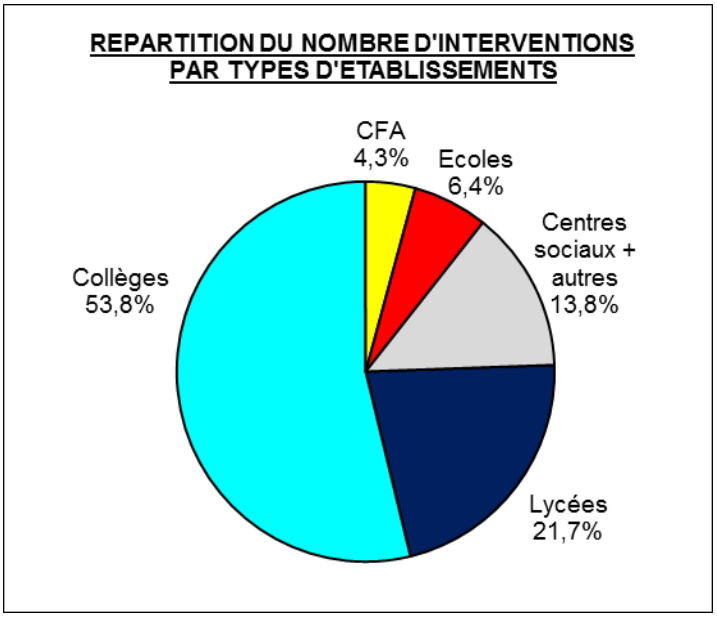

Depuis 2008, l'ADEJ s'était fixé comme objectif de développer les actions en dehors du cadre scolaire : un travail de fond a pu être effectué avec des centres sociaux, notamment durant les vacances scolaires, démarche que nous poursuivons.

L'équipe de l'ADEJ continue son travail de création et d'actualisation de ses outils pédagogiques. La plupart des actions de l'ADEJ se déroulent en moyenne sur une plage de deux heures. Cependant, l'équipe s'attache à poursuivre les projets de fond sur plusieurs séances, qui permettent d'approfondir certaines thématiques, telles que la Justice des mineurs notamment.

En 2014, l'ADEJ a utilisé 24 outils pédagogiques différents (Exposition, vidéo, BD, jeux…) que l'on peut regrouper en cinq thématiques :

- Droit des mineurs
- Justice des mineurs
- Promotion de l'égalité et lutte contre les discriminations
- Citoyenneté
- Droit et milieu scolaire

Pour analyser le bilan de l'activité 2014, nous avons choisi dans la première partie du rapport :

- De présenter les supports pédagogiques de façon détaillée : leur contenu caractéristique et leurs objectifs.
- De définir la méthodologie adoptée par les juristes.
- D'indiquer les structures dans lesquelles ils ont été utilisés.
- De faire apparaître l'évaluation de chacun d'eux (lorsque les jeunes étaient en mesure d'effectuer cette évaluation).
- De retransmettre les lignes essentielles du déroulement des actions pour chaque outil avec les points similaires quant à la réaction de l'ensemble des jeunes rencontrés.

La deuxième partie, consacrée à la réalisation des projets, analyse les interventions effectuées dans les différentes structures (établissements scolaires, associations, centres sociaux) au titre du Droit au quotidien à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône.
Elle explicite le dispositif « Changement Majeur », les actions éducatives du Conseil Général et les projets spécifiques.
Elle fait apparaître, pour chacun d'eux, les modalités particulières d'interventions, les difficultés concrètes rencontrées sur le terrain, les réactions et les questions différentes des jeunes par rapport aux éléments récurrents énumérés dans la première partie (les supports pédagogiques).

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR OUTILS ET PAR THEMATIQUES (tous établissements)

OUTIL	Nb interventions	Filles	Garçons	Total
Droit des mineurs				
Que ferais-tu si ?	9	118	111	229
Droit et Internet	145	1550	1642	3192
www.lycée.net	17	151	124	275
Mon Internet en sécurité	2	27	24	51
A la rencontre d'Eloi	19	228	248	476
Alice au pays des droits de l'enfant	9	86	99	185
Graine de droit	1	2	3	5
Journée CG "Fête tes droits"	1	38	38	76
Total Droit des mineurs	***203***	***2200***	***2289***	***4489***
Justice des mineurs				
Exposition 13/18 Questions de justice	27	247	231	478
L'audience est ouverte	16	86	138	224
Tribunal : mode d'emploi	7	24	41	65
Procès fictif	7	15	12	27
En quête de justice	1	21	14	35
Atelier d'implication civique	6	8	35	43
Total Justice des mineurs	***64***	***401***	***471***	***872***
Promotion Egalité				
BD Kiffer / Qui fait l'autre ?	55	518	563	1081
Les autres, ça m'est égal ?	19	225	246	471
Projet Van Gogh	6	11	12	23
Projet Serena	10	3	17	20
Total Promotion Egalité	***90***	***757***	***838***	***1595***
Citoyenneté				
Changement majeur	117	897	1128	2025
Je(u) suis citoyen	4	31	30	61
Emploie tes droits !	4	18	28	46
Conseil Municipal des Jeunes - Miramas	4	7	3	10
Total Citoyenneté	***129***	***953***	***1189***	***2142***
Droit et milieu scolaire				
Formation des délégués	2	39	35	74
Questions de violences	22	231	244	475
"Mix" Droit et Internet/Questions de violence	4	31	43	74
Total Droit et milieu scolaire	***28***	***301***	***322***	***623***
Autres thématiques				
Débat "Droit des Jeunes"	1	2	8	10
Total Autres thématiques	***1***	***2***	***8***	***10***
TOTAL	**515**	**4614**	**5117**	**9731**

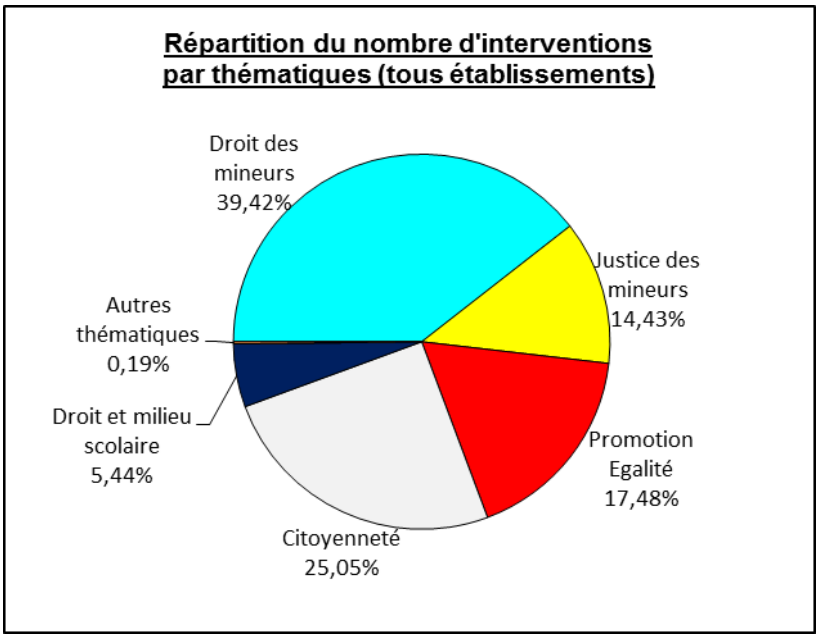
Répartition du nombre d'interventions par thématiques (tous établissements)
Droit des mineurs 39,42%
Justice des mineurs 14,43%
Promotion Egalité 17,48%
Citoyenneté 25,05%
Droit et milieu scolaire 5,44%
Autres thématiques 0,19%

1ère partie :

LES SUPPORTS PEDAGOGIQUES

I. Droit des mineurs

Cette thématique a concerné 4489 jeunes, ce qui représente 203 interventions.
7 outils différents ont été utilisés :

- Que ferais-tu si ?
- Droit et Internet
- www.lycée.net
- Mon internet en sécurité
- A la rencontre d'Eloi
- Alice au pays des droits de l'enfant
- Graine de droit

A. Que ferais-tu si ?

1. Objectifs

L'objectif de cette animation est double : il s'agit, d'une part, de sensibiliser les collégiens de 6ème et de 5ème au phénomène de la « maltraitance » et de l'enfance en danger et, d'autre part, de proposer des moyens d'action face à de telles situations.

Pour ce faire, l'équipe de l'ADEJ utilise un support interactif sous la forme d'une projection au format PowerPoint, mettant en scène deux enfants en danger. A travers l'analyse des différentes étapes de leur histoire, les juristes de l'ADEJ sollicitent les élèves pour envisager ensemble les solutions pour protéger ces enfants et aider leur famille.

2. Méthodologie

L'animation se déroule en une séance de deux heures. Après projection, le débat est instauré avec les élèves et permet d'aborder les thèmes suivants avec les élèves :

- L'autorité parentale : droits et devoirs des parents dans l'éducation des enfants

- L'enfance en danger : définition à partir des situations décrites dans l'animation puis élargissement à toutes les formes de « maltraitance ».

- Les personnes et les institutions impliquées dans la protection de l'enfance

- Les acteurs de la protection de l'enfance (au sein du collège, des services administratifs, des services judiciaires) et les moyens dont ils disposent (dispositif, prise en charge et objectifs).

L'implication des équipes médico-sociales durant l'animation est vivement souhaitée afin d'assurer la cohérence et le suivi de l'action au sein de l'établissement.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
9	6è	118	111	229

Collège André Chénier - Marseille
Collège Jean Malrieu - Marseille

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	172	83,90%	30	14,63%	3	1,46%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	190	93,14%			14	6,86%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	177	86,76%			27	13,24%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	162	78,26%			45	21,74%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,65					

5. Déroulement

De façon générale, les collégiens rencontrés participent activement au bon déroulement du module.

Nous analysons en détail la notion d'autorité parentale. Cette approche nous permet d'expliquer tout ce que celle-ci englobe.
Une fois exposés les paramètres de cette notion, les élèves comprennent très vite la raison d'être d'une telle autorité ainsi que les règles qui en découlent. La définition de la maltraitance peut alors être donnée.

Dans la plupart des établissements où cette action est programmée, les élèves s'interrogent sur l'existence d'une loi empêchant les responsables légaux de lever la main sur leurs enfants. Nous expliquons alors les limites de l'autorité parentale en abordant les 4 objectifs liés à son usage, à savoir l'éducation, la santé, la sécurité et la moralité de l'enfant. Nous précisons alors qu'il est interdit même pour un parent de contrevenir à l'un de ces objectifs.

Les jeunes ont des difficultés pour apprécier l'application de cette règle dans la vie réelle, c'est pourquoi de nombreux exemples sont donnés pour illustrer nos propos, souvent nourris par les anecdotes des enfants, anecdotes qui concernent la plupart du temps les sanctions.
Nous les informons alors de la possibilité de se confier à des personnes ressources, présentes dans l'établissement, dont l'une des tâches est de vérifier que ces limites ne soient pas franchies.
Ils nous font souvent part de leur difficulté à faire confiance à un adulte, même s'il est identifié comme personne ressource. Nous insistons donc sur le secret professionnel et sur le fait que s'ils ne disent rien, des faits identiques risquent de se reproduire.

B. Droit et Internet

1. Objectifs

A travers des exemples de l'utilisation d'Internet, il s'agit de montrer comment la loi permet de protéger les enfants et de garantir le respect de leurs droits. En se servant d'un support de plus en plus prisé des jeunes, d'une part les juristes sensibilisent les enfants sur les risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies, et, d'autre part, ils montrent comment la loi permet de les protéger en posant, au besoin, des limites.

2. Méthodologie

L'ADEJ a réalisé une « animation PowerPoint » qui sert de support à l'intervention de deux heures pour traiter des aspects juridiques en développant trois principaux axes :

- La protection des données personnelles : quelles sont les règles en matière de collecte de données nominatives ou à caractère personnel ? Pourquoi est-il important d'être vigilant quant aux données et informations laissées sur le réseau ?

- Le respect de la vie privée : peut-on utiliser les photos de nos professeurs sur le réseau ? Leur autorisation nous donne-t-elle tous les droits ? Quelles sont les usages autorisés des blogs ?

- Le droit d'auteur : MP3, téléchargement, gravure de CD, protection des CD…ce qui est autorisé, ce qui est interdit.

Huit thèmes principaux sont ainsi proposés : le téléchargement, le streaming, les jeux concours, les jeux en réseau, Skype, Facebook, les sites +18 et Twitter. Il s'agit à travers différentes mises en situation de baliser l'environnement juridique pour leur permettre d'utiliser Internet en toute sécurité.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
145	11-17 ans	1550	1643	3192

CS Les Hauts de Mazargues - Marseille
ITEP Serena - Marseille
Collège Ampère - Arles
Collège Camille Claudel - Vitrolles
Collège Clair Soleil - Marseille
Collège Coin Joli Sévigné - Marseille
Collège Darius Milhaud - Marseille
Collège Frédéric Mistral - Port de Bouc
Collège Georges Brassens - Bouc Bel Air
Collège Germaine Tillion - Marseille
Collège Gyptis - Marseille
Collège Henri Barnier - Marseille
Collège Henri Bosco - Vitrolles
Collège Henri Wallon - Martigues
Collège Les Caillols - Marseille
Collège Les Gorguettes - Cassis
Collège Lou Garlaban - Aubagne
Collège Louis Pasteur - Marseille
Collège Marie Mauron - Cabries
Collège Massenet - Marseille

Collège Miramaris - Miramas
Collège Pierre Matraja - Sausset les Pins
Collège Pythéas - Marseille
Collège Roquepertuse - Velaux
Collège Simone de Beauvoir - Vitrolles
Collège Sylvain Menu - Marseille
Collège Versailles - Marseille
Collège Vieux Port - Marseille
Collège Yves Montand - Allauch
Lycée Charles Mongrand - Port de Bouc

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	2224	72,75%	722	23,62%	111	3,63%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	2673	87,41%			385	12,59%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	2568	84,00%			489	16,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	2300	75,24%			757	24,76%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,03					

5. Déroulement

Les établissements associaient généralement l'action « Droit et Internet » à la validation du B2I, brevet informatique et internet, mais ce fut beaucoup moins le cas cette année. Les actions sont réellement liées à l'usage des jeunes et la prévention des infractions dont ils pourraient être victimes ou auteurs.
Les interventions démarrent systématiquement par un rappel des finalités des lois mises en place. Puis, après avoir rappelé les objectifs d'égalité et de protection de la loi, une définition commune d'Internet est recherchée. Il est très fréquent de constater une utilisation régulière de ce support par les jeunes, mais rares sont les classes où une définition exacte en est donnée.

Il convient cependant de noter qu'Internet est de moins en moins considéré comme une zone de non droit par les élèves. En effet, les affaires relayées par la presse, ou même celles qui se sont déroulées dans l'enceinte même des établissements dans lesquels l'action est programmée, les conduisent à avoir un œil beaucoup plus critique qu'auparavant. Ainsi nous pouvons désormais observer des classes où Internet est considéré comme un outil potentiellement nuisible et d'autres où les histoires relayées ne sont pas considérées comme véritablement graves. Notre objectif est bien entendu non pas de diaboliser Internet, mais de montrer qu'il peut être un formidable outil s'il est utilisé en respectant certaines règles.

Les jeunes prennent généralement conscience, au cours de l'intervention, qu'ils ne sont pas tout à fait anonymes derrière leurs écrans, et donc des risques qu'ils encourent. Ils réalisent également que certains actes constituent des infractions et peuvent être sanctionnés.

Nous poursuivons avec des informations concernant les téléchargements légaux et illégaux, même si les jeunes paraissent de mieux en mieux informés à ce sujet, surtout sur les téléchargements légaux. Il perdure cependant un certain flou autour de l'identification d'un téléchargement illégal et l'idée que, même si ce n'est pas légal, ce n'est pas très grave.

C. www.lycée.net

1. Objectifs

Si la plupart des lycéens sont des utilisateurs réguliers d'Internet, ils ne sont pas toujours conscients des risques et des infractions liés à l'utilisation qu'ils peuvent en faire. C'est pourquoi l'association ADEJ a développé une animation à destination des lycéens afin de leur exposer comment la loi encadre certaines activités.

L'objectif est de montrer, à travers des exemples concrets, comment la loi permet de les protéger et de faire en sorte que leurs droits ne soient pas que virtuels.

2. Méthodologie

L'équipe de l'ADEJ a développé cet outil en se basant sur une autre animation « Droit et Internet » mais en l'adaptant, tant par sa forme que par son contenu, à un public de lycéens.

Avec l'appui d'un diaporama Powerpoint, les juristes de l'ADEJ échangent avec les élèves sur différentes activités pratiquées sur Internet. La liberté d'expression (réseaux sociaux), la protection des données personnelles, le respect de la vie privée, la diffusion d'images et de vidéos, les achats et le téléchargement sont ainsi abordés.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
17	2^{nde} – $1^{ère}$	151	124	275

CRIJ - Marseille
Lycée Charles Mongrand - Port de Bouc
Lycée Colbert - Marseille
Lycée Don Bosco - Marseille
Lycée Georges Duby - Luynes
Lycée Jean Moulin - Port de Bouc
Lycée Le Chatelier - Marseille
Lycée Marie Gasquet - Marseille

4. Evaluation

	Oui		**Moyennement**		**Non**	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	216	78,55%	54	19,64%	5	1,82%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	254	92,36%			21	7,64%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	240	87,27%			35	12,73%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	231	84,00%			44	16,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,18					

5. Déroulement

Les lycéens ont à peu près les mêmes réactions que les collégiens autour de ce support pédagogique. Mais avec les lycéens, nous sommes confrontés à des préoccupations de jeunes adultes, aussi les difficultés rencontrées se concentrent davantage sur les relations filles/garçons avec les phénomènes de rumeurs, diffamations et de photos ou vidéos mises en ligne à l'insu des protagonistes.

Nous informons donc des recours possibles à la fois sur Internet et au niveau judiciaire.

Ils sont parfois aussi inquiets quant à l'accès de leurs futurs employeurs à des informations relevant de leurs vies privées.

Par ailleurs, nous détaillons avec les lycéens les modalités d'achat en ligne en mettant l'accent sur certains points : paiement sécurisé, délais de réflexion et de rétractation, sensibilisation aux « arnaques ».

D. Mon Internet en sécurité

1. Objectifs

Internet est désormais un outil incontournable, et concerne de plus en plus les jeunes enfants (9-10 ans) tant sur le plan pédagogique que sur le plan des loisirs. Il s'agit de faire comprendre aux élèves des écoles primaires comment utiliser Internet en toute sécurité. Le but est de les sensibiliser aux risques engendrés par l'utilisation des nouvelles technologies, tout en leur démontrant que la loi est aussi présente dans cet espace de liberté, afin de les protéger par la voie de limites posées.

2. Méthodologie

L'ADEJ a réalisé une « animation Powerpoint » qui sert de support à l'intervention d'une durée d'une heure et demie pour traiter de la sécurité sur Internet à partir de trois axes principaux :

- Définition : Qu'est-ce qu'Internet ? Que peut-on y faire ?
  Que peut-on y trouver ? Puis-je me protéger ?
- Protection : Qu'est-ce qui est autorisé, qu'est-ce qui est interdit sur Internet ? A partir du leitmotiv « Ni victime, ni auteur(e) », donner des exemples d'infractions et donner aux jeunes élèves les clés pour qu'ils se protègent et qu'ils soient protégés.
- Discussion et échange : Les informations sur Internet sont-elles toujours sérieuses ? Peut-on y trouver des images choquantes ? Certains propos sont-ils dangereux ?

Le support Powerpoint élaboré a été adapté à la tranche d'âge concernée. En intervention, l'échange est organisé autour des questions « Vrai ou Faux » facilitant l'interactivité, la pédagogie et la mémorisation. De nombreux exemples viennent illustrer l'éveil juridique envisagé, et permettent aux jeunes de reconnaître certaines situations et ainsi utiliser Internet en toute sécurité.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
2	CM1 – CM2	27	24	51

Ecole Van Gogh - Miramas

4. Déroulement

Nous avons testé ce support à deux reprises en 2014 auprès d'enfants scolarisés à Miramas.

Nous ne pouvons pas encore relever de similitudes dans l'interaction avec les jeunes au vu du petit nombre d'interventions, si ce n'est que les enfants utilisent de plus en plus tôt certains réseaux sociaux.

L'affiche distribuée en fin d'intervention résumant le contenu de l'action, a captivé les élèves et ils étaient ravis de pouvoir l'emporter chez eux.

Malgré le peu de recul pour l'instant, il semble que le support est tout à fait adapté à la tranche d'âge visée et aux problématiques que les écoliers rencontrent dans leur usage d'Internet.

E. A la rencontre d'Eloi

1. Objectifs et méthodologie

Description	Public visé	Durée d'animation
Livret pédagogique	*9 à 11 ans*	*1h à 1h30 + séances*

Un livret pédagogique et ludique distribué à chaque élève sert de support à cette animation, qui a été créée en partenariat avec la mission Prévention de la Ville de Marseille dans le cadre du CLSPD.

Notre objectif, dans cette animation, est de permettre aux enfants de comprendre pourquoi les lois existent, à travers les différents niveaux de règles (famille, école, ville, pays…). Nous souhaitons leur permettre d'identifier les auteurs, les acteurs des lois, et les personnes chargées de les faire appliquer.

Pour ce faire, nous proposons plusieurs phases :

1. Définir les règles et les différencier des lois en expliquant pour chacune les auteurs et les lieux où elles sont applicables. Nous partons des règles de la famille en élargissant à celles qui s'appliquent partout et à tous.
2. Expliquer les fonctions des lois en matière de protection et de gestion de la vie en société.
3. Expliquer ce qui se passe lorsque les lois ne sont pas respectées et pourquoi il existe des sanctions.
4. Enfin, nous expliquons aux enfants qu'ils bénéficient de droits spécifiques inscrits dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

2. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
19	9-12 ans	228	248	476

ITEP Serena - Marseille
Ecole de la Salle - Bouc Bel Air
Ecole des Pins - Bouc Bel Air
Ecole Jean Jaures - Martigues
Ecole Lucien Toulmond - Martigues
Ecole Marius Roussel - Simiane
Ecole Robert Desnos - Martigues
Ecole Tourrel - Martigues

3. Déroulement

Au travers des aventures d'Eloi et de petits jeux dans le livret, les juristes envisagent les différentes règles applicables au sein de la société.

En premier lieu, ils expliquent les notions de base que sont les droits, les obligations et les interdictions, en illustrant le tout de plusieurs exemples.

Ensuite, ils font deviner aux enfants quels sont les différents types de règles qui peuvent exister et quelles sont les personnes qui peuvent les imposer. Pour cela, ils partent du domaine privé avec les règles parentales pour élargir au domaine public (école, centre social, club de sport…).

La notion d'autorité parentale est alors définie. Cette progression permet d'expliquer aux enfants que les règles posées par les parents peuvent différer selon les familles mais que d'autres règles sont les mêmes pour tous. Par exemple, si les règles peuvent varier d'une école à une autre, elles sont communes à tous les élèves d'une même école.

L'existence de lois est ensuite détaillée, les juristes expliquent notamment leur création et leur champ d'application. Cela permet de revenir sur certaines fausses idées, par exemple que « c'est le Président qui fait les lois ». C'est aussi l'occasion de bien insister sur le fait que la loi est la même pour tous, qu'elle s'applique partout et à tous, et ainsi rappeler le principe d'égalité.

Il s'agit aussi de leur faire prendre conscience qu'il n'existe pas de lieux qui ne seraient régis par aucune règle.

En outre, d'autres jeux dans le livret permettent de faire deviner aux enfants quels sont les différents buts des règles et de la loi. Ils prennent alors généralement conscience que la loi n'est pas là que pour sanctionner mais qu'elle sert aussi à protéger les personnes. C'est l'occasion de développer quelles sont les personnes qui sont chargées de faire respecter et appliquer la loi. Les juristes expliquent alors ce qui se passe lorsque les règles ne sont pas respectées.

Enfin, les aventures d'Eloi se terminant en Chine, les juristes évoquent le fait que si chaque pays détermine sa propre loi, il existe des lois communes à tous les pays. Ils développent cette idée en donnant l'exemple de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant visant à protéger les enfants dans le monde entier.

D'une manière générale, le fascicule support de cette action permet une véritable interaction avec les élèves.
Ces derniers participent volontiers à l'intervention et en profitent pour poser de multiples questions, le plus souvent sur « qui fait les lois » et sur le rôle de la police et de la justice.

Un des points communs à ces interventions est que, paradoxalement, elles prennent vraiment un visage différent en fonction des territoires. Les enfants sont plus ou moins insouciants en fonction de leur environnement de vie et posent donc des questions plus ou moins concrètes sur les droits des enfants et sur les actions de la police et de la justice.

F. Alice au pays des droits de l'enfant

1. Objectifs et méthodologie

Description	Public visé	Durée d'animation
Vidéo	*9 à 11 ans*	*1h à 1h30*

Cette vidéo se présente sous la forme d'un dessin animé, dans lequel les personnages « voyagent » au travers de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, afin de présenter les 10 droits les plus importants de la Convention. Elle est aussi illustrée par des photos d'enfants sur différents thèmes, tels que la misère, la famine, le travail forcé, la maladie, la guerre.

Après avoir regardé la vidéo, les enfants doivent, en groupe, trouver parmi des photos qui leur seront distribuées, celles qui se rapportent à chacun des droits abordés dans la vidéo. Cette animation est l'occasion pour les élèves de s'exprimer sur les droits de l'enfant.

2. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
9	7-12 ans	86	99	185

CS Aire accueil gens du voyage Realtor - Aix-en-Provence
ITEP Serena - Marseille
Ecole de la Bergerie - Bouc Bel Air
Ecole de la Salle - Bouc Bel Air
Ecole Les Chabauds - Bouc Bel Air

3. Déroulement

Les enfants se plongent rapidement dans le monde des droits de l'Enfant grâce au dessin animé et se prennent au jeu des photos.

Ils sont surpris des situations que vivent d'autres enfants dans le monde et cherchent à comprendre pourquoi les inégalités existent.

Ils sont particulièrement en demande d'explications sur les enfants soldats et les enfants en mauvaise santé physique.

Une des caractéristiques communes aux interventions sur cette thématique réside dans l'influence de l'actualité médiatique sur les questionnements des enfants et, par voie de conséquence, une focalisation sur un droit ou un autre lors de l'animation.

G. Graine de droit

1. Objectifs et méthodologie

Support	Thèmes	Durée d'animation
Jeu de plateau	*Convention Internationale des Droits de l'Enfant* *Justice / Egalité*	*1h à 1h30*

Suite à une demande croissante d'actions dans les écoles élémentaires, l'outil « Graine de droit » a été créé par l'ADEJ en partenariat avec le centre social Saint-Gabriel et l'école Clair Soleil de Marseille.

« Graine de droit » se présente sous forme d'un jeu de plateau où les enfants doivent répondre à des questions qui ont trait à des problèmes juridiques. Quatre grandes thématiques sont abordées au cours du jeu : Justice, Citoyenneté, Droits de l'enfant, Acceptation des différences. Ces questions permettent d'engager le débat avec les enfants et de les informer sur la loi.

Cet outil a été utilisé en 2014 lors de la manifestation « Fête tes droits ! » au Conseil Général.

2. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
2	6-13 ans	40	41	81

Maison Municipale Animation Verduron Bas - Marseille
Journée CG "Fête tes droits"

3. Déroulement

Cette année, le jeu Graine de Droit a rencontré un vif succès lors de la journée « Fête tes droits » du Conseil Général.

Nous avons pu relever un grand enthousiasme des enfants à participer à ce jeu et pour certains, de bonnes connaissances sur les thématiques proposées.

Ce jeu permet un apprentissage ludique de certaines notions juridiques et des droits de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Un nouveau plateau a été créé en fin d'année 2014 et sera animé courant 2015, ce qui permettra de relever plus de similitudes entre les diverses interventions.

II. Justice des mineurs

Cette thématique a concerné 905 jeunes, ce qui représente un total de 64 interventions.
5 outils différents ont été utilisés :

- Exposition 13/18, Questions de Justice
- L'audience est ouverte
- Tribunal : mode d'emploi
- Procès fictif
- En quête de justice

A. Exposition 13/18, Questions de Justice

1. Objectifs

Cette exposition, conçue par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, s'inscrit dans le cadre de la prévention des maltraitances et de la délinquance, grâce à une information sur les droits de l'enfant ainsi que sur la Justice des mineurs.
Ce qui est mis en avant dans l'animation de l'exposition est la corrélation entre les droits dont chaque citoyen est bénéficiaire et les devoirs dont il est redevable. Cette exposition doit amener à une réflexion sur la nécessité de l'existence, dans toute collectivité, de règles à respecter. Les droits sont primordiaux, mais pour que chacun puisse en bénéficier, le respect des règles est nécessaire.

2. Méthodologie

L'animation de l'exposition « 13/18, Questions de justice » se déroule sur deux heures. Elle nécessite la présence de deux intervenants.
Depuis 2006, l'ensemble des panneaux de l'exposition ont été inclus dans un support informatique (Powerpoint). Cette présentation a un avantage certain au niveau pratique et facilite la venue de l'ADEJ dans les établissements.

L'animation fonctionne en trois temps :

- L'introduction :
L'introduction permet de mieux définir la notion de loi, en suscitant les interventions des élèves par diverses questions (Pourquoi la loi ? Qui fait la loi ?…). L'idée forte de ce panneau, consacré à la loi, établit que la loi existe pour éviter la « loi du plus fort » : la loi protège.

- Les droits :
Les principaux droits reconnus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant sont repris un à un : droit à l'identité, droit à l'instruction, droit d'expression, droit à une justice adaptée…
La partie sur les droits se termine sur le thème de la justice pénale des mineurs, ce qui constitue une transition vers la troisième partie : les devoirs. Avant toute chose, il convient de s'arrêter avec les jeunes sur le lien qui existe entre les droits et les devoirs. Toujours présentées séparément, voire de manière antinomique, ces deux notions sont intimement liées. Il n'y a de droits pour personne s'il n'existe pas de devoirs pour chacun.

- Les devoirs :
Les devoirs sont ensuite appréhendés par le spectre de la loi pénale. Nous revenons sur les définitions de contravention, délit et crime, à l'aide d'exemples qui suscitent toujours le débat.

Tout au long de l'animation, les intervenants de l'ADEJ sollicitent les élèves afin que l'animation soit interactive. De même, de nombreux exemples viennent illustrer les trois parties de l'animation, ce qui permet d'instaurer un débat.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
27	13-16 ans	247	231	478

ITEP Les Cadeneaux - Les Pennes Mirabeau
Collège Edgar Quinet - Marseille
Collège Fraissinet - Marseille
Collège Paul Eluard - Port de Bouc
Collège Versailles - Marseille
Lycée Marie Gasquet - Marseille

4. Evaluation

	Oui		**Moyennement**		**Non**	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	308	67,69%	136	29,89%	11	2,42%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	416	91,23%			40	8,77%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	403	88,57%			52	11,43%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	371	81,54%			84	18,46%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,75					

5. Déroulement

Si l'ensemble des thèmes abordés semble intéresser les jeunes, il s'avère que certains d'entre eux retiennent particulièrement leur attention et donnent lieu à des échanges intéressants.

Tout d'abord, à l'annonce de l'intitulé de l'intervention, « 13/18 Questions de justice », souvent, les élèves sont intrigués quant aux raisons justifiant que ce soit à partir de 13 ans que la prison est applicable aux mineurs. Nous leur expliquons donc les raisons de ce seuil.

Ensuite, les élèves, pour la majorité, découvrent, à l'occasion de cette intervention, l'existence de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et les principaux droits garantis par celle-ci.

Le thème du droit à une identité et à la famille suscite toujours beaucoup d'interrogations de la part des jeunes.
En effet, ils s'interrogent sur les modalités de l'adoption et sur le sort des enfants, notamment en cas de séparation des parents. En nous appuyant sur leurs propos, nous répondons à leurs attentes et cherchons à les rassurer.
En outre, la possibilité pour la femme d'accoucher sous X, soulève souvent un débat. Devant l'incompréhension massive des enfants face à cette possibilité, nous tentons toujours de leur faire comprendre, par le biais de mises en situation et d'exemples, comment un tel dispositif peut exister.

De plus, devant les réactions des enfants nous insistons sur le fait, qu'en principe, le nom patronymique ne peut pas être changé sauf exceptions très spécifiques.

Par ailleurs, les élèves se montrent très intéressés par les conditions d'acquisition de la nationalité française.
Ce thème est aussi l'occasion de dissiper la confusion générale faite entre nationalité, origine et religion ainsi que l'amalgame entre les clandestins et les immigrés. Souvent nous devons particulièrement nous attarder et multiplier les exemples pour que les jeunes appréhendent plus justement ces notions.
Souvent de ce thème, surgit la problématique liée aux discriminations et au racisme, notions que nous prenons toujours le temps de définir si elles sont évoquées par les jeunes.

Lorsque nous abordons la dimension protectrice du droit à l'instruction et que nous illustrons ce qui peut se passer dans les pays où il n'est pas observé, nous avons beaucoup de réactions sur la prostitution, le proxénétisme et les enfants soldats, et plus généralement sur l'exploitation par le travail de ces jeunes enfants.
Sur ces sujets nous devons régulièrement faire face à quelques préjugés que nous parvenons à dissiper à l'aide d'exemples et de mises en situation.

En dernier lieu, le thème sur la justice pénale des mineurs intéresse plus particulièrement les élèves, très régulièrement ils nous font part de certaines situations personnelles pour illustrer nos propos ou leurs propres questionnements.

Nous leur expliquons les particularités de la justice pénale des mineurs, cela permet de défaire quelques idées reçues. Ils se montrent très intéressés par les peines alternatives à l'emprisonnement et notamment par le sursis, le travail d'intérêt général et le stage de citoyenneté ainsi que par les conditions de vie en milieu carcéral.
De façon générale, les élèves portent un grand intérêt aux questions de justice notamment concernant la garde à vue, la détention provisoire et la peine de mort, ce qui suscite l'explication des particularités de la procédure pénale applicable aux mineurs.

Toujours sur le thème de la justice, les jeunes sont très intéressés par la notion de légitime défense, ils ne comprennent pas qu'elle ne soit envisageable que de façon très restrictive. Nous devons régulièrement nous attarder afin qu'ils comprennent que la légitime défense ne puise pas sa légitimité dans la vengeance mais constitue au contraire une exception, acceptée au titre de la protection des biens et des personnes.

De plus, il n'est pas rare, afin d'éclaircir certaines confusions générales, que nous devions prendre le temps d'expliquer et distinguer l'aide juridictionnelle et l'avocat commis d'office, ainsi que le fonctionnement du casier judiciaire, sur lequel beaucoup d'idées préconçues dominent.

En définitive, au départ, nombre de jeunes expriment une certaine méfiance voire défiance envers la justice. Néanmoins, en leur expliquant de façon continue, le rôle protecteur et l'objectif d'égalité de la loi, au besoin illustrés d'exemples concrets, ils semblent comprendre l'intérêt de la loi et de la justice. Souvent, nous assistons à une réelle prise de conscience quant au rôle protecteur et à la vocation d'assurer l'égalité de la loi chez les jeunes.

B. L'audience est ouverte

1. Objectifs

Cette action permet d'apporter une vision concrète de la Justice et du déroulement d'un procès pénal. Grâce aux extraits d'audiences correctionnelles, les élèves découvrent la réalité d'un procès pénal et la confrontent ainsi aux représentations qu'ils peuvent en avoir.

Il s'agit, d'une part, de permettre d'appréhender le rôle et le fonctionnement de la justice dans sa globalité et, d'autre part, de découvrir plus précisément les différents acteurs de la justice. Une attention particulière est portée à l'explication des spécificités de la Justice des mineurs.

2. Méthodologie

Dans un premier temps, les juristes de l'ADEJ présentent le fonctionnement de la justice et plus précisément le déroulement d'un procès au Tribunal de Grande Instance. Nous définissons le rôle et la fonction de chacun des acteurs en présence (juge, procureur, huissier, avocats…).

Puis, un support vidéo est présenté à la classe afin d'illustrer les explications fournies la première heure, mais également de faire émerger la parole et d'exposer la réalité d'une audience au Tribunal. Les affaires proposées sont des délits jugés en Tribunal correctionnel.

Les juristes de l'ADEJ proposent ensuite un débat aux élèves, au cours duquel ils répondent aux questions suscitées par la vidéo, en revenant sur les affaires jugées, le déroulement de l'audience et les peines infligées.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
16	13-22 ans	86	138	224

EPIDE - Marseille
Maison de l'Apprenti - Marseille
Collège Thiers - Marseille

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	134	71,28%	47	25,00%	7	3,72%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	165	87,77%			23	12,23%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	161	86,10%			26	13,90%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	148	78,72%			40	21,28%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,75					

5. Déroulement

En tout premier lieu, nous posons le cadre de l'intervention. Ainsi, nous expliquons les différentes catégories d'infractions ainsi que les juridictions compétentes en la matière. Les élèves peuvent ainsi bien comprendre la logique d'articulation du droit pénal basé sur la gravité de l'infraction.

Ensuite, nous projetons différentes affaires judiciaires mettant en scène des majeurs jugés en comparution immédiate. Ici, ils sont surpris, pour la plupart, de la possible célérité de la justice pénale. Devant leurs réactions, nous leur expliquons qu'il est impossible de leur montrer des audiences mettant en cause des mineurs dans la mesure où le huis clos est de rigueur et que ce mode de jugement est proscrit s'agissant des mineurs. Nous expliquons également que, concernant les majeurs, la comparution immédiate n'est possible que lorsque l'affaire est en état d'être jugée, sinon le juge ouvre une information judiciaire.

Nous nous attardons sur les ressemblances et les différences concernant les audiences des mineurs et des majeurs.

Après chaque affaire projetée, nous sollicitons leur participation en leur demandant leur ressenti. Ensuite, nous envisageons avec eux les différents acteurs, leurs rôles ainsi que leur ordre de passage dans le déroulement de l'audience. Ils prennent ainsi conscience du caractère codifié du procès pénal et du rôle de chacun.

En outre, nous insistons bien sur le rôle de chaque acteur à l'audience. En effet, au départ les jeunes ont tendance à assimiler le Procureur de la République au Président du tribunal.
A cette occasion, nous prenons soin de défaire certaines idées reçues. En effet, beaucoup ont tendance à envisager la justice pénale française sur le modèle anglo-saxon.

De plus, grâce au support visuel, ils comprennent voire découvrent l'étendue du rôle du juge. En effet, pour eux le juge est uniquement là pour punir. En s'appuyant sur la vidéo, ils comprennent que le but du juge est aussi d'éviter la récidive et de permettre le reclassement de l'auteur de l'infraction. Dès lors, ils prennent conscience de l'intérêt de prendre en considération la personnalité de l'auteur afin de prononcer le verdict. Ici, les élèves se montrent très curieux quant aux éléments pouvant entrer en considération.

En revanche, la plupart du temps ils se montrent très critiques vis à vis de l'attitude des prévenus. Dans la majorité des cas ils approuvent le jugement rendu, voire nous avouent qu'à la place du juge ils auraient été plus sévères.

En matière de peine, les élèves prennent pleinement conscience que l'incarcération ne constitue pas la seule sanction à disposition du magistrat.

Ainsi, en nous appuyant sur la vidéo, nous envisageons les différentes peines applicables telles que le sursis simple ou avec mise à l'épreuve par exemple, ou encore les obligations (de soin, de formation…) qui peuvent être ordonnées au titre de la peine complémentaire.

En outre, nous nous attardons particulièrement sur les mesures applicables aux mineurs.
Ici, ils sont généralement très surpris d'apprendre le caractère personnel de la responsabilité pénale dès l'âge de discernement.
Aussi, beaucoup ignorent qu'un mineur, en France, risque la prison dès 13 ans. Cependant, nous insistons sur le caractère exceptionnel et strictement nécessaire d'une telle décision. En effet, nous leur expliquons que les juridictions pour mineurs mettent toujours la priorité sur les mesures éducatives. Ainsi, nous détaillons avec eux les différentes mesures applicables telles que la mesure de réparation pénale, le stage de citoyenneté, le rappel à la loi ou encore les ateliers d'implication civique.

Par ailleurs, nous explicitons la distinction entre les dommages et intérêts, l'amende, ainsi que la possibilité pour la victime de se constituer partie civile afin de pouvoir suivre la procédure et demander réparation du/des préjudice(s) subi(s). En effet, ces deux notions sont souvent confuses voire amalgamées dans l'esprit des enfants.

De plus, généralement, les jeunes nous interpellent sur le casier judiciaire. En effet, beaucoup pensent qu'il redevient automatiquement vierge à la majorité, ce qui n'est plus vrai aujourd'hui. Ils se demandent souvent aussi si les employeurs peuvent demander le casier judiciaire de leurs employés. Ainsi, nous les informons des différents bulletins présents au casier judiciaire ainsi que leurs modes d'accès et les personnes habilitées en la matière.

Enfin, les jeunes sont très curieux quant aux conditions de vie en détention. Là aussi, nous sommes amenés à rétablir la réalité en démontant plusieurs idées reçues, liées aux possibilités pour les détenus d'accéder à certains services et loisirs, même s'il est très difficile pour les jeunes d'imaginer les effets de la privation de liberté.

En conclusion, cette animation leur permet de mettre en relief le monde judiciaire bien souvent connu mais dont les représentations sont souvent erronées.

Ainsi, ils prennent conscience de toute l'étendue du rôle de la justice et plus spécifiquement de celui du juge, du fait que l'on juge une personne et pas uniquement un fait, aussi grave soit-il. Généralement, le principe de personnalisation des peines est bien compris, de même que l'intérêt de l'ensemble des acteurs du procès pénal.

C. Tribunal : mode d'emploi

1. Objectifs

Lors de nombreuses interventions de l'ADEJ relatives à la justice des mineurs, les intervenants ont été interpellés par certaines réactions des élèves. En effet, bien souvent ceux-ci ont des représentations erronées du fonctionnement de la justice.

L'idée nous est donc naturellement venue d'emmener des classes au tribunal afin que les élèves puissent voir comment se déroule un procès concrètement. En se rendant au tribunal, outre la découverte du déroulement d'un procès et de ses acteurs, ils prennent également la mesure de ses enjeux.

2. Méthodologie

L'action se décompose en 3 séances.

Avant l'audience, les juristes de l'association donnent des clés de compréhension aux élèves en abordant, notamment, le fonctionnement et l'organisation de la justice pénale, la procédure pénale, les acteurs à l'audience et le vocabulaire juridique.

Puis, l'ADEJ accompagne les élèves et leurs enseignants à l'audience.

Enfin, après l'audience, les juristes de l'ADEJ, à partir d'un échange avec les élèves, procèdent à une analyse de l'audience et répondent aux questions.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
7	4è	24	41	65

Collège Henri Fabre - Vitrolles
Collège Vallon des Pins - Marseille

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	33	75,00%	7	15,91%	4	9,09%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	37	84,09%			7	15,91%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	37	84,09%			7	15,91%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	33	75,00%			11	25,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,65					

5. Déroulement

Cette action a été menée auprès de deux établissements.

En tout premier lieu, les juristes expliquent aux élèves le but de l'action et son déroulement. Les consignes sont alors données sur la tenue et le comportement à adopter le jour de l'audience (tenue correcte, téléphones portables éteints, pas de bavardages…).

La première séance est ainsi consacrée à l'explication de l'organisation et du fonctionnement de la justice. Les termes juridiques sont définis et les différentes catégories d'infractions ainsi que les différentes juridictions sont exposées. La justice pénale des mineurs avec ses exceptions est également présentée. Les jeunes sont, comme souvent, surpris d'apprendre qu'un mineur peut être reconnu responsable dès l'âge de discernement.

Les juristes envisagent également les différentes peines que le juge peut prononcer ainsi que les peines complémentaires.

Ensuite, un schéma détaillant le parcours et le traitement d'une plainte est projeté aux élèves afin qu'ils s'approprient la chaine pénale.

Enfin, la composition du tribunal correctionnel est étudiée en expliquant le rôle des différents acteurs.
Nous insistons bien sur le rôle de chaque acteur à l'audience. En effet, certaines confusions sont souvent décelées. A cette occasion, nous prenons soin de défaire certaines idées reçues. Ils ont tendance à envisager la justice pénale française sur le modèle anglo-saxon.

Par ailleurs, étant donné qu'ils vont assister à des audiences en comparution immédiate, nous nous attardons sur ce type de procédure, dont l'intérêt est faire juger une personne dans un délai assez court à la suite de la garde à vue, lorsque les faits sont assez simples.

Au regard de leurs interrogations, nous leur expliquons qu'il est impossible d'assister à une audience mettant en cause un mineur, étant donné que ce sont des audiences qui se tiennent à huit clos.

Puis, l'ADEJ propose d'accompagner les élèves et les enseignants à l'audience.

Lors de la dernière séance faisant suite à l'audience, les juristes de l'ADEJ, à partir d'un échange avec les élèves, procèdent à une analyse de l'audience et répondent aux questions.

De manière générale, les jeunes sont assez surpris par les lieux, ils imaginaient souvent qu'une salle d'audience était plus grande. Il est nécessaire également de s'attarder sur les différents costumes de la justice.

D. Procès fictif

1. Objectifs

Dans le cadre du projet « Procès fictif » développé en partenariat avec les établissements, l'ADEJ apporte un soutien sur les questions liées à la Citoyenneté, l'accès au Droit, la Justice et la prévention de la délinquance.
Le projet consiste à informer les jeunes sur la citoyenneté, c'est-à-dire sur leurs droits et leurs devoirs. Plus particulièrement, l'accent est mis sur la justice afin de rendre les jeunes à leur tour acteurs et ainsi vecteurs d'informations pour leur entourage.
Il s'agit donc, dans un premier temps, d'informer les jeunes afin qu'ils puissent s'approprier la chaîne pénale et le fonctionnement de la justice. Une fois ces connaissances et cette compréhension de la Justice acquises, les jeunes vont participer activement dans un second temps à la réalisation d'un procès, dont ils auront fixé eux-mêmes tous les contours.

Il s'agit ainsi de proposer un travail de fond sur la Justice, de rendre accessible au plus grand nombre une information transversale relative à la justice, afin d'informer et de déconstruire les préjugés et idées reçues.

2. Méthodologie

6 à 10 séances sont prévues, leur nombre varie selon l'ampleur du projet souhaité par la structure demandeuse et le nombre de jeunes concernés par le projet. En effet, certaines séances peuvent être doublées en fonction du nombre de participants et de leur emploi du temps.
Chaque « procès fictif » correspond à un projet de fond spécifique et est donc aménageable en fonction des besoins recensés. Ce projet de fond peut être accompagné de rencontres avec des professionnels de la justice tels que des juges, des avocats… Dès lors ces rencontres sont organisées par l'ADEJ.

Séance(s) d'introduction

Introduction à la justice : par le biais du support « 13/18 questions de justice », nous mettons en parallèle les droits et les obligations de chacun afin de mettre en avant l'intérêt de l'existence de règles pour pouvoir vivre en société. Ensuite, nous appréhendons ensemble le fonctionnement de la justice pénale des mineurs et des majeurs, la notion d'infraction, ainsi que les droits fondamentaux d'un individu (droit d'être défendu…).

Séance(s) de préparation à l'audience

« L'audience est ouverte » : cette intervention permet d'appréhender directement le fonctionnement de la Justice au sein même d'un tribunal correctionnel, par le biais de trois séquences filmées montrant de vraies audiences au sein du tribunal correctionnel de Marseille. Cela nous permet d'identifier ensemble les acteurs d'un procès, leur rôle, ainsi que la prise en compte par la chaîne judiciaire des circonstances dans lesquelles une infraction a été commise.

Séance(s) au TGI

« Tribunal Mode d'Emploi » : durant cette action, il s'agit d'accompagner les élèves au tribunal correctionnel afin d'assister avec eux à des audiences, souvent en comparution immédiate. Les élèves comprennent ainsi le rôle de chaque intervenant dans la chaîne pénale, ainsi que les nombreux paramètres dont le juge doit tenir compte avant de rendre son verdict. La qualification des infractions est abordée avec les élèves.

Il leur est alors demandé de réfléchir et de choisir l'infraction qu'ils aimeraient aborder pour le montage de leur scénario.

Séances de phase préparatoire à la réalisation du procès fictif

Toutes les circonstances de la commission de l'infraction sont définies. Les rôles des acteurs au procès sont répartis entre les élèves. Il ne reste aux juristes de l'ADEJ qu'à formaliser en termes juridiques le scénario construit par les élèves. Ce scénario ainsi rédigé est ensuite envoyé par mail au professeur référent du projet, qui le transfére à ses élèves pour que ceux-ci puissent en prendre connaissance et s'en imprégner.

Séance « répétition générale »

Il s'agit pour le(s) groupe(s), de faire une « répétition générale » du procès. Cela permet aux juristes de l'ADEJ d'expliquer le sens des termes juridiques inscrits dans le scénario, et de rectifier certaines incompréhensions ou confusions afin que chaque élève puisse incarner totalement son personnage.

Séance de réalisation du procès fictif

C'est la phase de réalisation du procès fictif. Chaque groupe présente à l'autre, le cas échéant, son travail. Une fois le procès fictif réalisé, un petit débat a lieu dans la salle en présence du groupe assistant à l'audience, et permet aux juristes de répondre à certaines interrogations quant à l'infraction en question, aux rôles des acteurs au procès, et aux peines énoncées. Enfin, la mise en situation permet aux élèves d'acquérir une meilleure représentation de la justice pénale.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
7	12-18 ans	15	12	27

CS Tichadou - Port de Bouc
Lycée Leau - Marseille

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	5	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	4	80,00%			1	20,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	5	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	5	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	10,00					

5. Déroulement

Un procès fictif a été réalisé en 2014 avec la participation du centre social Tichadou à Port de Bouc, dont le bilan détaillé figure en deuxième partie du rapport.

E. En quête de justice

1. Objectifs

Cette action permet de définir le rôle et la fonction de chacun des acteurs de la justice (juge, procureur, huissier, avocats…) et d'exposer la réalité d'une audience au Tribunal.
Le but est de permettre une meilleure compréhension de la justice, et plus particulièrement celle des mineurs, par les élèves.
Les stéréotypes concernant la justice sont analysés et déconstruits.
Il s'agit également de fournir les explications nécessaires sur les difficultés que rencontre la Justice et sur les jugements rendus.

2. Méthodologie

Dans un premier temps, les juristes de l'ADEJ présentent le fonctionnement de la justice en mettant en évidence son rôle protecteur et régulateur au sein de notre société. Ils soulignent les différents champs de la justice : civile, pénale…et montrent la participation directe ou indirecte des citoyens à son fonctionnement.

Puis, un focus est fait concernant la justice pénale, et notamment les spécificités de la justice adaptée aux mineurs.

Enfin, la vidéo d'une audience, filmée au Tribunal correctionnel de Marseille à l'occasion du jugement d'un délit, est présentée à la classe. La place est alors laissée au débat afin de répondre aux questions suscitées par la vidéo et les propos des intervenants.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
1	4è – 3è	21	14	35

Collège Les Matagots - La Ciotat

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	19	54,29%	16	45,71%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	27	77,14%			8	22,86%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	31	88,57%			4	11,43%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	26	74,29%			9	25,71%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,46					

5. Déroulement

En tout premier lieu, nous abordons le rôle de la loi ainsi que son mode de création. Le plus souvent, les élèves pensent que c'est le Président de la République qui est à l'initiative des lois.
Partant de là, un point sur la justice civile, pénale et administrative est fait. Les élèves réalisent que la justice n'est pas là que pour sanctionner, mais également pour protéger et trancher les conflits.
En ce qui concerne la justice pénale, nous leur expliquons les différentes catégories d'infractions ainsi que les juridictions compétentes en la matière.

En second lieu, nous traitons la justice pénale des mineurs en détaillant les principes de celle-ci. Le rôle du juge des enfants est longuement développé. En effet, souvent les élèves pensent que ce magistrat n'intervient que dans le cadre des mineurs délinquants.
Ici, ils sont généralement très surpris d'apprendre le caractère personnel de la responsabilité pénale dès l'âge de discernement.
Aussi, beaucoup ignorent qu'un mineur, en France, risque la prison dès l'âge de 13 ans. Cependant, nous insistons sur le caractère exceptionnel et strictement nécessaire d'une telle décision. En effet, nous expliquons que les juridictions pour mineurs mettent toujours la priorité sur les mesures éducatives. Ainsi, nous détaillons avec eux les différentes mesures applicables telles que la mesure de réparation pénale, le stage de citoyenneté, le rappel à la loi ou encore les ateliers d'implication civique.

Enfin, nous projetons une affaire judiciaire mettant en scène un majeur jugé en comparution immédiate, en expliquant qu'il est impossible de leur montrer des audiences mettant en cause des mineurs dans la mesure où le huis clos est de rigueur.

Après avoir visionné l'affaire, nous sollicitons leur participation en leur demandant leur ressenti. Ensuite, nous envisageons avec eux les différents acteurs, leurs rôles ainsi que leur ordre de passage dans le déroulement de l'audience. Ils prennent ainsi conscience du caractère codifié du procès pénal et du rôle de chacun.
A cette occasion, nous prenons soin de défaire certaines idées reçues. En effet, beaucoup, ont tendance à envisager la justice pénale française sur le modèle anglo-saxon.

Dès lors en s'appuyant sur la vidéo, ils comprennent que le but du juge, au-delà de punir, est aussi d'éviter la récidive et de permettre le reclassement de l'auteur de l'infraction. Ils prennent conscience de l'intérêt de prendre en considération la personnalité de l'auteur afin de prononcer le verdict. Nous leur expliquons alors le principe de l'individualisation de la peine.

En revanche, la plupart du temps les élèves se montrent très critiques vis à vis de l'attitude du prévenu. Dans la majorité des cas, ils approuvent le jugement rendu voire nous avouent qu'à la place du juge ils auraient été plus sévères.

En matière de peine, les élèves prennent pleinement conscience que l'incarcération ne constitue pas la seule sanction à disposition du magistrat.
Ainsi, en nous appuyant sur la vidéo, nous envisageons les différentes peines applicables telles que le sursis simple ou avec mise à l'épreuve par exemple ou encore les obligations (de soin, de formation…) qui peuvent être ordonnées à titre de peine complémentaire.
Le rôle de l'avocat est alors très discuté dans le sens où ils ont tendance à croire que l'avocat commis d'office défend moins bien son client car il est, selon eux, mal payé. Ici encore, il apparait nécessaire de distinguer l'avocat commis d'office et l'aide juridictionnelle.

Par ailleurs, de manière générale, ils s'interrogent beaucoup sur le casier judiciaire. En effet, beaucoup pensent qu'il redevient automatiquement vierge à la majorité, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Ainsi, nous les informons des différents bulletins présents au casier judiciaire ainsi que leurs modes d'accès et les personnes habilitées à les consulter. Ils prennent alors conscience de l'importance du casier judiciaire.

Enfin, ils se montrent très curieux quant aux conditions de vie en détention, notamment en établissement pénitentiaire pour mineurs. Ils sont étonnés d'apprendre que les mineurs détenus sont également soumis à l'obligation d'instruction. Là aussi, il est nécessaire de déconstruire de nombreuses idées reçues.

En conclusion, cette animation leur permet de mettre en relief le monde judiciaire bien souvent connu mais dont les représentations sont souvent erronées.

Un livret reprenant les notions essentielles de l'action et illustré par des schémas explicatifs, est remis aux élèves à la fin de l'intervention.

III. Promotion de l'égalité

Cette thématique a concerné 1595 jeunes, ce qui représente 90 interventions.
4 outils sont utilisés :

- La BD Kiffer/Qui fait l'autre ?
- Les autres, ça m'est égal ?
- Fille comme garçon (non utilisé en 2014)
- Différents, et alors ? (non utilisé en 2014)

A. BD Kiffer/Qui fait l'autre ?

1. Objectifs

L'outil consiste en une B.D. servant de base pour aborder les relations filles/garçons. Elle propose plusieurs saynètes présentant des situations que les jeunes peuvent quotidiennement rencontrer dans leurs relations avec l'autre sexe. Le sexisme et les violences y sont abordés en lien avec leurs réponses juridiques.

L'objectif est d'améliorer ces relations, de donner des clés de compréhension pour la relation avec l'autre et de fournir les informations afférentes aux conséquences de certains actes pouvant être sanctionnés juridiquement.

L'image, les dialogues et parfois l'humour sont les moyens que nous choisissons pour traiter ces thèmes difficilement abordables avec les adolescents. Cela favorise l'émergence du dialogue de la part des jeunes pour laisser la place au débat.

2. Méthodologie

L'animation se déroule en deux heures. Chaque saynète de la BD permet d'instaurer un débat sur les thèmes suivants :

- Saynète 1 : les représentations de genre, les stéréotypes, les droits des femmes et le principe d'égalité.

- Saynète 2 : le consentement, les agressions sexuelles, le viol, la majorité sexuelle.

- Saynète 3 : la liberté d'expression, les modes différentiels de communication.

- Saynète 4 : le sexisme, les discriminations à caractère sexiste.

- Saynète 5 : l'influence du groupe, la réputation, la diffamation.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
55	6è à Term	518	563	1081

Maison Municipale Animation Verduron Bas - Marseille
Collège Belle de mai - Marseille
Collège Frédéric Mistral - Port de Bouc
Collège Gaston Defferre - Marseille
Collège Gérard Philipe - Martigues
Collège Glanum - St Rémy de Pvce
Collège Henri Wallon - Martigues
Collège Jacques Monod - Les Pennes Mirabeau
Collège Jules Ferry - Marseille
Collège La Carraire - Miramas
Collège Les Gorguettes - Cassis
Collège Miramaris - Miramas
Collège Mont Sauvy - Orgon
Collège Robert Morel - Arles
Collège Vallon des Pins - Marseille
Lycée Charles Mongrand - Port de Bouc
Lycée René Caillié - Marseille

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	635	63,25%	317	31,57%	52	5,18%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	848	84,04%			161	15,96%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	820	81,27%			189	18,73%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	772	76,97%			231	23,03%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,69					

5. Déroulement

Tout d'abord, en fonction des classes, du nombre de questions posées et de la maturité des groupes, nous adaptons le contenu afin d'être au plus près des attentes des jeunes. Ainsi, parfois toutes les saynètes ne seront pas envisagées faute de temps, ou bien le contenu sera généralisé afin de ne pas heurter les plus jeunes, saynète 2 notamment.

Saynète 1 : les représentations de genre, les stéréotypes, les droits des femmes et le principe d'égalité

Cette première scène a vocation à mettre en exergue l'apparition du principe d'égalité entre tous et plus spécifiquement entre l'homme et la femme.
Ainsi, au travers de références historiques, les jeunes s'aperçoivent que la notion d'égalité est apparue relativement tardivement.
A ce sujet, nous constatons, au départ, beaucoup d'idées reçues : ainsi, nous entendons souvent « l'homme est supérieur à la femme ».

En outre, pour beaucoup, garçons comme filles, certains métiers ne sont envisageables que pour un sexe. Ainsi, comme cela revient souvent, la maçonnerie est un métier d'homme et l'esthétique un métier de femme par exemple.

Néanmoins, en poussant la discussion, nous nous apercevons qu'eux-mêmes détruisent leurs propres clichés par l'emploi de contre-exemples.

En effet, nous observons souvent un certain paradoxe. Alors même que pour eux l'égalité entre les hommes et les femmes constitue un principe acquis, pour beaucoup il est difficile de l'admettre en pratique tant il est vrai qu'au quotidien le principe est mis à mal comme ils le soulignent par la voie d'exemples concrets.

En outre, ce thème est souvent l'occasion de revenir et de dissiper certaines idées reçues ou mal maîtrisées telles que la prostitution ou encore l'esclavage.

Saynète 2 : le consentement, les agressions sexuelles, le viol, la majorité sexuelle

Ce thème permet aux élèves de bien comprendre ce que recouvre la notion légale de consentement. En effet, trop souvent, ils en font une application sinon erronée, du moins tronquée.

A l'évocation de ce thème ils rebondissent sur la question du viol. Nous observons qu'ils ont souvent beaucoup de difficultés à comprendre l'étendue de la définition du viol. Nous multiplions les exemples afin de faire obstacle à certains *a priori*.

Ainsi, par exemple, beaucoup pensent que ne constitue pas un viol le fait, dans le but d'avoir une relation sexuelle, d'obtenir le consentement de la personne par surprise (altération du discernement). Pour eux, un consentement même donné de façon viciée fait obstacle à la qualification de viol. Il faut donc insister sur les conditions de validité que doit revêtir le consentement pour que celui-ci soit valable, c'est-à-dire donné de façon libre et éclairée.
En outre, cette scène permet de revenir sur certaines notions mal maîtrisées et certains amalgames tels que la pédophilie, la prostitution et l'homosexualité…

En outre, après avoir envisagé l'infraction criminelle qu'est le viol, nous nous attardons sur le délit que constitue l'agression sexuelle. Là encore, nous parvenons à leur faire comprendre la limite entre ce qui pour eux est souvent assimilé à un jeu et la réalité des comportements et attitudes en cause qui relèvent, en cas de refus par l'autre personne, d'une infraction à caractère sexuel.

Enfin, nous envisageons les recours possibles pour la victime et les personnes auxquelles elle peut faire appel pour une prise en charge tant judiciaire que psychologique.

Par ailleurs, cette scène nous permet d'expliquer la notion de majorité sexuelle qui est souvent mal comprise par les élèves. En effet, pour eux cela équivaut à une interdiction d'avoir des relations sexuelles avant 15 ans ou encore l'obligation de demander la permission aux parents. Nous leur expliquons donc que la loi n'a pas vocation à s'immiscer dans les relations intimes entre les personnes mais, qu'en revanche, elle vient fixer ce seuil afin de protéger le mineur contre d'éventuelles pressions pouvant être exercées par un majeur compte-tenu de son jeune âge.

De façon générale, le thème de la majorité sexuelle retient particulièrement l'attention des élèves. Pour la plupart, ils apprennent ce que signifie et engendre ce seuil légal. Dès lors, ils en déduisent, d'eux même, le rôle protecteur de la loi.

Saynète 3 : la liberté d'expression, les modes différentiels de communication

Cette saynète n'est pas forcément explicitée avec les plus grands, en effet, bien souvent la liberté d'expression ressort des propos des jeunes dès l'introduction et elle est donc traitée à ce moment. Pour les plus jeunes un accent particulier est mis sur cette séquence.

En tout état de cause, nous leur expliquons le principe ainsi que ses limites. Généralement principe et limites sont unanimement admis. En revanche, il nous faut souvent faire la distinction entre injures et grossièretés soit plus largement entre la loi et la morale.

Saynète 4 : le sexisme, les discriminations à caractère sexiste

Tout d'abord, nous définissons les deux notions car les élèves ont généralement tendance à les mélanger.

Les thèmes de la discrimination et du sexisme donnent lieu à des échanges intéressants. Aussi, après avoir clairement défini les notions en cause, étayées par des exemples concrets, nous revenons sur certaines idées reçues lorsqu'elles sont verbalisées par les élèves. C'est ainsi que nous revenons toujours sur la définition du racisme. En outre, il n'est pas rare que les jeunes pensent que l'on peut légitimement déduire d'une attitude ou d'une tenue vestimentaire les réelles intentions d'une personne.

Aussi, nous constatons régulièrement que beaucoup de garçons pensent avoir une autorité légitime sur leurs sœurs. Nous leur expliquons donc que la seule autorité légale existante est celle dévolue aux parents ou plus largement au(x) représentant(s) légal(aux).

Enfin, après avoir abordé avec eux ces comportements, nous abordons l'infraction que constitue la diffamation et nous la distinguons de l'atteinte à la vie privée. En effet, beaucoup de jeunes ont du mal à distinguer ces deux notions. Là encore, le recours à de multiples exemples facilite leur compréhension.

Saynète 5 : l'influence du groupe, la réputation, la diffamation

Tout comme la saynète 3, cette saynète n'est pas forcément explicitée avec les plus grands : en effet, bien souvent ces notions sortent dès la saynète précédente et sont donc envisagées à ce moment. Pour les plus jeunes un accent particulier est mis sur cette séquence notamment pour faire un focus sur l'influence du groupe.

Ce thème permet de faire prendre conscience aux jeunes que parfois, il peut leur arriver de prendre des décisions en considération du groupe dans lequel ils évoluent plutôt qu'en fonction de leurs propres aspirations, et que cela ne va pas toujours dans leur intérêt.

Nous notons que les élèves se montrent toujours très curieux quant à la justice pénale qui est envisagée de façon transversale tout au long de la BD. Nous leur expliquons les grands principes de la justice applicables aux mineurs. De même, régulièrement, nous nous attardons afin de tenter de défaire certaines idées reçues concernant le monde de la justice et l'univers carcéral notamment.

B. Les autres, ça m'est égal ?

1. Objectifs

Les objectifs de cette action sont multiples : il s'agit tout d'abord de présenter aux enfants les différentes formes de discriminations existantes et de leur expliquer que la discrimination constitue une infraction pénale sanctionnée par la loi. D'autre part, il s'agit de leur exposer les différents moyens de lutter contre la discrimination et de déconstruire les préjugés qui peuvent l'alimenter.

L'enjeu à long terme est de faire évoluer les mentalités, de tendre vers l'acceptation des différences sans qu'elles ne suscitent de hiérarchisation, et de permettre une égalité de fait entre les individus.

2. Méthodologie

Cette animation a pour support une exposition réalisée par les juristes de l'ADEJ avec deux classes de 3ème du collège Edgar Quinet à Marseille, accompagnées par leur professeur d'arts plastiques et mise en forme par un graphiste.

Les slogans, les dessins et les remakes de tableaux célèbres réalisés par les élèves permettent d'interpeller le public et d'instaurer le débat, tandis que les exemples de jurisprudence et le rappel des textes de lois permettent de montrer comment la discrimination peut être combattue.

Dans un premier temps les enfants prennent connaissance de l'exposition. Un questionnaire leur est distribué. Ils doivent chercher les réponses aux questions posées dans les différents panneaux qui composent l'exposition. Puis une discussion s'instaure sur ce qu'ils ont vu et compris. Les juristes s'appuient sur les réponses du questionnaire pour présenter les différents points.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
19	5è à 3è	225	246	471

Collège Grande Bastide - Marseille
Collège Honoré Daumier - Marseille
Collège La Carraire - Miramas
Collège Paul Eluard - Port de Bouc

4. Evaluation

	Oui		**Moyennement**		**Non**	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	323	71,46%	102	22,57%	27	5,97%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	398	88,05%			54	11,95%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	386	85,40%			66	14,60%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	356	78,76%			96	21,24%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,96					

5. Déroulement

Nous débutons l'intervention en expliquant le principe d'égalité consacré par la loi. Ensuite, nous demandons si, en pratique, ce principe fondamental est toujours observé. Spontanément, les élèves nous répondent que non, que certaines personnes sont racistes et que d'autres font de la discrimination.
Dès lors, ensemble nous définissons ces deux concepts sans trop les développer afin de leur laisser l'opportunité de découvrir par eux-mêmes toute leur étendue, lors de la découverte de l'exposition présentée.
Si, pour la plupart, les élèves connaissent le terme de discrimination, sa définition n'est pas toujours maîtrisée et souffre de confusions. En revanche, la notion de racisme est plutôt bien cernée par les élèves même si de prime abord ils n'en perçoivent pas toute l'étendue.

Ensuite, nous les questionnons sur le sens du titre de l'exposition. D'emblée, tous nous répondent généralement « ça veut dire qu'on s'en fiche des autres ». Dès lors, nous leur faisons prendre conscience du second degré de cette question. Ainsi, ils saisissent que cette exposition doit être envisagée avec un certain recul afin de susciter des réactions de leur part.

Puis, après leur avoir exposé le comment et le pourquoi de l'exposition nous leur laissons le temps d'en prendre connaissance librement. Afin de faciliter la compréhension du thème et sa mise en perspective, nous leur distribuons un questionnaire dont les réponses se trouvent dans les panneaux exposés. Cette approche ludique facilite l'interactivité comme l'intérêt des jeunes.

En outre, nous restons à leur écoute afin de les guider, de les renseigner sur cette exposition et de recueillir leurs impressions spontanées.

Ensuite, nous ouvrons la discussion et envisageons les réponses au questionnaire. Entre chaque réponse nous revenons sur les notions abordées et les formes de discriminations évoquées en nous appuyant sur les illustrations des panneaux.

De façon générale, au travers de cette exposition les jeunes découvrent, par eux-mêmes, toute l'étendue de ce que recouvre le terme de discrimination. Pour chaque discrimination envisagée nous multiplions les exemples ainsi que les mises en situation afin de s'assurer de leur compréhension.

Dès lors, ils comprennent bien que la discrimination consiste à refuser un droit à quelqu'un en fonction d'une différence spécifiquement énoncée par la loi.

En outre, cette exposition permet de revenir sur certains préjugés. Ainsi, pour beaucoup, garçons comme filles, certains métiers ne sont envisageables que pour un sexe. Ainsi, comme cela revient souvent : la sécurité est un métier d'homme et l'esthétique un métier de femme.
Néanmoins, en poussant la discussion, nous nous apercevons, assez régulièrement, qu'eux-mêmes détruisent leurs propres clichés par l'emploi de contre-exemples ou en adhérant aux nôtres.
C'est ici l'occasion d'envisager et d'expliquer le sexisme.

Nous revenons également et systématiquement sur la distinction entre nationalité, origine et religion, que les jeunes amalgament dans une grande confusion.
Ensuite nous expliquons ce que recouvrent le principe de laïcité et ses corollaires.
Le thème de la religion et de la laïcité soulève généralement beaucoup de questions de la part des jeunes.
Ils ont souvent tendance à penser que la laïcité signifie « interdiction de pratiquer sa religion ». Cette notion est donc approfondie.

Cette animation est aussi l'occasion de recenser et de dissiper un grand nombre d'a priori sur l'homosexualité, le transsexualisme et l'hermaphrodisme…

Enfin, une fois la notion de discrimination bien maîtrisée et ses différentes formes envisagées, nous nous attardons sur les moyens existants pour combattre la discrimination.

Ici, après nos explications, les élèves comprennent l'intérêt de déposer plainte tant pour soi, lorsque l'on est victime, que pour les autres, afin de favoriser l'évolution des mentalités. Nous leur exposons aussi les différentes associations ou institutions existantes pour aider les victimes de discrimination.
De plus, grâce à l'exposition, les élèves prennent conscience que, tour à tour, on peut être auteur et victime de discrimination ou d'infraction en général.

Cet outil interpelle les jeunes. Leur intérêt se devine au travers de l'importance de leurs questions et de leur envie de réfléchir aux problématiques soulevées.

Cette intervention permet une mise en perspective intéressante du principe d'égalité. Elle permet aussi aux jeunes de bien comprendre le rôle protecteur de la loi ainsi que sa vocation à assurer l'égalité.

De façon générale, l'intervention se révèle positive en donnant aux jeunes la possibilité de réfléchir et de dissiper beaucoup d'idées reçues.
L'aspect ludique de l'exposition plaît particulièrement aux jeunes, ce qui favorise l'interactivité.

C. Fille comme garçon ? (non utilisé en 2014)

Objectifs et méthodologie

A partir d'un jeu invitant les enfants à exprimer leurs représentations sur des métiers, les juristes déconstruisent les stéréotypes de ces derniers. Ils accompagnent les enfants dans une réflexion sur l'Egalité hommes/femmes.

L'objectif est de promouvoir l'Egalité et d'améliorer les relations filles/garçons.

D. Différents, et alors ? (non utilisé en 2014)

Objectifs et méthodologie

Il s'agit de partir de courts-métrages issus de la vidéo « 12 regards sur le racisme au quotidien » pour aborder les thèmes des différences, du racisme et des discriminations.
Une explication des différences entre origine, nationalité et religion permet d'amener à la définition du racisme et des discriminations.
Les objectifs sont de susciter le débat sur ces questions afin de mettre en perspective les idées reçues relatives à ces notions, et de reposer le cadre de la loi.
Les moyens de lutter contre le racisme et les discriminations, ainsi que les recours possibles lorsque l'on en a été victime, sont également présentés.

IV. Citoyenneté

Cette thématique a concerné 2142 jeunes pour un total de 129 interventions.
3 outils ont été utilisés :

- Changement majeur
- Je(u) suis citoyen
- Emploie tes droits !

A. Changement majeur

1. Objectifs

En présentant l'exposition « 13/18, Questions de Justice » auprès du public lycéen, les intervenants de l'ADEJ ont réalisé que de nombreuses questions relatives au Droit se posaient pour les jeunes majeurs ou en passe de le devenir. Il a semblé nécessaire de développer un outil spécifique pour ce public.

En effet, le passage à la majorité est un cap important dans la vie des jeunes. Il suscite presque toujours de l'enthousiasme mais parfois aussi de nombreuses questions. Le but de cette animation est de donner le maximum d'informations pratiques pour faciliter cette transition.

2. Méthodologie

La notion d'acquisition de la capacité juridique à 18 ans est abordée de façon transversale par le biais de 7 thématiques :
Il est à noter que faute de temps, devant le grand nombre de questions soulevées par les jeunes, très souvent les 7 thèmes ne peuvent pas tous être détaillés. Ainsi, nous partons toujours de l'intérêt des jeunes en leur faisant choisir les thèmes qu'ils souhaitent voir traités en priorité.
Le support interactif permet d'entrer dans chaque thématique en détail et de passer aisément de l'une à l'autre :

- *Citoyenneté : Droit de vote, Institutions, Actions citoyennes …*
- *Famille : Autorité parentale, Mariage, PACS, Divorce…*
- *Justice : Responsabilité civile, Responsabilité pénale, Infractions, Actions en Justice…*
- *Argent : Compte en banque, Crédits, Impôts…*
- *Contrats : Contrat de travail, bail, vente…*
- *Santé : Choix médicaux, Couverture sociale, Cotisations…*
- *Sexualité : Libre choix du partenaire, Majorité sexuelle…*

A la fin de l'intervention, un « pass' à la majorité » est remis à chaque élève. Ce livret reprend les différents thèmes abordés sous forme de résumés accompagnés de modèle de lettres et de renseignements pratiques.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
117	2nde à Term	897	1128	2025

CRIJ - Marseille
EPIDE - Marseille
EPM - Marseille
Maison de l'Apprenti - Marseille
CFA BTP - Mallemort
CFA BTP - Marseille

CFA BTP - Toulon
CFA BTP Florentin Mouret - Avignon
CFA Charles Privat - Arles
CFA Compagnons du devoir - Marseille
CFA de la Chambre des Métiers - Avignon
CFA de la Valette - La Valette du Var
CFA FA-ARGIMSA - Le Cannet des Maures
CFA Henri Rol Tanguy - Port de Bouc
Lycée Adam de Craponne - Salon de Pvce
Lycée Alexandre Dumas - Cavaillon
Lycée Amiral de Grasse - Grasse
Lycée Arthur Rimbaud - Istres
Lycée Auguste Escoffier - Cagnes sur Mer
Lycée Blaise Pascal - Marseille
Lycée Camille Jullian - Marseille
Lycée Charles Péguy - Marseille
Lycée Dumont d'Urville - Toulon
Lycée Emile Zola - Aix-en-Provence
Lycée Fourcade - Gardanne
Lycée Francis de Croisset - Grasse
Lycée Henri Matisse - Vence
Lycée Jean Moulin - Port de Bouc
Lycée Jean-Henri Fabre - Carpentras
Lycée La Calade - Marseille
Lycée La Coudoulière - Six-Fours les Plages
Lycée La Floride - Marseille
Lycée La Viste - Marseille
Lycée Latécoère - Istres
Lycée Leau - Marseille
Lycée Les Eucalyptus - Nice
Lycée Métiers Hôtellerie et Tourisme - Toulon
Lycée Paul Héraud - Gap
Lycée St André - Marseille
Lycée Val de Durance - Pertuis

4. Evaluation

	Oui		**Moyennement**		**Non**	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	1389	72,16%	475	24,68%	61	3,17%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	1726	89,20%			209	10,80%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	1582	81,88%			350	18,12%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	1535	79,29%			401	20,71%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,90					

5. Déroulement

Citoyenneté : Il s'agit de faire prendre conscience aux jeunes qu'ils peuvent exprimer leurs idées par l'exercice du droit de vote ou l'adhésion aux partis politiques, syndicats, associations, et qu'ils peuvent également mettre en œuvre leurs projets en créant une association.
Ce thème permet de développer les modalités de la représentation lors des périodes pré-électorales, et de définir le rôle des différents représentants élus. Plus largement, il aide à revenir sur l'élaboration de la loi et ses objectifs de protection et d'égalité.

Famille : Afin de mieux appréhender ce que comporte la phase de transition entre la minorité et la majorité, la notion d'autorité parentale est abordée. A 18 ans, l'autorité parentale s'éteint, mais l'obligation alimentaire perdure. Nous insistons sur le fait qu'elle est « réciproque ».
En l'espèce, il n'est pas rare que des jeunes majeurs ou des mineurs en passe de devenir majeur, nous interpellent sur leur situation personnelle compliquée. Il ne s'agit pas ici de leur apporter une solution mais de les rassurer et de leur indiquer les différentes possibilités qui s'offrent à eux pour pallier ce conflit familial.
Nous présentons ensuite les différentes possibilités d'unions dès 18 ans (mariage, pacs, concubinage…) sous l'angle des contrats. Il n'est pas rare ici de revenir sur l'évolution législative en la matière. En effet, l'âge nubile a été relevé à 18 ans pour les femmes afin de s'ajuster sur l'âge des hommes dans le but de gagner en effectivité en terme d'égalité et de lutter contre les mariages forcés.
Ensuite, nous détaillons les droits et obligations que ces unions, reconnues par la loi, entraînent, ainsi que leurs modalités de rupture. La différence entre union civile et religieuse est également abordée.
Ainsi, ce thème permet généralement de rappeler et d'expliquer ce que revêtent la laïcité et ses corollaires.
En outre, il permet également de reprendre des propos, parfois violents, que peuvent exprimer certains jeunes quant à l'homosexualité.

Justice : Deux volets de responsabilités sont définis : la responsabilité civile et la responsabilité pénale.
La responsabilité civile engagée est celle des parents lorsque les enfants sont mineurs. Lorsqu'ils deviennent majeurs, ils engagent leur propre responsabilité, et doivent vérifier s'ils bénéficient d'une assurance (scolaire, carte bleue, assurance habitation).
A contrario la responsabilité pénale est engagée très tôt, dès que l'enfant mineur est « discernant ».
Pour chacun de ces thèmes, toute la chaîne judiciaire est abordée. Nous insistons toujours sur les différences que la loi établit entre la Minorité et la Majorité, en insistant sur les spécificités de la justice adaptée aux mineurs.
Sur ce point, ils sont généralement surpris d'apprendre le caractère personnel de la responsabilité pénale.
Ainsi, beaucoup ignorent qu'un mineur, en France, risque la prison dès 13 ans. Cependant, nous insistons sur le caractère exceptionnel et strictement nécessaire d'une telle décision.
En effet, les juridictions pour mineurs mettent toujours la priorité sur les mesures éducatives. Ainsi, nous détaillons avec eux les différentes mesures applicables telles que la mesure de réparation pénale, le stage de citoyenneté, le rappel à la loi ou encore l'atelier d'implication civique.
Les jeunes mineurs prennent alors véritablement conscience de la portée des actes qu'ils commettent : s'ils engagent effectivement la responsabilité civile des représentants légaux, c'est bien leur propre responsabilité pénale qui se trouve engagée.

Argent : A 18 ans, on acquiert la capacité d'ouvrir un compte en banque, de le gérer soi-même et de disposer de tous les moyens de paiements. Ces « pouvoirs » bancaires sont transmis au jeune, un peu brutalement, souvent sans qu'il bénéficie au préalable d'une information sur les risques encourus quant au découvert autorisé, chèques impayés, ainsi qu'aux différents modes de gestion d'une carte bancaire (débit immédiat/différé). L'accent est mis également sur les crédits à la consommation qui sont souvent faciles d'accès mais peuvent représenter un danger, si le jeune ignore les risques encourus en cas d'échéances non réglées.

Il ne s'agit pas de diaboliser le recours au crédit mais de responsabiliser ses utilisateurs face à un engagement lourd de conséquences.

Contrats : Chaque jeune peut, dès la majorité, signer seul un contrat : contrat de travail, contrat de bail ou contrat de vente.
Concernant le contrat de travail, la différence entre contrat à durée déterminée, indéterminée et contrat d'apprentissage est exposée, en insistant sur les mentions obligatoires qu'il doit comporter dans tous les cas. Les conditions de rupture sont également envisagées et détaillées en fonction du type de contrat. Ici, nous abordons la problématique du travail dissimulé. Bien souvent les jeunes n'en conçoivent pas le danger. Ainsi, à l'aide de mises en situations nous leur faisons comprendre le caractère protecteur du droit du travail et donc plus largement de la loi.
Quant au contrat de bail, au moment où les jeunes sont parfois rapidement amenés à prendre leur envol, il est nécessaire de les sensibiliser sur les documents qu'un bailleur est en droit de demander au locataire pour constituer son dossier. L'état des lieux d'entrée et de sortie peut parfois entrainer des déconvenues si le jeune ne vérifie pas ce qu'il y est noté. La signature d'un bail de 9 mois (bail étudiant), 1 an (en général pour les meublés) ou 3 ans (bail de principe), donne lieu à des droits et obligations. Le paiement du loyer, le détail des charges, sont abordés de façon détaillée.

Pour le contrat de vente, nous insistons sur la différence entre minorité et majorité, la responsabilité du vendeur en cas de vente à un mineur, ainsi que le déséquilibre qu'il peut parfois y avoir dans un contrat de vente (escroquerie, vices cachés, livraison non-conforme à la commande…) et les moyens d'agir pour faire rétablir ses droits. De même nous pouvons aborder la distinction entre vente entre particuliers et vente entre un professionnel et un particulier.

Santé : Pour ce thème nous insistons sur le droit à la santé. A 18 ans, le jeune choisit lui-même d'accéder ou non aux soins (hospitalisations), choisit le type de soins, donne son accord pour les dons du sang ou d'organes. Il doit absolument s'assurer qu'il est bien affilié à la Sécurité sociale (plusieurs régimes possibles : étudiant, salarié, régimes spéciaux).
Par contre, une personne mineure doit être informée, et l'on doit s'efforcer d'obtenir son consentement dès que cela est possible en fonction de son discernement, même si l'autorisation des représentants légaux doit être recueillie avant toute intervention sauf si le pronostic vital de l'enfant est engagé.
L'accent est également mis sur la nécessité de souscrire une complémentaire santé lorsque l'on n'est plus couvert par celle des parents. La Sécurité sociale ne prend pas en charge toutes les dépenses de santé et certains actes médicaux peuvent coûter cher (dentiste, ophtalmologiste…). Enfin, la Région Paca a mis en place le « pass santé »+ qui permet aux jeunes de bénéficier gratuitement d'une contraception, de consultations médicales spécialisées, de bilans sanguins. Nous les informons sur les moyens d'obtenir cet avantage.
Nous présentons aussi les dispositions relatives à l'interruption volontaire de grossesse. En effet, la loi fait à ce sujet une exception au principe de l'autorisation préalable des représentants légaux, car l'anonymat de la jeune fille doit être respecté si elle le souhaite. Puis, nous leur indiquons les structures à même de pouvoir les accueillir et les prendre en charge.

Sexualité : Lors du passage à la majorité, le jeune acquiert le droit de choisir librement son partenaire, son orientation sexuelle. Nous devons, quasiment toujours, définir les trois orientations sexuelles reconnues et les dissocier de certaines déviances que les jeunes peuvent parfois assimiler à des orientations sexuelles. Ainsi, nous revenons et expliquons certaines pratiques ou comportements qui ne sont pas des orientations sexuelles mais constituent des infractions telles que la pédophilie, la zoophilie…
La règle de la majorité sexuelle est envisagée en détail, pour que les jeunes aient bien conscience que dès 18 ans, ils ont le devoir de protéger les mineurs. Souvent, nous devons insister afin qu'ils prennent conscience que cette règle de protection ne s'applique pas uniquement aux jeunes filles mais aux mineurs en général, en vertu du principe d'égalité.

B. Je(u) suis citoyen !

1. Objectifs

Les objectifs de l'intervention sont de mieux comprendre le système législatif et démocratique français, de mieux connaître les lois et la différence entre origine, nationalité et religion. Un autre objectif est de permettre aux élèves de réfléchir et de s'approprier ce qu'ils auront compris du premier temps de l'intervention : c'est une initiation à la prise de position, à l'argumentation et au sentiment d'être citoyen à part entière.

2. Méthodologie

Cette intervention se déroule sur trois heures. Elle consiste en l'animation d'un débat entre les élèves, préalable au vote d'une loi. Les élèves jouent les rôles des parlementaires lors de la discussion et du vote de la loi.

Il est tout d'abord expliqué aux élèves le fonctionnement du pouvoir législatif en France : vote direct/indirect, définition d'un mandat, différence entre fonction et métier, et explication des rôles du Chef d'Etat, 1er ministre, ministres, députés et sénateurs. Nous devons prendre le temps de bien dissocier le rôle de chacun des acteurs. En effet, pour les jeunes c'est le Président de la République qui fait les lois. Cela permet de définir le mode d'élaboration de la loi et de mettre en avant la séparation tripartite des pouvoirs établie en France et d'expliciter les notions de dictature et de démocratie.

Ensuite, nos juristes font l'état des lieux concernant le droit à la différence, la liberté d'expression, la liberté de conscience, la laïcité. Là encore, nous prenons le temps d'expliquer et d'illustrer chaque notion. Ainsi, en fonction des réactions des jeunes nous nous attardons sur le racisme, la discrimination afin qu'ils appréhendent l'étendue des comportements en cause. Nous explicitons également le principe de la séparation de l'état et des différents cultes.

Enfin, 3 propositions de lois sont présentées aux élèves (loi sur la discrimination positive, sur le port de l'uniforme en milieu scolaire, sur l'imposition d'une religion d'Etat…). Ils en choisissent une, et en préparent la discussion. Pour ce faire, ils sont divisés en deux groupes, encadrés par les intervenants. En général, les élèves choisissent le président de l'assemblée nationale après qu'il se soit présenté et ait suscité l'intérêt. Il est chargé de répartir les temps de paroles entre les groupes, de façon équitable. L'enjeu du vote de la loi est important puisqu'il touche à la vie quotidienne des citoyens. Chaque groupe va défendre sa position avec force et conviction, proposant, de façon organisée, une argumentation riche et construite. Un porte-parole est désigné par ses pairs, pour chaque groupe.
Pour finir, le président de l'Assemblée Nationale clôture les débats et fait procéder au vote à bulletins secrets. En général, cette mise en situation suscite l'engouement des élèves et permet dans tous les cas une meilleure compréhension sur la façon dont les lois sont élaborées et adoptées.

Au terme de la séance nous remettons aux élèves un livret « je(u) suis citoyen ! » qui regroupe l'ensemble des informations qui ont été exposées et expliquées.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
4	6è à Term	31	30	61

Collège Belle de mai - Marseille
Collège Louise Michel - Marseille
Lycée Jean Moulin - Port de Bouc
Lycée Marie Gasquet - Marseille

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	38	80,85%	8	17,02%	1	2,13%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	37	78,72%			10	21,28%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	35	74,47%			12	25,53%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	38	80,85%			9	19,15%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,19					

5. Déroulement

Chaque intervention est différente, notamment du fait que d'une classe à l'autre, les élèves n'opèrent le choix de la même loi. Mais à chaque fois, les jeunes débordent d'enthousiasme lors du débat précédant le vote des lois.

C. Emploie tes droits !

1. Objectifs

Dans un monde du travail en pleine mutation, reflet d'une période économique difficile, il est apparu pertinent d'offrir aux jeunes le moyen de s'informer au moment où ils s'insèrent dans la vie professionnelle.

Les intervenants de l'ADEJ proposent de présenter les enjeux liés au Droit du travail, tant du point de vue du salarié que de celui de l'employeur.
Le but est d'expliquer aux jeunes qu'à chaque étape de leur parcours professionnel, qu'ils soient en recherche d'emploi, salariés ou même employeurs, il existe des droits et des devoirs.

2. Méthodologie

Les juristes animent l'intervention en illustrant leurs propos à l'aide d'une présentation Powerpoint entrecoupée de vidéos réalisées en 2013 par les jeunes de 1ère bac pro du lycée la Floride dans le cadre du projet du forum d'accès au droit des jeunes, coordonné par le CDAD.

Les intervenants de l'ADEJ commencent par définir ce qu'est un contrat de travail, les droits et obligations du salarié et de l'employeur puis diffusent une vidéo intitulée : « Les règles inhérentes au contrat de travail », qui montre l'importance du respect des règles de sécurité.
Ils expliquent ensuite les spécificités des différents contrats de travail (CDI, CDD…).

Par la suite, les juristes exposent les modes de rupture du contrat de travail en fonction de leur type (CDI ou CDD) et l'illustrent par une vidéo simulant un entretien préalable au licenciement. Ils expliquent la procédure de licenciement, les intervenants et la procédure prud'homale en cas de litige.

Pour terminer, un faux contrat de travail est projeté afin de récapituler les thèmes abordés et dialoguer avec le public.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
4	/	18	28	46

CRIJ - Marseille
EPIDE - Marseille

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	22	64,71%	11	32,35%	1	2,94%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	29	85,29%			5	14,71%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	24	70,59%			10	29,41%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	30	88,24%			4	11,76%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,55					

5. Déroulement

Cet outil a été expérimenté en 2013 puis développé dans les actions 2014.

Les réactions des jeunes lors de cette animation révèlent un besoin de comprendre les notions essentielles du droit du travail.

S'ils connaissent l'existence des différents types de contrats de travail (CDD, CDI), ils n'ont pas forcément conscience de leurs spécificités.

Certains ont posé des questions sur le paiement de la période d'essai, d'autres ne comprenaient pas pourquoi il était nécessaire de respecter les règles de sécurité, notamment sur le matériel de protection.
A chaque fois les juristes ont pris le temps de leur répondre et d'expliquer ces notions.

Concernant l'hypothèse d'un litige, la procédure prud'homale a été expliquée : si les jeunes avaient tous plus ou moins entendu parler du Conseil de Prud'hommes, ils étaient surpris d'en découvrir les particularités et le fait que d'autres personnes qu'un avocat pouvait représenter les parties.

Il ressort des interventions que si la perspective de devenir employeur leur semble lointaine, les jeunes ont conscience que salarié et employeur ont des droits et des obligations l'un envers l'autre.

V. Droit et milieu scolaire

Cette thématique a concerné 623 jeunes pour un total de 28 interventions. Deux outils ont été utilisés :

- La formation des délégués de classe
- Questions de violences

A. Formation des délégués

1. Objectifs

L'élection des délégués constitue souvent la première expérience d'exercice de la démocratie. En effet, le délégué est élu par les autres élèves pour exercer une fonction. Cette formation a pour ambition de donner les moyens aux délégués d'exercer pleinement leur fonction et de participer ainsi à la vie démocratique et citoyenne de l'établissement.

Les objectifs sont de :

- Connaître le rôle du délégué
- Connaître l'établissement, son personnel et ses instances
- Savoir organiser un débat
- Savoir prendre la parole en public
- Savoir prendre des notes et en rendre compte
- Développer l'exercice de la citoyenneté dans l'établissement

2. Méthodologie

Les formations dispensées ont été très différentes : en effet, nous avons essayé de définir le rôle du délégué mais les objectifs variaient selon l'établissement et, de ce fait, les activités proposées ont été, elles aussi, différentes. Ces formations se sont déroulées sur une ou deux journées.

Les moyens mis en œuvre étaient similaires :

- Temps d'échanges / tour de table
- Jeux / mise en situation
- Distribution et projection de documents

L'ADEJ propose différents modules composés eux-mêmes de plusieurs séquences. Le programme de chaque formation a été bâti avec les CPE des établissements, qui ont choisi les points sur lesquels ils souhaitaient axer la formation.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
4	4è à Term	39	35	74

Collège Auguste Renoir - Marseille
Lycées Langevin et Lurçat - Martigues

4. Déroulement

Les formations des délégués étant définies avec les équipes pédagogiques des établissements, en fonction de leurs besoins, elles ne peuvent faire l'objet que de bilans spécifiques en deuxième partie.

B. Questions de violences

1. Objectifs

Les intervenants de l'ADEJ envisagent les violences scolaires sous l'angle des droits des enfants.

L'objectif est de permettre tout d'abord aux enfants de pouvoir s'exprimer librement à propos de la violence au sein des établissements scolaires. Puis, il s'agit de les informer que certains comportements sont interdits, à la fois par le règlement intérieur mais aussi par la loi.

Enfin, les intervenants présentent les moyens offerts et les personnes ressources vers lesquelles s'orienter lorsque l'on est victime de ces violences.

2. Méthodologie

Les juristes de l'ADEJ recensent auprès des élèves les différentes manifestations de la violence au collège.

Il s'agit d'une part, de donner une qualification juridique aux actes de violences en se référant au règlement intérieur et à la loi pour expliquer les différentes sanctions prévues, et d'autre part, d'envisager les conséquences de ces actes, en informant les enfants sur leurs droits, et les moyens d'action dont ils disposent quand ils sont victimes.

3. Etablissements concernés

Nb interventions	Niveaux	Nb filles	Nb garçons	Nb total
22	12-15 ans	231	244	475

CS Les Hauts de Mazargues - Marseille
Collège Albert Camus - Miramas
Collège Arc de Meyran - Aix-en-Provence
Collège Les Matagots - La Ciotat
Collège Rocher du Dragon - Aix-en-Provence
Collège Rosa Parks - Marseille
Collège Ubelka - Auriol

4. Evaluation

	Oui		**Moyennement**		**Non**	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	334	71,37%	123	26,28%	11	2,35%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	418	89,32%			50	10,68%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	386	82,48%			82	17,52%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	343	74,08%			120	25,92%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,03					

5. Déroulement

Dans le cadre de cette action, nous avons pu constater un amalgame entre les notions de légitime défense et de vengeance.
En effet, les élèves considéraient qu'ils se trouvaient en légitime défense dès que la situation leur paraissait injuste. Cependant leur base de référence n'était pas la loi, mais diverses considérations d'ordre moral. Ainsi, à chaque fois que les besoins l'exigent, les juristes rappellent que seules les lois votées au parlement font office de référence commune à l'ensemble des personnes présentes sur le territoire.
Il est aussi rappelé aux élèves la possibilité de porter plainte s'ils sont victimes d'infractions.

La vidéo traitant du vol est incontestablement celle qui suscite les plus vifs échanges. Plusieurs points sont mis en avant lors de la projection de cette vidéo.
Tout d'abord nombre d'élèves considèrent que le fait de laisser en évidence un objet susceptible d'attiser les convoitises dédouane, en partie, la personne qui s'en empare en le volant.
Ensuite, ils considèrent que même si une personne est témoin d'un vol, elle doit garder cette information secrète sous peine de représailles (représailles qui aux yeux de beaucoup seraient justifiées).
Les juristes sont très souvent amenés à replacer la situation dans son contexte afin de définir les responsabilités de chacun lorsqu'une infraction de ce type se produit.

2ème partie :

LA REALISATION DES PROJETS

I. Droit au quotidien Marseille

A. Actions collectives

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Marseille » s'inscrit dans les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur le territoire marseillais. Les territoires prioritaires de la Politique de la Ville sont principalement concernés, mais nous travaillons également avec les autres secteurs. Deux volets le composent :

a. Les séances d'informations collectives des jeunes

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée, mais également auprès des structures associatives telles que les centres sociaux, les maisons d'enfants à caractère social…

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports qui sont adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et concernant les établissements scolaires, nous essayons de travailler dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire nos actions dans le cadre du projet d'établissement.

b. Les ateliers d'information des professionnels de l'enfance

Afin de permettre aux professionnels de l'enfance et de la jeunesse de bénéficier d'une information sur le Droit des mineurs, des demi-journées de formation, gratuites pour les participants, sont organisées.

Nous souhaitons fournir aux professionnels des clés de compréhension de l'actualité juridique et sociale afin de les aider dans le suivi individuel ou collectif des jeunes dont ils sont responsables.
Des professionnels des métiers juridiques et sociaux réalisent une intervention, sous forme de table ronde, autour d'une thématique, et des échanges se déroulent ensuite avec les participants.

2. Partenaires

- Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Marseille et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance
- La Mission Prévention de la Délinquance de la Ville de Marseille dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Le Service Sécurité du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Justice Région
- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône
- La Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires
- Les structures associatives en lien avec la jeunesse, essentiellement les centres sociaux

3. Interventions

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR OUTILS ET PAR THEMATIQUES
(Droit au quotidien Marseille)

OUTIL	Nb interventions	Filles	Garçons	Total
Droit des mineurs				
Droit et Internet	23	205	245	450
www.lycée.net	13	110	88	198
A la rencontre d'Eloi	1	0	9	9
Alice au pays des droits de l'enfant	1	0	8	8
Graine de droit	1	2	3	5
Total Droit des mineurs	***39***	***317***	***353***	***670***
Justice des mineurs				
Exposition 13/18 Questions de justice	19	173	169	342
L'audience est ouverte	16	86	138	224
Tribunal : mode d'emploi	4	17	28	45
Procès fictif	2	10	12	22
Total Justice des mineurs	***41***	***286***	***347***	***633***
Promotion Egalité				
BD Kiffer / Qui fait l'autre ?	15	71	173	244
Les autres, ça m'est égal ?	7	81	94	175
Projet Serena	10	3	17	20
Total Promotion Egalité	***32***	***155***	***284***	***439***
Citoyenneté				
Changement majeur	16	30	130	160
Je(u) suis citoyen	1	14	4	18
Emploie tes droits !	4	18	28	46
Conseil Municipal des Jeunes - Miramas				
Total Citoyenneté	***21***	***62***	***162***	***224***
Droit et milieu scolaire				
Formation des délégués	1	16	12	28
Questions de violences	3	18	23	41
"Mix" Droit et Internet/Questions de violence	4	31	43	74
Total Droit et milieu scolaire	***8***	***65***	***78***	***143***
Autres thématiques				
Débat "Droit des Jeunes"	1	2	8	10
Total Autres thématiques	***1***	***2***	***8***	***10***
TOTAL	**142**	**887**	**1232**	**2119**

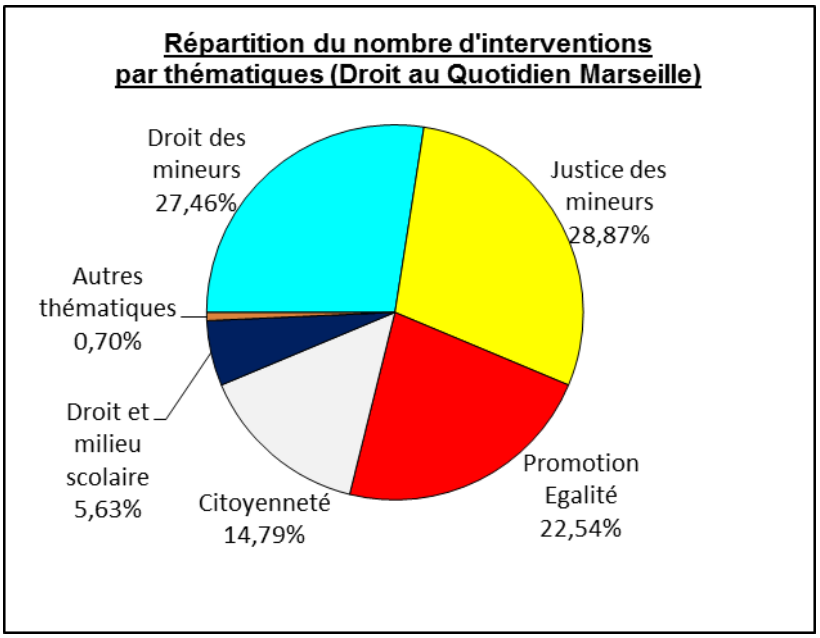

a. Structures associatives / PJJ / EPIDE

Etablissement	Outils	Classe ou Age	Filles	Garçons	Total
CS Les Hauts de Mazargues – Marseille	Droit et Internet7	12-15 ans	1	4	5
		11-17 ans	1	10	11
	Questions de violences	12-15 ans	0	7	7
CS MMA Verduron Bas - Marseille	BD Kiffer l'autre ?	9-11 ans	7	6	13
	Graine de droit	10-12 ans	2	3	5
CRIJ - Marseille	Changement majeur	23-24 ans	1	1	2
	Emploie tes droits	ACPM	7	4	11
	Lycée.net	17 ans	11	5	16
EPIDE - Marseille	Changement majeur	Sect accueil	3	6	9
			3	17	20
		17-22 ans	8	19	27
			3	9	12
		Sect Tadzait	4	4	8
		M.Cocheteau	2	10	12
			3	10	13
		Sect Martinez	1	6	7
			2	6	8
	Emploie tes droits	Sect Tadzait	5	8	13
		Mme Bismuth	3	7	10
		Sect M.Millat	3	9	12
	L'audience est ouverte	Sect évolution	5	2	7
			2	5	7
			5	6	11
			3	5	8
		18-22 ans	5	20	25
		Mme Bismuth	5	15	20
		Sect Martinez	3	15	18
		Sect MILLIAT	9	3	12
EPM - Marseille	Changement majeur	unité 1	0	4	4
		unité 2	0	7	7

		unité 3	0	8	8
		unité 4	0	7	7
		unité 5	0	7	7
Foyer escale Saint-Charles - Marseille	Débat droits des jeunes	17/20 ans	2	8	10
ITEP Serena - Marseille	A la rencontre d'Eloi	9-12 ans	0	9	9
	Alice au pays des droits de l'enfant	9-12 ans	0	8	8
	Droit et Internet	9-12 ans	0	8	8
	Projet Serena	Gpe 1	1	6	7
		Gpe 2	1	6	7
		Gpe 1	.	.	.
		Gpe 2	.	.	.
		14-16 ans	1	5	6
		Gpes 1-2	.	.	.
		14-16 ans	.	.	.
		Gpe 1	.	.	.
		Gpe 2	.	.	.
		14-16 ans	.	.	.
Maison de l'Apprenti - Marseille	Changement majeur	15-18 ans	0	9	9
	L'audience est ouverte	16-20 ans	0	9	9
		16-18 ans	1	7	8
		15-17 ans	0	3	3
		16-17 ans	0	4	4
TOTAL : 52 interventions			**113**	**337**	**450**

b. Etablissements scolaires

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Collège Auguste Renoir - Marseille	Formation des délégués	4°/3°+6°/5	16	12	28
Collège Darius Milhaud - Marseille	Droit et Internet	5è D	8	11	19
		5è C	9	10	19
		5è A	10	13	23
		5è F	9	13	22
		5è E	10	15	25
		5è B	15	8	23
Collège Edgar Quinet - Marseille	13/18 Questions de justice	4è3	8	11	19
		4è2	6	8	14
		4 è 4	8	10	18
		4è1	8	12	20
		4 è 6	12	8	20
		4 è 5	8	8	16
Collège Fraissinet - Marseille	13/18 Questions de justice	4è2	12	13	25
		4è5	15	11	26
		4è1	8	13	21
		4è3	11	11	22
		3è4	15	8	23
		4è4	11	10	21
Collège Grande Bastide - Marseille	Les autres, ça m'est égal ?	4è D	12	12	24
		4è B	14	14	28
		4è A	10	12	22
		4è e	11	13	24
		4è c	11	12	23
Collège Gyptis - Marseille	Droit et Internet	4è1	13	13	26
		4è4	14	14	28
		4è3	14	13	27

		4è2	12	11	23
Collège Honoré Daumier - Marseille	Les autres, ça m'est égal ?	5è3	12	14	26
		5è5	11	17	28
Collège Jules Ferry - Marseille	BD Kiffer l'autre ?	At. Relais	0	6	6
		4è D	5	4	9
Collège Les Caillols - Marseille	Droit et Internet	5è 7	12	12	24
		5è1	15	10	25
		5è3	12	13	25
		5è5	6	15	21
		5è2	8	11	19
		5è6	5	5	10
		5è9	5	10	15
		5è4	9	14	23
		5è 3	6	4	10
Collège Pythéas - Marseille	Droit et Internet	4è D	11	8	19
Collège Rosa Parks - Marseille	Questions de violences	5è 4	8	8	16
		5è 3	10	8	18
Collège Thiers - Marseille	L'audience est ouverte	4è 3	12	11	23
		4è1	13	16	29
		4è 2	13	7	20
		4è MUS	10	10	20
Collège Vallon des Pins - Marseille	BD Kiffer l'autre ?	4è 3	7	16	23
		4è 5	9	13	22
		4è 4	11	10	21
		4è 6	7	15	22
		4è 2	7	12	19
		4è 1	12	12	24
	Tribunal mode d'emploi	4è	5	16	21
			.	.	.
			.	.	.
		4è 3	12	12	24
Collège Versailles - Marseille	13/18 Questions de justice	4è Vasar	9	8	17
		4è Past	7	10	17
		4è Galilée	2	4	6
		4è Pytha	14	6	20
		4è Vivaldi	5	5	10
		4è	5	10	15
	Mix Droit et Internet / Questions de violences	5è C	6	13	19
		5è G	8	6	14
		5è P	11	11	22
		5è V	6	13	19
Lycée Colbert - Marseille	Lycée.net	1TCVA	6	5	11
		1 GA ITA	14	3	17
		1GA ANG	11	8	19
		AFC1	12	0	12
		TMMV	5	3	8
Lycée Don Bosco - Marseille	Lycée.net	2nde GT	1	21	22
Lycée Le Chatelier - Marseille	Lycée.net	2 BGA2	12	6	18
		2BGA1	10	4	14
		2 BEI/2BM	0	18	18
		2BPC	6	6	12
		2BBIO	10	5	15
Lycée Leau - Marseille	Procès fictif	T Bac Pro	4	7	11
		CAP	6	5	11
Lycée Marie Gasquet - Marseille	13/18 Questions de justice	1ère SPVL	9	3	12
	Je(u) suis citoyen	2spvl	14	4	18

	Lycée.net	2nd SPVL	12	4	16
Lycée René Caillié - Marseille	BD Kiffer l'autre ?	1è BAMV	0	15	15
		2d BAGO	0	13	13
		1è BATG	4	11	15
		1è CAPIS	0	13	13
		2nd BAFI	1	9	10
		1btp	1	18	19
TOTAL : 90 interventions			**774**	**895**	**1669**

4. Evaluation

Evaluation globale pour tous les outils **

(2119 élèves incluant centres sociaux et établissements scolaires : 887 filles, 1232 garçons)

*** Exception faite des séances qui n'ont pas pu être évaluées et ne sont donc pas comptabilisées*

	Oui		**Moyennement**		**Non**	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	1202	94,05%	444	25,78%	76	4,41%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	1501	86,86%			227	13,14%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	1438	83,27%			289	16,73%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	1343	77,95%			380	22,05%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,79					

Evaluation pour l'outil « 13/18 ? Questions de justice » (342 élèves : 173 filles, 169 garçons)

	Oui		**Moyennement**		**Non**	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	230	97,46%	83	26,02%	6	1,88%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	296	92,79%			23	7,21%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	289	90,60%			30	9,40%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	261	81,82%			58	18,18%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,85					

Evaluation pour l'outil « BD Kiffer / Qui fait l'autre ? » (244 élèves : 71 filles, 173 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	106	85,48%	61	32,97%	18	9,73%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	150	78,95%			40	21,05%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	144	75,79%			46	24,21%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	137	74,05%			48	25,95%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,03					

Evaluation pour l'outil « Droit et Internet » (450 élèves : 205 filles, 245 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	246	91,45%	98	26,70%	23	6,27%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	304	82,83%			63	17,17%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	291	79,29%			76	20,71%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	253	68,94%			114	31,06%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,53					

Evaluation pour l'outil « Emploie tes droits » (46 élèves : 18 filles, 28 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	22	95,65%	11	32,35%	1	2,94%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	29	85,29%			5	14,71%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	24	70,59%			10	29,41%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	30	88,24%			4	11,76%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,55					

Evaluation pour l'outil « Je(u) suis citoyen » (18 élèves : 14 filles, 4 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	15	100,00%	3	16,67%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	15	83,33%			3	16,67%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	14	77,78%			4	22,22%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	15	83,33%			3	16,67%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,11					

Evaluation pour l'outil « L'audience est ouverte » (224 élèves : 86 filles, 138 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	134	95,04%	47	25,00%	7	3,72%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	165	87,77%			23	12,23%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	161	86,10%			26	13,90%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	148	78,72%			40	21,28%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,75					

Evaluation pour l'outil « Les autres, ça m'est égal ? » (175 élèves : 81 filles, 94 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	121	92,37%	46	25,99%	10	5,65%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	149	84,18%			28	15,82%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	151	85,31%			26	14,69%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	133	75,14%			44	24,86%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,61					

Evaluation pour l'outil « Lycée.net » (198 élèves : 110 filles, 88 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	154	97,47%	40	20,20%	4	2,02%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	181	91,41%			17	8,59%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	171	86,36%			27	13,64%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	172	86,87%			26	13,13%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,21					

Evaluation pour l'outil « Questions de violences » (41 élèves : 18 filles, 23 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	23	100,00%	11	32,35%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	31	91,18%			3	8,82%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	28	82,35%			6	17,65%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	23	67,65%			11	32,35%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,20					

Evaluation pour l'outil « Tribunal, mode d'emploi » (45 élèves : 17 filles, 28 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	20	95,24%	3	12,50%	1	4,17%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	22	91,67%			2	8,33%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	20	83,33%			4	16,67%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	18	75,00%			6	25,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,25					

5. Déroulement

a. Dans les structures associatives / PJJ / EPIDE

a.1 – Centres sociaux

MMA Verduron Bas

« A la rencontre d'Eloi »

Ce support a été demandé par les animateurs du centre. Il rassemble toutes les problématiques liées à la création et à l'application des lois.
Nous avons expliqué aux enfants qu'il existait plusieurs types de lois applicables à différentes échelles. Ainsi les enfants rencontrés ont pu non seulement identifier les acteurs liés à la mise en place des lois mais aussi comprendre l'utilité de la mise en place de telles mesures.
Dans l'ensemble, ils avaient des questions très pertinentes, mais ils confondaient les interdictions faites dans le but de permettre la vie en communauté, et les actions qui ne constituent pas des infractions mais dont la réalisation peut être préjudiciable pour leurs auteurs (ex : suicide). Dans certains cas, ils ont évoqué des notions mal maîtrisées, telles que le racisme ou encore l'homosexualité : nous leur avons alors expliqué ces notions afin qu'ils en aient une vision plus claire.
Le seul bémol relève du fait qu'une salle n'ait pas été dédiée à la mise en place de cette action, ce qui a entrainé quelques difficultés pour s'entendre du fait des bruits de conversation et de fond d'autres groupes présents.

« Graine de droit »

Dans le cadre de l'action Graine de droit, mis à part une confusion de certains quant à la notion d'homosexualité (notion expliquée par les intervenants) rien de particulier n'est à signaler. Cependant, le fait que l'action se déroule dans une salle commune à tous les jeunes du centre social a généré les mêmes difficultés qu'évoquées plus haut.

CCO Mazargues

« Droit et internet »

L'ADEJ est intervenue à deux reprises en juillet et en octobre 2014 sur cette action.
A chaque fois l'intervention s'est bien déroulée, les jeunes étaient participatifs même s'il était parfois difficile de les canaliser.
Certains adolescents avaient déjà bénéficié des actions de l'ADEJ dans leur collège et s'en souvenaient.
Pour l'action d'octobre, il y a eu beaucoup de questions concernant la justice.

« Questions de violences »

L'intervention s'est bien déroulée, les jeunes étaient intéressés, participatifs et agréables.
Suite aux réactions sur une vidéo (« C'est une balance »), les juristes ont fait un point sur la notion de non-assistance à personne en danger. Il y a eu beaucoup de questions sur les stupéfiants.

Ecole Saint-Charles/Université du citoyen

« Fonctionnement de la justice »

Lors de la mise en place de ce module spécifique, les jeunes ont fait part de leurs nombreuses interrogations. En effet, certains ne savaient pas ce qu'était le rôle d'une assistante sociale, d'autres s'interrogeaient sur le remboursement des frais de justice, questions auxquelles les intervenants n'ont pas manqué de répondre. L'actualité du moment a elle aussi été très présente lors de cette intervention. Les jeunes ont fait état de leur vision négative de la ville de Marseille. Les juristes ont alors rappelé l'existence de lois et affirmé la non existence de zone de non-droit.
Le groupe composé de nombreux primo-arrivants fut très participatif lors de l'intervention.

Les intervenants ont déconstruit de nombreux clichés, ce qui permit un échange assez intéressant avec les jeunes rencontrés.

a.2 – ITEP Serena

L'**ITEP Serena** avait demandé 3 actions : « Alice aux pays des droits de l'enfant », « A la rencontre d'Eloi » et « Droit et Internet (adapté) »

« Alice au pays des droits de l'enfant »

Nous avons été très bien accueillis par l'équipe éducative. Les séances se sont bien déroulées, les jeunes étaient intéressés malgré certaines difficultés de concentration.
Lors de la première séance, ils se sont montrés très participatifs et avaient beaucoup de questions. Dans le cadre de cette action, les intervenants ont précisé certaines notions. Par exemple, ils ont clarifié puis distingué les notions de nationalité et d'origine ainsi que celles de travail et d'esclavage.
De plus, les jeunes pensaient que la loi ne protégeait pas tout le monde. Les juristes ont donc expliqué que toute personne a le droit d'être protégée mais que certaines catégories de personnes, en raison de leur vulnérabilité, bénéficient d'une protection particulière.
Les conditions de vie des enfants dans le monde les ont vraiment interpellés, notamment les enfants soldats. Un jeune a également évoqué la question du trafic d'organes et de l'avortement. Un point sur l'autorité parentale et le droit à l'avortement, notamment pour une mineure, a été fait.
Les échanges étaient intéressants et constructifs, les jeunes avaient beaucoup de choses à exprimer.

Il convient de préciser que l'un des référents présents a émis l'idée de faire des pauses beaucoup plus longues et plus fréquentes.

« A la rencontre d'Eloi »

Nous avons résumé ce qui avait été fait lors de la séance précédente, ce qui a permis à deux nouveaux jeunes de comprendre les notions abordées et de s'impliquer lors de cette seconde action. Nous avons eu du mal à débuter car les jeunes étaient assez dissipés (ils étaient restés bloqués dans les embouteillages pendant plus d'une demi-heure).
Néanmoins, ils étaient toujours aussi intéressés, et ont fait un rappel exact de l'action « Alice au pays des droits de l'enfant ». Les juristes ont dû revenir sur certaines notions. En effet, les jeunes ont eu du mal à comprendre que, également, dans le cadre de la guerre, des règles existent. L'idée selon laquelle la loi ne protège pas tout le monde a refait surface, un point a donc à nouveau été fait à ce sujet.

Ils posaient des questions pertinentes, mais on notait une capacité de concentration assez faible. Il a été nécessaire de faire des pauses plus régulières. De plus, nous avons pu relever que l'action « A la rencontre d'Eloi » n'était pas assez ludique pour eux.

« Droit et Internet » (adapté)

En raison des difficultés de concentration des enfants, le support « Droit et Internet » a été adapté.

Nous avons abordé 3 thèmes : « Sites + 18 ans, Facebook et Skype ». Ils avaient de nombreuses questions et beaucoup d'anecdotes personnelles à partager. A ce sujet, certains ont expliqué avoir des centaines d'amis via ce type de réseaux. Un point particulier sur la vigilance face à ce type d'amitié a été fait.
Cependant, nous avons dû insister sur le droit à l'image car ils ont du mal à comprendre cette notion. Nous avons également expliqué la notion d'agression sexuelle. Au regard de leurs interrogations, nous avons traité la justice pénale des mineurs et notamment la question du casier judiciaire.

Suite à ces interventions, un projet de fond a été mis en place avec l'ITEP Serena. Le projet porte sur le racisme et la discrimination pour le pôle enfants et sur les relations filles-garçons pour le pôle adolescents.

POLE ENFANTS

1ère séance : le 1/10/2014 : Séance introductive
Présentation du projet : diffusion de vidéos sur le racisme et les discriminations

Nous avons commencé la première intervention à 10h au lieu de 9h30. Ce retard s'explique par le fait que les groupes de travail n'étaient pas constitués comme cela était initialement prévu. Les éducateurs ont alors pris la charge de constituer les groupes. Il y avait des absents donc les groupes n'étaient pas au complet. Chaque groupe est ainsi accompagné de 3 éducateurs. M. LUCCIARDI, initiateur du projet, est présent à toutes les séances.

Concernant le groupe 1, ils étaient 6. Un seul enfant avait assisté l'an dernier aux séances. Le groupe fut dynamique et à l'écoute. Un jeune nous dit que « C'est nul le projet », mais il se montra participatif par la suite. Les autres jeunes semblaient enthousiastes pour le projet vidéo. Nous leur avons proposé d'écrire un scénario, de le jouer et de filmer les saynètes qu'ils auraient définies.

La notion de racisme a été définie en distinguant les critères qui la composent, car certains enfants ont tendance à confondre la religion, les origines et la nationalité.

La légitime défense a été évoquée par les enfants, les juristes ont alors pris le temps de préciser les contours de cette notion en s'appuyant sur des exemples concrets.

Pour le groupe 2, ils étaient 7 dont deux enfants qui avaient assisté aux interventions de l'an dernier. Ils avaient gardé bonne mémoire des notions évoquées. Le groupe semblait intéressé par le projet même si ce second groupe fut un peu moins concentré que le premier.

De la même manière que pour le groupe précédent, nous avons expliqué la notion de légitime défense. Il a été également nécessaire de développer les critères du racisme et distinguer la discrimination. Nous avons défini le principe de laïcité et ses corollaires. Les jeunes se demandaient également qui paie le Président de la République, et à qui était destiné l'argent issu des amendes.

Après le visionnage des vidéos, les jeunes ont su restituer l'histoire, montrant une bonne compréhension générale des messages diffusés. Nous avons insisté sur la distinction entre racisme et discrimination, et nous avons ainsi pu développer la discrimination à caractère racial. En effet, les enfants ont tendance à confondre toutes ces notions qui peuvent être difficiles à assimiler. Un point a été fait sur l'obligation professionnelle du pharmacien de servir ses clients même s'il ne les apprécie pas, ainsi que pour un chauffeur de bus de s'arrêter aux emplacements qui sont prévus à cet effet.

Il est à noter que, lors de la seconde intervention, les éducateurs pensaient que la séance se terminait à 12h30. Ils nous expliquent qu'ils doivent faire la pause déjeuner aux enfants avant de les emmener en activité. Nous nous adaptons donc à leurs contraintes.

2ème séance le 15/10/2014 : « 13-18 : Question de justice » adapté

Pour cette intervention, nous avons commencé avec le groupe 2. L'éducateur nous signale qu'un du groupe 2 qui doit partir plus tôt.

Il y avait deux nouveaux jeunes qui étaient absents lors de la séance précédente. Un jeune nous rappelle les notions vues la dernière fois. Nous réexpliquons le projet et nous rediffusons les vidéos notamment pour les nouveaux. Les jeunes ont fait une bonne restitution de l'histoire. Nous avons refait un point sur les notions de racisme et discrimination. Un enfant nous demande alors

s'il est possible d'avoir toutes les nationalités, nous expliquons qu'il est possible d'avoir plusieurs nationalités à condition de remplir les critères d'acquisition de la nationalité propres à chaque pays. Le fait d'avoir la nationalité d'un pays confère des droits mais également des obligations.

Ensuite, les enfants ont posé beaucoup de questions sur la justice et la prison. Nous avons ainsi traité de la peine de mort, de la peine à perpétuité et des cas d'extradition. Nous avons également abordé la question du travail des enfants dans le monde.

Les enfants nous ont parlé de Nelson Mandela et de son combat contre l'apartheid. Ils se demandaient également s'il y avait des règles pendant la guerre. Ils ont évoqué les génocides et des actes d'Hitler. Les juristes ont pris le temps de répondre à toutes ces interrogations.

Concernant le groupe 1, une jeune fille est ajoutée au groupe. Les enfants ont bien restitué ce qui a été vu à la séance précédente. Nous repassons également les vidéos. Un point est fait à nouveau sur les notions de racisme et discrimination car il subsiste encore des confusions.

Tout comme dans le groupe 2, les enfants ont posé beaucoup de questions sur la justice et son fonctionnement : « On peut être sanctionné quand on vole sa mère ? », « Tu paies quand tu portes plainte ? ». Ils s'interrogeaient également sur les modalités du bracelet électronique. Un jeune nous explique qu'un homme dans son quartier a réussi à retirer le bracelet et l'a mis au cou de son chat afin qu'il puisse sortir quand il le veut.

Les jeunes nous ont, là aussi, parlé de Nelson Mandela. Un des jeunes nous évoque le combat de Malala (la jeune militante pakistanaise) pour l'éducation et les droits des filles.

A la fin de la séance, deux éducateurs viennent nous voir pour discuter de la thématique de la séance suivante, à savoir la justice, qui intéresse beaucoup les jeunes. Ils nous demandent s'il est possible d'apporter des Codes avec nous.

<u>3ème séance le 12/11/2014 : « En quête de justice »</u>

À notre arrivée à 9h25, il n'y avait qu'une jeune fille qui attendait. M. LUCCIARDI arrive et nous explique qu'ils sont en réunion.

Il y a de nombreux absents. Ils sont quatre dans le groupe 2 et six dans le groupe 1. L'éducateur nous propose de les réunir et de ne faire qu'une séance. Nous préférons alors procéder ainsi notamment pour la dynamique de l'intervention. L'éducateur nous demande de commencer à 10h afin que les jeunes prennent un petit déjeuner.

Pendant ce temps, une éducatrice en profite pour discuter avec nous. Elle nous dit que certains jeunes de son groupe lui parlent de l'ADEJ « Quand est-ce que l'ADEJ vient ? », posent des questions et réagissent sur certaines notions. Plusieurs jeunes discutent des propos racistes et ce sont ceux qui sont le plus participatifs.

Concernant l'action, les jeunes ont posé beaucoup de questions très diverses sur la justice et son fonctionnement.

Par ailleurs, il a été nécessaire de revenir sur le dépôt de plainte. Ils étaient, en effet, persuadés qu'en portant plainte, ils allaient gagner de l'argent. Les juristes expliquent que le dépôt de plainte est un droit et qu'il s'agit avant tout de faire cesser l'infraction et de punir son auteur. La distinction entre la peine d'amende et les dommages et intérêts que peut obtenir la victime est alors faite.

Ils s'interrogeaient beaucoup sur les modalités d'adoption et l'abandon d'enfant. Un jeune nous demande « si des parents qui abandonnent leur enfant, par la suite placé en famille d'accueil, peuvent le récupérer ensuite ».

Les juristes ont alors insisté sur le rôle de la justice et notamment la double fonction du juge des enfants, à savoir la protection des enfants en danger et le traitement des mineurs délinquants. En effet, il est expliqué aux enfants que la justice n'a pas seulement pour but de punir mais qu'elle intervient également pour trancher les conflits et surtout pour protéger les personnes.

4ème séance le 10/12/2014 : Suite « En quête de justice »

Pour cette séance, à la demande de l'éducateur, nous avons dû mélanger les groupes car certains enfants devaient être libérés pour 12h. Lors de cette séance, nous avons repris ce qui avait été vu précédemment, notamment pour ceux qui étaient absents.

Nous avons commencé la séance avec quinze minutes de retard. Les jeunes sont toujours autant intéressés et participatifs. Ils avaient beaucoup de questions sur la justice. Ils ont soulevé plusieurs infractions. Ainsi, il a été nécessaire de s'attarder sur le trafic de stupéfiants et notamment sur la participation et la responsabilité des « guetteurs ». Nous avons également expliqué la notion d'état de nécessité pour le vol. Les jeunes s'interrogeaient également sur le traitement des personnes atteintes de troubles mentaux qui commettent des infractions pénales.

Enfin, le meurtre a fait l'objet d'un long développement. Ils s'interrogeaient beaucoup sur l'enquête surtout si le corps avait disparu. Ils font preuve de beaucoup d'imagination. Il a donc fallu souvent recadrer le débat.

Il a été nécessaire de revenir sur le rôle du juge des enfants, notamment au regard de la protection des mineurs en danger. De même, nous avons dû traiter de la question des enfants en cas de séparation des parents. En effet, un jeune nous dit : « Le juge punit le parent quand il ne lui donne pas la garde de l'enfant ». Nous avons alors expliqué que chaque cas est particulier et que surtout, les décisions sont prises au regard de l'intérêt de l'enfant et qu'elles peuvent évoluer dans le temps. De même, nous avons dû expliquer pourquoi parfois il était interdit à certains parents de voir leur enfant.

A la fin de la séance, un éducateur nous indique que les enfants lisent le livret « En quête de justice » distribué par l'ADEJ le soir comme livre de chevet.

Concernant le second groupe, les garçons se souvenaient bien des notions abordées à la séance précédente (Cour d'Assises, perpétuité, peine de sureté…). Nous sommes revenus sur les aménagements de peine possibles.

Nous avons également défini le régime de la garde à vue en précisant qu'il ne s'agit pas d'une sanction. Partant de là, la question du casier judiciaire a été envisagée.

Le thème de la justice a suscité beaucoup d'intérêt chez les enfants. Cette action était nécessaire et semble avoir rempli ses objectifs.

POLE ADOLESCENTS

1ère séance le 22/10/2014 : « 13/18 Questions de justice »

Un groupe de 6 jeunes a été constitué, mélangeant des jeunes du SESSAD et de l'internat. La Directrice de l'ITEP a assisté à cette première séance. Un jeune est arrivé avec une heure de retard car son quartier était bloqué suite à un meurtre qui avait été perpétré la veille.

Dans un premier temps, les juristes ont présenté l'association ADEJ. Ensuite, dans l'introduction de la séance, ils ont repris les notions fondamentales telles que les droits, obligations et interdictions, ainsi que la loi et son rôle. Puis, ils ont présenté aux jeunes le projet détaillé, dont la finalité est la réalisation d'une page web illustrant les relations filles-garçons. Il a été précisé que

toute suggestion ou idée de leur part serait la bienvenue. Les jeunes semblaient intéressés par le projet.

Dans un second temps, les juristes ont présenté le support « 13/18, Questions de justice », ce qui a permis de lancer le débat autour de plusieurs sujets. Les juristes ont défini les notions de racisme et de discrimination, puis ont évoqué les notions de harcèlement et de menaces. Par ailleurs, il a été nécessaire de traiter la question de l'absentéisme scolaire et de ses conséquences. Les jeunes s'interrogeaient sur les sanctions envisageables pour les parents. De plus, un jeune nous explique qu'il n'est pas allé à l'école pendant près d'un an. Les juristes ont dû notamment expliquer la prise en charge des mineurs en danger, le rôle du juge des enfants et l'ASE. Un point sur les violences conjugales a été fait.

Concernant la justice, les jeunes avaient beaucoup de questions, notamment celui qui est arrivé en retard suite aux événements qui se sont déroulés dans son quartier. Les juristes ont pris le temps de répondre à leurs questions, mais ils leur ont précisé qu'une séance sur la justice était prévue.

Dans l'ensemble, le premier contact établi avec les jeunes était positif. L'échange a été agréable et constructif.

2ème séance le 19/11/2014 : « L'audience est ouverte »

Lors de cette séance, deux nouveaux jeunes ont rejoint le groupe. Nous avons démarré la séance à 10h30 au lieu de 10h car on attendait les jeunes du SESSAD. L'éducateur n'avait pas eu l'information que la séance débutait à 10h. Une mise au point a été faite sur les horaires avec les éducateurs, il a été convenu qu'un seul groupe étant constitué au lieu de deux, les séances se dérouleraient de 10h30 à 12h.

En attendant les jeunes du SESSAD, un jeune vient discuter avec la juriste pour lui expliquer qu'il n'a pas envie de participer car il n'aime pas parler et qu'il préfère dormir. Finalement, il fut très participatif et fit des remarques pertinentes. Il fut cependant nécessaire de le recadrer car il avait tendance à monopoliser la parole.

Les autres jeunes ont résumé la séance précédente aux nouveaux arrivants. Une bonne restitution en fut faite. Nous avons visionné les 2 premières vidéos de « L'audience est ouverte ». A la suite des vidéos, nous avons traité la justice pénale des mineurs. Un jeune estime qu'un enfant ne peut être tenu responsable de ses actes avant l'âge de 9 ans. La responsabilité civile des parents du fait de leur enfant mineur a été définie. La question de la partialité du juge a été soulevée, son statut de juge et ses fonctions ont été définies. Les jeunes avaient beaucoup de questions sur le casier judiciaire et, notamment, l'une concernait la possibilité d'intégrer l'armée en cas de mentions sur le casier judiciaire.

Par ailleurs, afin de dissiper toute confusion dans l'esprit des jeunes, la distinction entre l'aide juridictionnelle et l'avocat commis d'office a été faite.

3ème séance le 17/12/2014 : suite « L'audience est ouverte »

La séance a débuté avec 30 minutes de retard car il manquait les jeunes de l'internat. Il y avait eu un problème de transport et finalement un seul jeune a pu venir avec son éducateur.

Nous avons revu les vidéos de « L'audience est ouverte », mais nous avons eu des problèmes techniques et le son était de mauvaise qualité. Nous avons alors repris ce que disaient les personnages des vidéos. Malgré ce dysfonctionnement, les jeunes ont bien compris les vidéos et ont bien restitué les faits. Certaines notions juridiques ont été reprises avec eux, notamment le casier judiciaire ou encore l'aide juridictionnelle. En s'appuyant sur les vidéos, les différentes peines et les aménagements de peine possibles ont été envisagés. Par la suite, devant les interrogations des jeunes, nous avons défini et distingué le viol et l'agression sexuelle. Un point a également été fait sur la majorité sexuelle. Les jeunes nous interrogeaient également sur le droit

d'avortement d'une jeune mineure, en demandant si les parents peuvent obliger leur fille à avorter. Les juristes ont répondu aux jeunes en leur précisant que toutes ces notions seraient reprises lors de la séance suivante portant sur les relations filles garçons.

Le projet se poursuit en 2015 et sera donc retranscrit dans le rapport d'activité 2015.

a.3 – EPIDE

Le partenariat entre l'ADEJ et l'EPIDE a été étendu en cours d'année, et nos juristes interviennent désormais à différents stades dans le cursus des jeunes volontaires : en début de parcours, l'intervention « Changement Majeur » est réalisée ; en milieu de parcours, ils utilisent le support « L'audience est ouverte », et en fin de parcours, l'action « Droit du travail » est dispensée.

« Changement Majeur »

Cette action destinée aux sections « Accueil » et « Evolution » a été adaptée en fonction des besoins des jeunes. Lorsque les différents thèmes furent abordés (argent, sexualité, famille, contrat, santé, citoyenneté, justice…), certains stéréotypes ou idées fausses revinrent assez fréquemment, notamment l'idée selon laquelle l'égalité de droit n'existerait pas réellement, ou encore le droit d'imposer des relations sexuelles dans le cadre du mariage. Des jeunes posèrent aussi de nombreuses questions liées à la thématique de la santé. Certains se demandaient, par exemple, si le consentement des parents était nécessaire si une jeune fille souhaitait avorter.

L'idée d'une injustice dans la détermination des peines fut assez présente. Des élèves émirent même leur volonté de rétablir la peine de mort. Dans d'autres cas, des jeunes proposèrent de faire disparaître le caractère d'infraction lorsque la commission de l'acte était dictée par la nécessité.

En définitive, au vu des nombreuses questions soulevées par les jeunes, l'action programmée semble avoir atteint ses objectifs. Cependant, il convient de noter que lors de certaines présentations les jeunes n'étaient pas accompagnés de leurs encadrants, ce qui a d'ailleurs pu être problématique lors de la mise en place de certaines actions. Pour exemple, les intervenants ont assisté à une altercation entre 2 jeunes durant la présentation de l'une des actions.

« L'audience est ouverte »

Les « sections Evolution » ont été agréables, dynamiques, et participatives.
En général, une certaine déconcentration des jeunes commença à se faire sentir lors de la troisième heure d'intervention.

Ce support permit à nos juristes d'expliquer le fonctionnement de la justice pénale par le biais de séances d'audiences filmées au Tribunal Correctionnel de Marseille.

Dans l'ensemble, les intervenants ont pu expliquer de quelle manière se déroule une audience au Tribunal Correctionnel, les rôles des différents intervenants, et les conditions dans lesquelles sont fixées les sanctions. Cependant, ils ont noté une réelle méfiance à l'égard de la justice, « l'Etat s'enrichit sur notre malheur ». Un jeune homme fit même preuve d'un rare pessimisme en affirmant aux intervenants que la situation l'entraînerait inévitablement à l'incarcération. L'idée du renforcement de certaines peines fut évoquée. Encore une fois le rétablissement de la peine de mort fut au centre de nombreuses discussions.

Certains jeunes racontèrent même quelques anecdotes dans le but d'illustrer leurs propos et de démontrer l'incohérence de la justice.
Quelquefois ils ont du mal à comprendre que certains comportements soient réprimés, « il y a des trucs normaux comme ne pas payer le bus».
Un vaste débat sur la notion de consentement fut aussi engagé avec les élèves.

Cependant, malgré leur intérêt manifeste pour les questions abordées, il convient de noter une altercation lors de la présentation de l'une des interventions. Enfin, certains avaient déjà assisté à la présentation du module proposé ce qui, dans leur cas, limita l'intérêt pour le module.

« Emploie tes droits »

La mise en place du module sur le droit du travail permit un réel échange avec 2 des 3 classes rencontrées. En effet, en raison d'un manque d'intérêt pour le sujet l'un des groupes se montra, malheureusement, assez passif. Les 2 autres groupes posèrent de nombreuses questions sur le droit du travail en général, « Comment fonctionne l'intérim ? », « Qu'est-ce que le smic ? », « Qui paie la retraite ?», « A quoi sert le représentant du personnel ? »

Les intervenants ont pu encore une fois noter le manque de confiance des jeunes dans le système juridique français, « L'Etat c'est le plus grand délinquant ».

a.4 – Maison de l'Apprenti

Il s'agissait pour nos juristes de présenter les supports **« Changement majeur »** et **« L'audience est ouverte »** aux jeunes de la Maison de l'apprenti.

« Changement majeur »

Concernant cette action, les jeunes furent très participatifs, dynamiques et intéressés. Les thématiques liées à la liberté d'expression, au racisme et à la discrimination furent plus spécifiquement abordées, ce qui donna lieu à un échange intéressant.
Les intervenants ont cependant noté que certains jeunes ne considéraient pas l'E.P.M comme un véritable lieu de sanction, mais plutôt comme un moyen d'obtenir une formation, et ce malgré les diverses explications des intervenants.
Les jeunes évoquèrent aussi le cas des violences faites aux animaux à travers l'exemple d'une vidéo diffusée sur Internet. Un point fut donc fait à ce sujet.
Les intervenants de l'ADEJ eurent l'occasion de retourner à la Maison de l'Apprenti au 3ème trimestre de l'année 2014. Lors de cette rencontre l'échange avec les élèves fut très constructif et a confirmé la méfiance des élèves à l'égard de la justice et de ses représentants, « J'ai vu des policiers tirer sur une personne lors d'une poursuite et ils l'ont laissée par terre sans soins et elle est morte, alors la police… ». Nous avons pu aussi constater que 2 jeunes ne parlaient pas très bien le français, ce qui constitua un frein pour leur compréhension du module.

« L'audience est ouverte »

S'agissant de l'action « L'audience est ouverte », il est à noter qu'une partie des élèves présents (environ la moitié) avaient déjà assisté à l'action « Changement majeur ». Même s'ils se sont montrés intéressés, les intervenants ont pu remarquer un groupe d'élèves qui était davantage dans la provocation que dans la participation, ce qui perturba un peu le bon déroulement de l'action.

Concernant le contenu de l'action à proprement parler, les jeunes traduisaient l'augmentation de la délinquance comme étant la conséquence de l'augmentation des impôts. Un point dût donc être fait sur l'intérêt d'instaurer des prélèvements obligatoires.

Comme pour l'action « Changement majeur », les intervenants de l'ADEJ ont pu proposer cette action à un autre groupe de jeunes de la Maison de l'Apprenti au 3ème trimestre de l'année 2014. Lors de cette seconde rencontre, les jeunes pensaient que les vidéos d'audiences que nous diffusions étaient des œuvres de fiction. Les intervenants ont donc précisé qu'il s'agissait d'affaires réelles.

Les jeunes ont donné de nombreux exemples pour illustrer les propos des intervenants. Pour exemple, afin d'expliquer ce qu'est la légitime défense, un jeune nous a raconté une histoire dans laquelle il s'était défendu avec un cutter pour repousser les assauts de 3 jeunes garçons armés de couteaux.

Enfin, il convient de préciser un refus total des jeunes quant à l'acceptation du principe d'égalité pour les personnes homosexuelles. Un module sur l'acceptation des différences et le principe d'égalité pourrait être envisagé afin de déconstruire les idées reçues des jeunes rencontrés.

a.5 – EPM de la Valentine

L'ADEJ est intervenue cinq fois 2 heures sur le support « **Changement Majeur** » auprès d'un total de 33 mineurs.

Les interventions se sont déroulées de façon classique. Mais compte tenu notamment du parcours judiciaire de ces jeunes, et du lieu, les débats se sont naturellement orientés sur la justice pénale.

Les jeunes avaient de très bonnes connaissances en matière de justice pénale, et particulièrement celle adaptée aux mineurs. Aussi, certains n'ont pas hésité à faire part de leur(s) expérience(s) personnelle(s) pour illustrer nos propos et exprimer leur sentiment d'injustice, voire de défiance, envers la justice et/ou la police. Malgré leur apparente connaissance en la matière, nous avons noté qu'ils étaient particulièrement en attente de réponses au regard de leur cas particulier : nous avons donc apporté une vigilance particulière dans la neutralité des échanges afin de ré-objectiver le débat, pour ne nourrir ou ne faire naître aucune fausse attente sur l'issue de leurs procédures passées ou en cours.

La justice pénale n'a pas été le seul thème abordé, ceux de l'argent et de la sexualité sont revenus pratiquement à chaque séance ; les juristes en ont profité pour faire un point complet sur la majorité sexuelle et la notion de consentement lors d'une relation sexuelle, ainsi que sur les amendes.

La citoyenneté a également été évoquée dans une majorité des groupes.

a.6 – CRIJ

Cette année, l'ADEJ a débuté un partenariat avec **le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ)** de Marseille ; pour l'année scolaire 2013-2014, il est prévu une intervention par mois entre février et juin 2014 le mercredi après-midi, soit 4 interventions.
Afin de toucher un autre public, il a été convenu que le CRIJ constitue les groupes et choisisse le thème dans le guide des outils de l'ADEJ.

Suite à un manque de participants, la première séance de février a été annulée.

« www.lycée.net » - 19 mars 2014

Pour la première intervention, la séance s'est déroulée auprès d'un groupe de 16 jeunes, venant pour la plupart (14 sur 16) d'une classe de 2nde du lycée Sully de Marseille, accompagnés de leur enseignant.
L'action s'est bien déroulée, les jeunes ont participé activement et posé de nombreuses questions en lien avec le thème proposé, en allant même plus loin puisque certains ont interrogé les juristes, qui leur ont fourni une réponse adaptée, sur l'usurpation d'identité, la justice pénale des mineurs et la maltraitance.

« Emploie tes droits » - 14 mai 2014

L'intervention s'est effectuée auprès d'un groupe de 13 personnes, 1 étudiante en médecine et 12 jeunes de l'ACPM, venus accompagnés de leur formatrice et suivis dans le cadre d'un ETAPS (espace territorial d'accès aux premiers savoirs).
Les juristes se sont adaptés au public afin de leur transmettre les notions essentielles de l'action.
Malgré cela, l'intervention a été difficile à gérer dans le sens où les jeunes de l'ACPM devaient assister à l'action dans le cadre de leur accompagnement et n'étaient pas très motivés par ce qui leur était proposé.

« Changement majeur » - 25 juin 2014

Malgré la confirmation la veille de la présence d'un groupe de l'Asprocep (division Etaps), celui-ci n'est pas venu et l'action n'a pas pu être effectuée.

A leur arrivée, les juristes ont constaté qu'il y avait seulement une étudiante. Afin qu'elle ne soit pas venue pour rien, ils ont discuté avec elle et ont répondu aux questions qu'elle se posait sur le thème prévu. Après 30 minutes, un jeune du groupe prévu est arrivé et a informé les intervenants qu'il serait probablement le seul à venir, les juristes en ont donc profité pour répondre également à ses questions.

b. Dans les établissements scolaires

b.1 – Collèges

« Formation des délégués » au collège Auguste Renoir

Les juristes ont dispensé cette formation à l'ensemble des délégués de l'établissement.
Le choix fut fait de les réunir en 2 groupes : un groupe composé des élèves de 6ème et 5ème, et un autre des élèves de 4ème et 3ème.
Deux tendances se dégagent de la formation dispensée. En effet, alors qu'une partie des élèves envisage la fonction de délégué comme une possibilité de devenir le chef de la classe, l'autre partie considère le rôle des délégués comme dévalorisant, « En vrai être délégué c'est être le pigeon ».
Un point a donc été fait sur le rôle et la responsabilité du délégué de classe afin de déconstruire les idées reçues avancées par les élèves.
Dans l'un des groupes les délégués exprimèrent leurs difficultés à comprendre les propositions faites par certains responsables de l'équipe pédagogique, « Ils parlent un français trop soutenu ».

« Droit et Internet »

Collège Les Caillols
En raison d'un problème de communication au sein de l'établissement, les actions réalisées au collège des Caillols ne se sont pas toutes déroulées comme elles avaient été prévues.
Tout d'abord, l'une des actions, reportée car il manquait la moitié de la classe, ne se déroula qu'en présence de 9 élèves, au lieu du groupe complet (l'autre partie de la classe était en projet pédagogique, à l'extérieur).
Bien que très dynamique, le groupe rencontré manquait cependant de concentration.

Un autre incident de ce type fut à déplorer en raison, encore une fois, de la séparation de la classe en demi-groupes (l'autre moitié de la classe ne commençant qu'à 9 h).
Un troisième fait lié à un manque de communication, a perturbé un autre module programmé, à savoir qu'une action a été interrompue car les élèves finissaient à 15h et que les parents n'avaient pas été informés que l'action se terminait à 16h.

Concernant le fond des actions réalisées, plusieurs idées reçues ont fait l'objet des rectifications indispensables. Par exemple certains élèves envisageaient les amendes comme un moyen pour l'Etat de « se faire de l'argent » et non pas comme une sanction prononcée lors de la commission d'une infraction.
Un point fut aussi fait sur les différents modes de fonctionnement de la justice. Les intervenants ont noté un fait marquant : en effet, de leur propre aveu, les jeunes se servent des réseaux sociaux comme sites de rencontres. D'autres n'hésitent pas à se mettre en scène, parfois même nus, sur ces plateformes. Les élèves rencontrés avaient aussi des difficultés à comprendre l'incidence que les moqueries ou le harcèlement peuvent avoir sur leur entourage.
En définitive, même si les actions réalisées au sein du collège Les Caillols semblent avoir été bénéfiques, les nombreux problèmes d'organisation et le manque de concentration de quelques classes ont rendu laborieux le déroulement de certaines interventions.

Au collège Pythéas, en raison d'un changement de salle, l'action débuta avec un quart d'heure de retard. La classe rencontrée était intéressée mais assez dissipée lors des explications apportées sur le sujet traité. L'idée selon laquelle la loi ne protège pas vraiment les citoyens était très présente chez certains, ce qui a conduit les intervenants à rappeler que la loi existe, la même pour tous, même si certaines erreurs peuvent être commises. Plusieurs thématiques ont été abordées et de nombreuses questions sortant souvent du thème furent posées.
Il conviendrait peut-être d'envisager, au sein de l'établissement, un module définissant les contours du système judiciaire français.

Au collège Gyptis, les échanges ont été nombreux et animés. Lors du développement sur la notion de liberté d'expression une élève nous a dit que si cette liberté avait une limite, ce n'était plus une liberté. Nous avons donc rappelé les raisons d'être de cette liberté ainsi que le choix du législateur quant à l'encadrement de cette notion. De plus, certains se sont plaints de ne pouvoir utiliser des outils mis à leur disposition par la société, « A quoi sert le MP3 si on n'a pas le droit de télécharger ? ». Un point a donc été fait sur les possibilités de télécharger les œuvres légalement.
Les élèves ont aussi voulu connaître les conséquences lorsqu'une injure est proférée sur Internet.
Il convient cependant de noter que lors d'une intervention, certains d'entre eux se sont volontairement montrés provocateurs en mettant en avant l'existence d'un supposé « droit de tuer ». Nous avons donc rappelé l'interdiction de recourir à la justice privée tout en rappelant la possibilité d'utiliser les voies de recours légales.

Au collège Darius Milhaud, les classes rencontrées ont permis des échanges intéressants. Cependant, même si le thème de l'intervention était Internet, les débats, souvent animés, dérivèrent vers d'autres thèmes. Par exemple dans l'une des classes de nombreuses questions sur le rôle du juge des enfants ont été posées. Une élève s'est même mise à pleurer lorsque le rôle du juge des enfants fut expliqué, en raison du placement de sa petite sœur, « Le juge des enfants ne sert à rien ». Une autre élève nous a posé de nombreuses questions sur la

maltraitance : nous lui avons conseillé de prendre attache avec l'assistante sociale. Dans un autre groupe certains réfutaient le principe d'égalité homme femme. Enfin, malgré les efforts de l'équipe éducative, quelques problèmes d'organisation ont entravé le bon déroulement de certaines actions. En effet, lors d'une intervention une partie de la classe est arrivée avec une heure de retard.

« Questions de violences »

Collège Rosa Parks
En raison des nombreuses questions des élèves, seules 2 vidéos ont été diffusées. Pour répondre aux questions posées, un point a été réalisé sur les notions d'autorité parentale et de maltraitance. Les contours de la liberté d'expression ont aussi pu être traités afin de bien faire comprendre ce que cette notion englobe, un élève nous a dit « S'ils font trop les beaux, j'ai le droit de les insulter ».
Au terme des interventions réalisées, il semble qu'un module sur la maltraitance pourrait être envisagé.

« Les autres, ça m'est égal ? »

Collège Honoré Daumier
Lors de la présentation de cette action, les intervenants ont présenté les notions de discrimination, de racisme, et les moyens d'actions pour lutter contre ce type de pratique. Les élèves rencontrés se demandaient si certains gestes devaient réellement être associés à des actes racistes, « La quenelle de Dieudonné est interdite ? ». Les intervenants, tout en rappelant le principe de la liberté d'expression, ont alors rappelé que les propos à caractère raciste constituaient, en France, une des limites de la liberté d'expression. Il est à noter que certains élèves manifestent une certaine méfiance à l'égard de l'impartialité de la justice française.

Au Collège Grande Bastide
Les classes se sont montrées intéressées, participatives mais parfois un peu dispersées. Les élèves étaient très agréables et ont posé beaucoup de questions.
Dans l'ensemble, ils avaient de bonnes connaissances sur les différents sujets de l'exposition.
Cependant, certains ont eu du mal à comprendre les différences entre racisme et discrimination.
De même, il y a eu des confusions sur les peines d'amende et d'emprisonnement, des élèves pensant que c'était l'une ou l'autre et qu'il était impossible d'être sanctionné à la fois d'une amende et d'une peine de prison.
Lors de la dernière intervention, plus que dans les autres classes, le groupe a posé beaucoup de questions sur la justice.
A chaque fois, les intervenants ont pris le temps de répondre à ces interrogations.

« Kiffer / qui fait l'autre ? »

Collège Vallon des Pins (niveau 4ème)
Les interventions au collège Vallon des Pins se sont bien déroulées.
Pour les élèves rencontrés, l'égalité entre hommes et femmes était loin d'être évidente.
Cependant, le débat a généralement été assez productif. En effet quelques points ambigus ont été expliqués, voire illustrés par les intervenants présents. Certaines lois ont tout de même suscité l'indignation de quelques élèves. L'avortement, par exemple, fut de très nombreuses fois assimilé au meurtre. De plus, les élèves ne comprenaient pas pourquoi, dans ce cas de figure, les intervenants parlaient d'avancée significative vers l'égalité, alors que ce droit privait les pères de décision lorsqu'une IVG était programmée. Il convient aussi de noter que les élèves apprécient l'exécution de certains actes de manière diamétralement opposée selon que ce soit un homme ou une femme qui effectue ces actes « Si la fille dit oui c'est une prostituée, si c'est un homme c'est un bon ».

Enfin, les intervenants ont constaté l'existence de nombreux préjugés et amalgames entre les notions de nationalité, d'origine et de religion. « Normalement quand on est Français on est blanc », « Les Arabes sont musulmans », telles étaient entre autres les affirmations exprimées.

Collège Jules Ferry
L'implication des élèves rencontrés au collège Jules Ferry fut très moyenne. Malgré les efforts de l'équipe éducative certains d'entre eux, peu motivés par l'intervention, n'écoutèrent quasiment pas la présentation des intervenants. Dans l'une des classes, les juristes ont même assisté à des agressions verbales entre filles et garçons. Un manque de maturité est à signaler dans les classes rencontrées.
Concernant le fond, les intervenants ont remarqué une certaine méfiance des élèves au sujet des institutions chargées de faire appliquer la loi.

« Tribunal mode d'emploi »

Collège Vallon des Pins
La classe avec laquelle nous avons travaillé s'est montrée dynamique et intéressée.
L'outil **« Tribunal mode d'emploi »** a permis de soulever les questions que les jeunes se posaient sur les modalités de fonctionnement de la justice. Des questions sur les lois étrangères ont également suscité leur intérêt. Un amalgame était d'ailleurs très souvent fait entre lois françaises et lois étrangères. Une explication sur la garde à vue a aussi été faite. Après la séance au tribunal, ils ont posé des questions beaucoup plus ciblées. En effet, les rôles et les fonctions des différents acteurs du procès pénal étaient au centre de leurs interrogations.

« L'audience est ouverte »

Collège Adolphe Thiers
Lors de la présentation de ce module, les intervenants ont rencontré des classes aux profils différents. Alors que certaines se montrent assez réservées, d'autres sont beaucoup plus dynamiques. Il est à noter que certains problèmes d'organisation ont perturbé le bon déroulement des interventions.
Concernant le fond de l'action réalisée, les élèves ont posé de nombreuses questions liées au rôle du juge, à son impartialité. Le métier d'avocat a lui aussi été l'objet de nombreuses remarques, « Avocat c'est nul comme métier on défend n'importe qui », « ça veut dire quoi être un bon avocat ? ». Une certaine méfiance à l'égard du système mis en place peut aussi être relevée, « La police aussi fait du trafic ». Enfin, les intervenants ont aussi noté le grand intérêt des élèves sur les conditions de vie en milieu carcéral.
Au terme de ces actions il semble que le module proposé a eu un véritable écho chez les élèves rencontrés et un impact positif.

Intervention sur le harcèlement

Collège Versailles (niveau 5ème)
A la demande de l'établissement, l'ADEJ a adapté les outils « Droit et internet » et « Questions de violences » pour traiter la thématique du harcèlement.
Les juristes ont utilisé un support reprenant certains thèmes de l'outil « Droit et internet » (Facebook, droit à l'image notamment) et les vidéos de la bagarre et de l'agression sexuelle de « Questions de violences ».
Dans l'ensemble, les interventions se sont bien déroulées. Les juristes ont répondu aux questions des élèves et comme souvent, ils ont dû faire la distinction entre religion, nationalité et origine, suite aux propos des jeunes et expliquer certains points de la justice pénale des mineurs.

b.2 - Partenariat ADEJ / PJJ-UEMO Centre-ville dans plusieurs collèges Co-intervention de l'outil pédagogique « 13/18 Questions de justice »

Historique

L'UEMO Centre (Unité Educative en Milieu Ouvert) avait sollicité l'ADEJ en 2012 en vue de co-animer l'exposition « 13/18 Questions de Justice » auprès des collèges du centre-ville de Marseille.
L'ADEJ était tout à fait favorable à mettre en œuvre ce partenariat.
Une rencontre s'était déroulée au siège de l'ADEJ.

Sur cette base, trois éducateurs de la PJJ étaient venus échanger, dans un premier temps, sur la façon dont l'ADEJ anime l'exposition, et sur les possibilités de complémentarité.
Les éducateurs avaient assisté à des interventions de l'ADEJ en juin 2012.
Puis une séance spécifique était prévue à la MPT Saint Mauront afin d'animer l'action « 13/18 Questions de justice » en présence des éducateurs et des juristes, afin d'expérimenter la co-animation. Cette action a été réalisée auprès d'un groupe de jeunes âgés de 12 à 15 ans en avril 2013. Au regard de cette première expérience, positive, le partenariat s'est mis en place. Un courrier présentant le dispositif a été envoyé aux collèges concernés.

Objectifs

Outre les objectifs de l'exposition « 13/18 Questions de Justice », le partenariat doit permettre :
- D'alimenter la présentation avec des exemples concrets tirés de l'expérience des éducateurs PJJ,
- De mettre en perspective la théorie avec la pratique,
- D'optimiser les échanges avec les jeunes et les réponses aux questions qu'ils posent, en proposant le double éclairage des juristes et des éducateurs.

L'ADEJ n'assurant pas de suivi individuel des jeunes scolarisés et étant déjà présente au sein des établissements scolaires, les objectifs qui suivent seraient plutôt ceux de la PJJ :
- Mieux faire connaître aux jeunes, comme aux équipes éducatives, la PJJ et ses différentes composantes,
- Favoriser le partenariat entre la PJJ et les collèges.

Mise en œuvre

Les actions ont été réalisées au sein de trois collèges (collèges Fraissinet, Versailles, Edgar Quinet), auprès de 14 classes de 4ème et une classe de 3ème. Nous avons été très bien accueillis par les trois établissements.

Au début de chaque intervention, les juristes et les éducateurs ont présenté leurs structures respectives, ce qui a permis de distinguer les rôles de chacun des partenaires. Nous avons ensuite abordé le thème de l'action.

Collège Fraissinet

Date		Juriste ADEJ	Educateur PJJ
5 février 2014	8h-10h	Aurélie	Alain
	10h-12h	Chahida	Alain
12 février 2014	8h-10h	Chahida	Sylvie
	10h-12h	Chahida	Sylvie
26 mars 2014	8h-10h	Chahida	Sylvie
	10h-12h	Chahida	Alain

Concernant les actions, les élèves se sont montrés intéressés et participatifs. Ils ont posé de nombreuses questions pertinentes. La situation et la prise en charge des mineurs étrangers isolés a fait l'objet d'un long développement. Suite à la confusion dans l'esprit de certains, la peine de mort a été distinguée de l'euthanasie. Par ailleurs, au regard des interrogations des élèves, un point a été fait sur les mineurs victimes et le rôle de l'ASE. Nous avons ainsi insisté sur la nécessité, pour les élèves victimes de maltraitance, d'en parler ou, pour leurs pairs, de le signaler aux personnes ressources.

A la fin de l'intervention, un professeur nous a proposé, pour la séance suivante, de prendre le carnet de correspondance des élèves en début d'heure. Nous lui avons expliqué que nous ne procédions pas de cette manière, d'autant plus qu'il n'y avait pas eu de souci particulier de discipline.

Le 12 février, à notre arrivée au collège, Monsieur COUTURIER, Principal de l'établissement, nous a fait part d'un mail envoyé par la PJJ relatif à la présence des professeurs et la posture qu'ils devaient adopter face aux élèves, mail dont l'ADEJ n'avait pas eu connaissance. Nous avons donc expliqué notre méthodologie et insisté sur la nécessité qu'une personne de l'équipe pédagogique de l'établissement soit présente, notamment pour des questions de sécurité et de responsabilité. Les professeurs sont également venus nous rencontrer à la récréation pour savoir quelle posture ils devaient adopter, et la CPE nous a demandé si cela ne nous dérangeait pas qu'elle assiste à l'intervention. Le malentendu qu'avait, semble-t-il, suscité le mail de la PJJ, a finalement été dissipé.

Par ailleurs, le planning a été modifié au dernier moment, puisque seulement une éducatrice était présente au lieu des deux prévues initialement.

Lors de la première intervention du 12 février, au moment où la juriste a expliqué la justice pénale des mineurs, l'éducatrice l'a interrompue pour signifier son désaccord avec le fait qu'un mineur peut être reconnu responsable dès l'âge de 7-8 ans. Elle estimait qu'un mineur n'était responsable pénalement qu'à partir de 13 ans. Un point a alors été fait sur la distinction entre l'âge de discernement et l'âge de la responsabilité pénale. Il a été également précisé qu'un mineur n'encourt certes de peines qu'à partir de 13 ans, mais qu'avant cet âge, une réponse pénale est envisageable.

Par la suite, le binôme d'intervenants ADEJ-PJJ s'est mis d'accord sur la nécessité de ne pas s'interrompre ni de se contredire devant la classe, mais plutôt d'apporter des précisions de façon complémentaire, et, dans le doute, de s'abstenir et de vérifier les informations après les interventions.

A la fin de l'intervention, une jeune fille est venue demander à l'éducatrice les délais de prescription applicables au viol sur mineur. L'éducatrice a fourni une réponse erronée. La juriste a signalé l'élève à Monsieur COUTURIER en rectifiant l'information qui avait été donnée à cette dernière.

A partir de ce cas concret aux informations divergentes, pouvant avoir des conséquences graves pour l'intéressée, il fut décidé que les éducateurs devaient vérifier les informations juridiques auprès des juristes, et que les juristes vérifieraient les informations pratiques auprès des éducateurs.

Collège Versailles

Dans la matinée du 17 mars, la PJJ a annoncé qu'ils ne pourraient pas assurer les interventions du 18 mars.

Nous avons contacté le Principal, qui a préféré reporter les interventions au 27 mai.

Date		Juriste ADEJ	Educateur PJJ
20 mars 2014	8h-10h	Chahida	Alain
	10h-12h	Chahida	Stéphanie
	13h30-15h30	Chahida + Anaïs	PJJ absente
27 mai 2014	8h-10h	Aurélie	Lucette
	10h-12h	Aurélie	Sameh + Stéphanie
	13h30-15h30	Aurélie	Guizella

Concernant les interventions, dans l'ensemble les élèves se sont montrés intéressés malgré certains dysfonctionnements. En effet, pour la 2ème classe rencontrée, l'action a dû être interrompue 15 minutes avant la fin, compte tenu du comportement des élèves. Malgré de nombreux rappels à l'ordre par les intervenants et le professeur, ils ne se sentaient pas concernés et n'ont pas cessé de rire. De ce fait, il n'était pas opportun de continuer l'action.

Dans la majorité des classes, un point a été fait sur les enfants maltraités et l'intérêt de le signaler. Plusieurs élèves ont été interpellés par le fait que certains pays signent la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et ne la respectent pas, notamment pour ceux qui exploitent les enfants.

Nous avons été agréablement surpris par les connaissances générales sur la justice et la loi par la classe Pythagore.

L'après-midi, l'éducatrice de la PJJ étant absente, une seconde juriste de l'ADEJ a alors été positionnée. Cependant, l'intervention n'a duré qu'une heure car il n'y avait que 5 élèves présents, et pas de surveillant, en raison de l'heure syndicale des professeurs.

Pour les actions du 27 mai 2014, les interventions se sont bien déroulées. Cependant, pour la seconde intervention de la journée, les éducatrices sont arrivées avec 30 minutes de retard. L'action s'est déroulée péniblement, car la classe s'est montrée passive.

Collège Edgar Quinet

Date		Juriste ADEJ	Educateur PJJ
1er avril 2014	10h-12h	Aurélie	Sameh
	13h30-15h30	Aurélie	Guizella
3 avril 2014	10h-12h	Chahida	Sylvie + Roselyne
	13h30-15h30	Chahida	Guizella
4 avril 2014	10h-12h	Chahida	Roselyne
	13h30-15h30	Chahida +(Cathy)	Sameh

Les interventions se sont dans l'ensemble bien déroulées. La plupart des jeunes rencontrés ont posé de nombreuses questions pertinentes sur la justice en général. Dans toutes les classes, nous avons abordé l'interdiction de l'usage et de la vente des stupéfiants. Nous avons également insisté sur le fait que « charbonneur » ou « les choufs » ne sont pas des métiers.

La juriste a dû, à plusieurs reprises, inciter une des éducatrices à prendre la parole lors des interventions alors que, a contrario, une réelle complémentarité s'était construite au fil des actions avec d'autres éducatrices.

Lors de la 3ème intervention, la présence de trois intervenants (deux éducatrices PJJ + une juriste) n'a pas facilité l'échange avec les élèves : la présence d'adultes qu'ils ne connaissent pas, les perturbe ou les intimide.

Pour la dernière intervention, nous regrettons le manque de communication avec notre partenaire. En effet, dès la mise en place du planning, aucun éducateur n'était positionné sur ce créneau. N'ayant pas de nouvelles, l'ADEJ a donc mobilisé un juriste supplémentaire, or au bout de quinze minutes d'intervention, une éducatrice est arrivée nous informant qu'elle remplaçait une de ses collègues « au pied levé ».

Conclusion

Points positifs :

La complémentarité est un atout majeur à cette co-animation. Elle permet de mettre en perspective la théorie avec la pratique, notamment en alimentant le débat avec les exemples concrets tirés de l'expérience des éducateurs PJJ.

Points négatifs :

L'organisation a été entièrement assumée par l'ADEJ. En effet, l'ADEJ s'est chargée d'adresser les lettres aux collèges et de planifier les actions.

La mise en œuvre a nécessité l'adaptation des uns et des autres, mais il est vrai que la multiplication des intervenants PJJ et certains retards n'ont pas favorisé la construction d'un partenariat équilibré. Les juristes assuraient de fait, une part plus importante de l'animation. Huit éducateurs PJJ ont participé aux actions, alors qu'il en était prévu deux voire trois maximum, afin de générer une complémentarité et une bonne connaissance mutuelle indispensable à la qualité des interventions.

En outre, en fonction de nos postures professionnelles, nous n'avons pas toujours eu le même « angle d'attaque », l'ADEJ se référant au cadre légal et la PJJ faisant référence à des considérations plus axées sur la morale.

Mais ces points négatifs, liés à la nouveauté du dispositif (intervention concomitante juriste-éducateur) et aux méthodes de travail très différentes entre les uns et les autres, qu'il eut fallu analyser et mieux coordonner avant de construire les binômes, ne doivent pas occulter le bénéfice de ces interventions pour le jeune public, qui bénéficie à la fois des informations juridiques et de l'expérience des éducateurs.

Préconisation / Continuité du dispositif :

Nous insistons sur le fait que les éducateurs positionnés bénévolement sur le dispositif, soient de façon stable au nombre de deux, voire de trois maximum, comme l'ADEJ a affecté de façon fixe deux juristes pour cette action.

En effet les interventions y gagneraient en qualité et les intervenants en confort.

Il serait également souhaitable que les juristes et les éducateurs, étant maîtres de leurs agendas respectifs, coordonnent ensemble l'organisation des actions. Ils pourraient ainsi planifier les interventions d'un commun accord, et il y aurait moins de risque d'annulation et de retard.

Les binômes devraient également prendre le temps en amont de préparer ensemble leurs interventions afin d'affiner leur complémentarité.

Au regard de la réunion de bilan qui s'est déroulée, les partenaires s'entendent sur les préconisations et sur le fait de réduire le nombre d'interventions sur une année scolaire.

Le dispositif devra donc pouvoir se pérenniser pour l'année scolaire 2014/2015.

b.3 – Lycées

« Procès Fictif » au Lycée Leau

Séance 1 : le 7 novembre 2014
Les 2 groupes avec lesquels nous avons travaillé se sont montrés dynamiques et intéressés. L'une des classes a participé au procès fictif en 2013.
La date du procès fictif à cette étape du projet a été fixée au 27 mars 2015.
Dans un premier temps, il a été nécessaire d'expliquer le fonctionnement de la justice pénale par le biais de l'outil « 13/18 questions de justice », pour que les élèves puissent disposer de connaissances essentielles avant d'incarner le rôle d'un des acteurs du tribunal.

« 13/18 Questions de justice »

Au lycée Marie Gasquet
Lors de la présentation du module les intervenants ont présenté le système judiciaire français mais aussi les lois visant à garantir une protection de base à la quasi-totalité des mineurs vivant sur la planète. Les élèves disposaient déjà de quelques notions juridiques de base, ce qui facilita le déroulement du module programmé.

« Je(u) suis citoyen »

Au lycée Marie Gasquet
Les élèves rencontrés se demandaient pourquoi le Président de la République ne pouvait pas « faire les lois ». Une explication sur le système législatif français a donc été réalisée.
La classe attentive et intéressée a permis que l'action se déroule dans les meilleures conditions possibles.

« Lycée.net»

Au lycée Marie Gasquet
La classe, déjà rencontrée à plusieurs reprises dans l'année lors de la mise en place de différentes actions, se prêta volontiers à l'expérience. Les questions des jeunes tournèrent très souvent autour des différentes mesures susceptibles d'être mise en place pour lutter contre la cybercriminalité.

Au Lycée Don Bosco
Seule une classe de l'établissement a pu bénéficier de l'intervention. Les élèves étaient vifs et réactifs.
Les juristes ont dû faire un point sur la légitime défense et la justice, car les élèves ont posé de nombreuses questions sur le sujet.
La notion d'amende a été expliquée en détail, car il y avait sur ce point de nombreuses incompréhensions.

Au Lycée Colbert
Toutes les interventions ont commencé avec 10 à 15 minutes de retard sur l'horaire initialement prévu.
Sont en cause des difficultés d'organisation. Il a fallu trouver des salles pour plusieurs interventions, tandis que pour une autre les professeurs n'avaient pas été prévenus et ont manifesté leur mécontentement. Enfin l'une des interventions avait été oubliée par le référent, il a fallu s'organiser sur place pour qu'elle puisse tout de même avoir lieu.
Les élèves se sont montrés intéressés et relativement attentifs.

En réaction à certaines questions de leur part, les juristes ont fait un point sur la majorité sexuelle. Ils ont aussi insisté sur le thème du harcèlement, car une jeune fille dans l'une des classes disait recevoir d'innombrables appels et SMS d'un numéro qu'elle ne connaissait pas.
Enfin dans l'une des classes, en réaction aux propos des élèves, une parenthèse a été ouverte pour traiter de la laïcité.
De nombreuses questions ont été posées sur la justice dans toutes les classes, c'est pourquoi il serait peut-être opportun de proposer à l'établissement un module sur le thème.

Lycée Le Chatelier
Une intervention a été annulée parce que les élèves de la classe étaient en stage.
Dans les autres classes, de nombreuses questions ont été posées sur le racisme. Les élèves ont aussi fait preuve d'un grand intérêt pour les questions de justice. Ce thème mériterait peut-être d'être approfondi dans le cadre de nouvelles actions.
Les juristes ont aussi tenté de déconstruire certains clichés sur les relations filles garçons en rappelant le principe d'égalité.
Dans l'une des classes, l'intervention a dû être arrêtée 15 minutes avant l'horaire initialement prévu, car malgré les rappels à l'ordre, le comportement des élèves ne permettait pas la poursuite de l'intervention (écouteurs, téléphones, bavardages permanents et couvrant la parole).

« Kiffer / qui fait l'autre ? »

Lycée professionnel René Caillé
Les actions ont pu être conduites à leur terme dans 5 classes sur 6, malgré des élèves souvent assez agités, et peu attentifs.
Les élèves avaient d'importants préjugés sur le racisme et sur les limites de la liberté d'expression.
Dans l'une des classes, les élèves ont aussi fait part aux juristes de leur conception de la prison, plutôt très idéaliste.
Les juristes se sont, pour chaque classe, appliqués du mieux possible à déconstruire ces clichés et à bien expliquer les notions liées aux préjugés des élèves.
Dans chaque classe il y a eu d'importants débats sur la liberté d'expression, faisant écho à l'actualité (nouveau procès pour Charlie Hebdo - Février 2014). Charlie Hebdo et Dieudonné, ont été évoqués par les élèves, qui se sont servis des faits imputés au journal comme au comédien pour les mettre en balance.
Les juristes ont tenté d'apporter aux élèves des réponses neutres en replaçant le débat dans une perspectives juridique (explications sur la liberté d'expression, et présentation du cadre juridique de référence, rappel de ces limites, définition de l'injure).

Dans une des classes l'intervention (censée durée 2h) a dû être interrompue au bout d'une heure.
En effet les élèves étaient particulièrement indisciplinés et irrespectueux.
Certains ont, dès le début de l'intervention laissé entendre qu'ils n'avaient pas envie d'assister à l'intervention, et que « ça ne servait à rien ».
Assez turbulents et peu attentifs, les élèves ont ensuite commencé à se prendre en photo en groupe, alors que les juristes tentaient d'assurer l'intervention.
Après de nombreux rappels à l'ordre, les juristes ont prévenu les élèves de l'éventualité de stopper l'intervention, ce qu'ils ont finalement été contraints de faire.

B. Les ateliers de formation

L'ADEJ, dans le cadre de ses ateliers de formation, a programmé trois demi-journées de réflexion en 2014. Les problématiques suivantes ont été retenues :

- « Le droit à l'instruction et à la formation des jeunes de plus de 16 ans»
- « L'autorité parentale dans le cadre de l'intervention sociale »
- « Le partage d'informations dans le cadre de la protection de l'enfance en matière d'instruction : quel(s) lien(s) entre les services sociaux et l'institution scolaire ? »

Les thématiques traitées ont fait l'objet d'une étude en commission formation en tenant compte des souhaits exprimés par les participants lors des précédents ateliers.

Cependant, un atelier a dû être reporté (le second) compte tenu du peu d'inscrits, ce qui a entrainé un décalage dans la réalisation des ateliers. En outre, au vu des subventions, l'ADEJ n'a réalisé que deux ateliers cette année, le dernier n'ayant pas eu lieu.

Membres de la commission formation :

- Madame MARINELLO, présidente
- Monsieur USO, membre du conseil d'administration
- Monsieur CERUTI, membre du conseil d'administration
- Madame KAISER, directrice
- Madame BERLAND, juriste

1. Atelier du jeudi 3 avril 2014 « Le droit à l'instruction et à la formation des jeunes de plus de 16 ans »

Objectifs

L'obligation à l'instruction est introduite dans notre législation depuis la loi du 28 mars 1882, elle vise expressément les enfants de 6 à 16 ans. Or en pratique, cette exigence est trop souvent mise à mal *(cf. Atelier de l'ADEJ du 17/12/2013),* et cela est d'autant plus frappant pour les jeunes de plus de 16 ans dans la mesure où, pour eux, il n'y a plus d'obligation contraignant les établissements scolaires et les institutions comme les représentants légaux. Ainsi, un trop grand nombre de jeunes, pour des raisons très diverses, se retrouvent en grande difficulté. En effet, le décrochage (*cf. Atelier de l'ADEJ du 18/12/12 « La déscolarisation des adolescents et des pré-adolescents »)*, l'absence de diplôme ou de formation, ne permettent que difficilement aux jeunes de s'intégrer dans la société et de choisir leur activité.

En l'espèce, le maintien voire l'accès à l'instruction ou à la formation, pour ce public, constitue un apport d'insertion indéniable et s'inscrit dans la logique du principe d'égal accès, pour tous, à l'instruction qui est avant tout un droit. Aussi, à l'Institution de l'école ne correspond pas un unique modèle d'enseignement. Toute la difficulté réside dans la nécessité d'identifier les différents dispositifs classiques mais surtout spécifiques d'enseignement, de formation dans l'intérêt des jeunes, et de leur permettre d'y accéder.

Cet atelier a donc pour objet de présenter des pistes d'orientations quant aux dispositifs d'enseignement, de formation ou encore d'insertion classiques mais aussi, et avant tout, de présenter les dispositifs spécifiques existants pour des jeunes avec un parcours scolaire atypique.

NB : Cet atelier n'a pas vocation à traiter des MIE (mineurs isolés étrangers) ni des jeunes de moins de 16 ans, cela donnera lieu ou a donné lieu à des rencontres spécifiques.

Intervenants

- **Monsieur Karim Youssef BEN SAADA**, Chargé de mission Service Actions Educatives, Direction du Sport et de la Citoyenneté
- **Monsieur Fréderic BIZIOU,** Représentant de la mission locale de Marseille centre-ville

* *Modératrice* **: Madame Aurélie BERLAND**, Juriste de l'association ADEJ

Participants

Sur 28 personnes inscrites, 25 personnes étaient présentes. 3 personnes sont venues hors inscription.
23 personnes ont rendu la feuille d'évaluation.

Evaluation

QUESTIONS	OUI	NON	COMMENTAIRES
Cette demi-journée vous a-t-elle donné la possibilité d'échanger des pratiques et de rencontrer d'autres professionnels de l'enfance ? Dans quelle mesure ? **OUI 78 %**	18	5	<u>Oui, cette demi-journée m'a donné la possibilité d'échanger des pratiques et de rencontrer d'autres professionnels de l'enfance :</u> *- « Dans le cadre du décrochage scolaire. »* *- « Echange sur nos difficultés à accompagner les jeunes sur leurs parcours individualisés. Rencontre de partenaires nouveaux potentiels. »* *- « Surtout échangé avec une éducatrice ADDAP. » x2* *- « Mise à plat des dysfonctionnements actuels des institutions au niveau coordination pour la prise en charge des élèves ou jeunes. »* *- « La partie échanges est restée limitée, à revoir pas de façon formelle pour autant. »* *- « Echange avec le conseiller mission locale (intervenant). »* <u>Non</u> x3 *(Remarque : partie à la pause -11h15-avant les échanges avec la salle)* <u>Non car</u> : *- « J'ai pu les rencontrer mais pas eu le temps d'échanger ni de poser mes questions. »*
Vous a-t-elle apporté de nouvelles connaissances ? Dans quels domaines ? **OUI 100 %**	23	0	<u>Oui, cette journée m'a apporté de nouvelles connaissances :</u> *- « Concernant les droits à la formation. »* *- « Dispositifs du Conseil Régional et de la Mission Locale. » x11* *- « Connaissance des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. » x2* *- « Pratiques partenariales locales. »* *- « Réactualisation des dispositifs de formation et d'aide aux jeunes en difficultés sociales. »x3* *- « Dans les modalités d'intégration des jeunes dans les différents dispositifs. »* *- « Sur la prise de conscience des limites de chacun et de la nécessité de faire jouer davantage le partenariat. »* *- « Fonctionnement des CAP et Bac Pro. Prise de conscience des difficultés pédagogiques et d'orientation. »* *- « Coût des formations et des rémunérations. »*
Pensez-vous que les éléments acquis vous serviront dans votre pratique professionnelle ? Si oui, de quelle manière ? **OUI 100 %**	23	0	<u>Oui, les éléments acquis me serviront dans ma pratique professionnelle</u> : *- « Transmission d'informations en direction du public jeune. »* *- « Dans le cadre du Point info jeunes. »* *- « Information travailleurs sociaux MDS. »* *- « Mieux connaître les dispositifs d'orientations possibles pour les jeunes. » x5* *- « Garder contact avec des jeunes en échec scolaire et faire le lien avec une meilleure connaissance du travail et du partenariat des missions locales. » x3* *- « Pour contacter les personnes présentes pour les élèves en rupture scolaire. »* *- « Dans l'accompagnement des jeunes. » x3* *- « Orientation. Vision globale des dispositifs et de la politique. »* *- « Pour des échanges avec les parents. »* *- « Affiner la connaissance des compétences du réseau pour ne pas reproduire de l'exclusion. »* *- « Sollicitation mutuelle (Ecole 2ème chance/Mission Locale). »*

Avez-vous été satisfait : <u>- du contenu de l'intervention</u> **OUI 96%** <u>-de la qualité des intervenants</u> **OUI 96 %**	22 22	1 1	<u>Oui, j'ai été satisfait</u> : <u>. du contenu</u> : <u>. des intervenants</u> : *- « Intervention un peu longue de la Mission Locale. »* *- « C'est très concret. Apport de nouvelles ouvertures et de voies d'orientation pour nos jeunes lycéens. »* <u>Remarque</u> : 1 personne répond *« 50%, car j'aurais souhaité que l'intervention insiste davantage sur les difficultés, les blocages et moins sur les dispositifs eux-mêmes. »*
Que vous a-t-il manqué ?			*- « Le débat a comblé certaines lacunes et reposé les problèmes du sens de l'accompagnement pour cet accès à l'instruction et à la formation. »* *- « Echanges sur les pratiques selon les territoires de Marseille.»* *- « Nouvelles dispositions pour l'insertion des jeunes dans la politique de la ville cf.02/2014. »* *- « Des échanges avec les participants. » (Remarque : personne partie à la pause avant le temps d'échange)* *- « Plus d'échanges. »* *- « Comment réinsérer un jeune qui change régulièrement de filière. »* *- « Un temps d'échange individuel avec les intervenants. »* *- « Du temps. »* *- « Brochure qui reprenne l'intervention de la mission locale. »*
Remarques diverses			*- « Session trop courte… 1 journée ? » x2* *- « Merci à l'ADEJ pour la documentation qui permet d'avoir des références fiables, beau travail de transmission. »* *- « Intéressant +++ mais le temps est court, les échanges sont riches mais trop courts. »* *- « Un support écrit des intervenants. »* *- « La salle résonne. »*
Thèmes souhaités pour les ateliers futurs			*- « Les dispositifs réactualisés/Insertion et difficultés administratives. »* *- « Que peut-on proposer aux jeunes qui sont en décrochage scolaire dès l'entrée au collège ? »* *- « Tout ce qui touche les 13/18 ans particulièrement démunis et déscolarisés (éduc. EPM)*

2. Atelier du jeudi 6 novembre 2014
« L'autorité parentale dans le cadre de l'intervention sociale »

<u>Objectifs</u>

La question de l'exercice de l'autorité parentale et des atteintes qu'il peut connaître est au cœur des questionnements des professionnels des structures qui accueillent ou accompagnent les mineurs. En effet, elle interroge, voire remet en cause, leurs positions ou postures éducatives au regard du respect du droit de la famille.

Quelle que soit la situation de la famille, l'autorité parentale constitue l'un de ses pivots essentiels. C'est pourquoi toute action sociale, dans l'intérêt de l'enfant, doit se faire, sauf décision contraire du juge, pour être efficiente, en y associant ses représentants légaux.
Même si cela peut sembler plus aisé dans le cadre d'une intervention administrative, où l'action ne peut se faire sans l'adhésion des représentants légaux, qu'elle soit administrative ou judiciaire l'action des intervenants sociaux ne peut faire l'économie d'intégrer dans son champ d'attribution et de compétence le maintien du lien avec la famille du mineur qui lui est confié.

Ainsi, cet atelier a vocation à définir la notion légale d'autorité parentale et son contenu, pour ensuite aborder la question de la place de l'enfant et de ses représentants légaux au regard d'une intervention sociale administrative ou judiciaire. Il s'agit, in fine, d'aider les professionnels de l'enfance dans leur pratique en leur donnant les clés de compréhension de la situation actuelle.

Intervenants

- **Maître Julie TAXIL,** Avocate au barreau de Marseille
- **Madame Muriel VO VAN,** représentante du CG 13, Inspectrice Enfance Famille – Pôle d'Aix-en-Provence
- **Madame Mélanie SEGURA,** Educatrice à la MECS La Courte Echelle – Martigues –, accueillant des enfants et adolescents assujettis à une mesure de l'ASE

* *Modérateur* **: Monsieur Walter GAY**, Juriste de l'association ADEJ

Participants

Sur 33 personnes inscrites, 26 étaient présentes, auxquelles s'est ajoutée 1 personne non inscrite, ce qui donne un total de 27 participants à l'atelier.

Evaluation

QUESTIONS	OUI	NON	COMMENTAIRES
Cette demi-journée vous a-t-elle donné la possibilité d'échanger des pratiques et de rencontrer d'autres professionnels de l'enfance ? Dans quelle mesure ?	24	0	Oui, cette demi-journée m'a donné la possibilité d'échanger des pratiques et de rencontrer d'autres professionnels de l'enfance : *- « Grâce à la confrontation des points de vue des différents professionnels de l'enfance »* *- « Partage d'expériences et de situations»* *- « Approche législative et exemples concrets concernant la question de l'autorité parentale très enrichissante » »* *- « Par les études de cas apportées par les professionnels. »»*
Vous a-t-elle apporté de nouvelles connaissances ? Dans quels domaines ?	19	5	Oui, cette demi-journée m'a apporté de nouvelles connaissances : - « Sur l'exercice et la délégation de l'autorité parentale ». - « Sur les actes usuels et non usuels » - « Sur le placement de l'enfant et ses raisons » - « Sur la répartition des compétences entre le J.A.F, le juge des enfants et le C.G » - « En matière juridique » - « Approfondissement concernant L'A.S.E » - « Par rapport au thème principal au niveau de la définition, de l'interprétation, de la logique institutionnelle » - « Sur la réalité juridique et de terrain » Non, cette demi-journée ne m'a pas apporté de nouvelles connaissances : *- « Très proche de ma pratique professionnelle quotidienne »*
Pensez-vous que les éléments acquis vous serviront dans votre pratique professionnelle ? Si oui, de quelle manière ?	22	2	*- « Oui ils permettent de mieux définir les termes juridiques et les expliciter auprès des familles dans l'accompagnement socio-éducatif »* *- « Oui, dans le suivi et l'accompagnement »* *-« Oui, dans le cadre de mon intervention à l'A.S.E en accompagnement d'enfants placés en institution et en famille d'accueil* *- « Dans mon approche des familles »* *- « Pour les élèves du collège qui vivent en foyer ».* *- « Pour les entretiens avec les familles»* *- « Dans la vigilance à avoir dans le respect de l'autorité parentale dans les actes quotidiens en Maison d'enfants»* *- « A voir différemment les situations qui peuvent se présenter à nous »* *- «Par rapport au lien avec les familles, leurs droits et la façon d'intervenir face aux parents »*
Avez-vous été satisfait du contenu de l'intervention ?	23	1	<u>OUI :</u> *- « Interaction très intéressante. »* <u>NON ou oui/non :</u> *- «Professionnelle de la protection de la protection de l'enfance ; le contenu ayant été très porté sur la protection de l'enfant certaines infos étaient une redite ».*
Avez-vous été satisfait de la qualité des intervenants ?	24	0	-« Connaissances de leur sujet et ouverture sur des situations concrètes et réelles » -« Les intervenants ont su transmettre les informations au travers d'expériences professionnelles et pas seulement des théories. Ils s'expriment clairement et savent captiver l'attention »
Remarques diverses			*- « La salle n'est pas du tout appropriée pour une écoute satisfaisante »* *- «Très mauvaise sonorisation, passage de personnes, intervention technique sur la machine à café »* *-« Locaux trop froids et bruyants »* *- « Expérience à renouveler. »* *- « Il serait bien de laisser un temps de pause au milieu de la matinée pour pouvoir créer du lien avec les professionnels de la salle »*

II. Droit au quotidien Bouches-du-Rhône

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR OUTILS ET PAR THEMATIQUES
(Droit au quotidien Bouches-du-Rhône)

OUTIL	Nb interventions	Filles	Garçons	Total
Droit des mineurs				
Droit et Internet	75	837	901	1738
www.lycée.net	4	41	36	77
Mon Internet en sécurité	2	27	24	51
A la rencontre d'Eloi	18	228	239	467
Alice au pays des droits de l'enfant	8	86	91	177
Total Droit des mineurs	***107***	***1219***	***1291***	***2510***
Justice des mineurs				
Exposition 13/18 Questions de justice	8	74	62	136
Tribunal : mode d'emploi	3	7	13	20
Procès fictif	5	5	0	5
En quête de justice	1	21	14	35
Total Justice des mineurs	***17***	***107***	***89***	***196***
Promotion Egalité				
BD Kiffer / Qui fait l'autre ?	29	319	276	595
Les autres, ça m'est égal ?	8	94	88	182
Projet Van Gogh	6	11	12	23
Total Promotion Egalité	***43***	***424***	***376***	***800***
Citoyenneté				
Changement majeur	72	639	820	1459
Je(u) suis citoyen	1	0	8	8
Conseil Municipal des Jeunes - Miramas	4	7	3	10
Total Citoyenneté	***77***	***646***	***831***	***1477***
Droit et milieu scolaire				
Formation des délégués	1	23	23	46
Questions de violences	19	213	221	434
Total Droit et milieu scolaire	***20***	***236***	***244***	***480***
TOTAL	**264**	**2632**	**2831**	**5463**

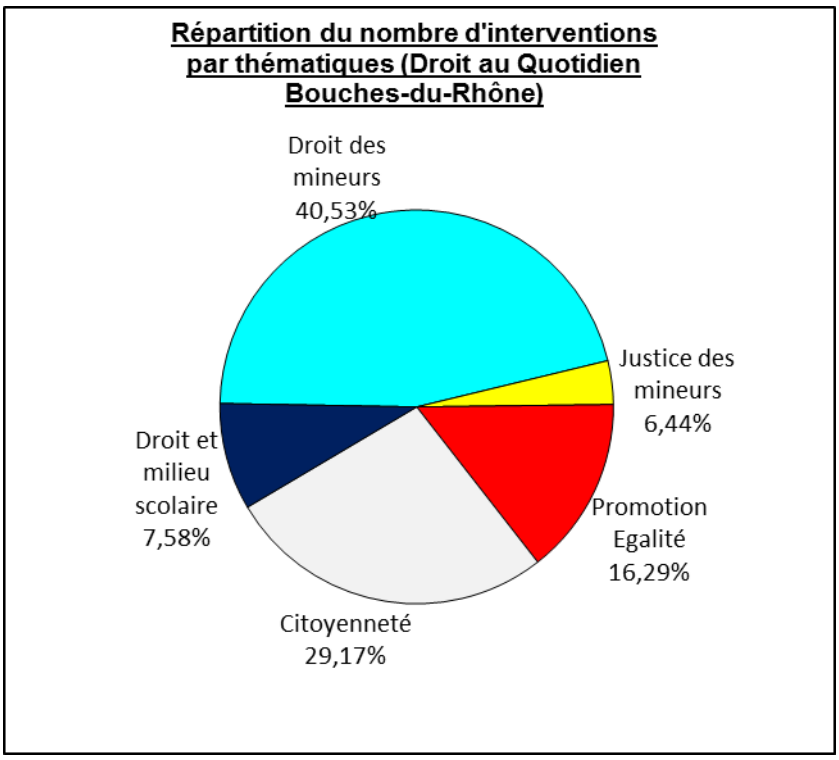
Répartition du nombre d'interventions par thématiques (Droit au Quotidien Bouches-du-Rhône)
Droit des mineurs 40,53%
Justice des mineurs 6,44%
Promotion Egalité 16,29%
Citoyenneté 29,17%
Droit et milieu scolaire 7,58%

A. Droit au quotidien Simiane – Bouc Bel Air - Cabries

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Simiane Bouc Bel Air Cabriès » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les communes de Simiane, Bouc Bel Air et Cabriès.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le coordonnateur du CISPD de Simiane Bouc Bel Air Cabriès.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Simiane/Bouc Bel Air/Cabriès
- La Communauté du Pays d'Aix
- Le Service Sécurité du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Justice Région
- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Collège Georges Brassens – Bouc Bel Air	Droit et Internet	6è 5	15	14	29
		6è 6	14	14	28
		6è 3	12	17	29
		6è 2	14	14	28
		6è 4	14	15	29
		6è 1	13	14	27
Collège Marie Mauron - Cabries	Droit et Internet	4è 2	14	12	26
		4è 1	10	14	24
		4è 4	12	12	24
		4è5	11	12	23
		4è 3	10	11	21
Ecole de la Bergerie - Bouc Bel Air	Alice au pays des droits	CM2 A	11	13	24

	de l'enfant	CM2 B	14	11	25
Ecole de la Salle - Bouc Bel Air	A la rencontre d'Eloi	CM2	14	10	24
		CM2	12	12	24
	Alice au pays des droits de l'enfant	CM1	18	15	33
		CM1	15	12	27
Ecole des Pins - Bouc Bel Air	A la rencontre d'Eloi	CM1	13	13	26
		CM2 B	11	13	24
		CM2 A	14	12	26
Ecole Les Chabauds - Bouc Bel Air	Alice au pays des droits de l'enfant	CM2/CE2	7	10	17
		CM2	9	15	24
		CM1	11	11	22
Ecole Marius Roussel - Simiane	A la rencontre d'Eloi	CM1A	13	14	27
		CM1C	12	15	27
		CM1B	13	13	26
TOTAL : 26 interventions			**326**	**338**	**664**

4. Evaluation

Evaluation pour l'outil « Droit et Internet » (288 élèves : 139 filles, 149 garçons)

	Oui		**Moyennement**		**Non**	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	208	72,22%	70	24,31%	10	3,47%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	237	82,29%			51	17,71%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	248	86,11%			40	13,89%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	197	68,40%			91	31,60%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,59					

5. Déroulement

Dans le cadre des actions « Droit au quotidien Simiane / Bouc Bel Air / Cabriès », l'accent a été mis sur une thématique particulière, à savoir le droit des mineurs.

Afin de répondre aux interrogations des jeunes, les équipes éducatives des différents établissements concernés, en concertation avec l'ensemble des partenaires précités et en fonction des problématiques rencontrées, ont ciblé trois modules proposés dans le guide des outils de l'association ADEJ :

- Droit et Internet
- A la rencontre d'Eloi (des lois)
- Alice au pays des droits de l'enfant

« A la rencontre d'Eloi »

Cette action éducative a été dispensée au sein de trois écoles primaires, ce qui représente un total de 8 interventions.

A l'école des Pins de Bouc-Bel-Air, les élèves étaient très dynamiques et participatifs. Nous tenons à nous excuser, pour la première intervention, du retard des juristes, qui ont été bloqués suite à un accident sur l'autoroute.

Les juristes ont été agréablement surpris par les élèves rencontrés à la deuxième intervention. En effet, ils montraient une bonne culture et étaient très réactifs. Nous avons ainsi traité avec eux le port d'arme, la légitime défense ou encore la Constitution.

A l'école de la Salle de Bouc-Bel-Air, les enfants ont également bien participé. Dans une des classes, ils ont posé de nombreuses questions sur le divorce et ses conséquences.

A l'école Marius Roussel de Simiane, les interventions se sont bien déroulées.
Madame Gaspari, l'assistante sociale de la Mairie de Bouc bel Air a assisté à la première action.

Les juristes ont précisé le rôle du Président de la République car certains élèves se demandaient si « le Président pouvait à s'opposer à l'application d'une loi ».

Ils ont également rappelé que la loi s'applique partout et qu'il n'existe pas de lieux sans règles.

Enfin, ils ont défini la peine de mort et indiqué qu'elle n'est plus appliquée en France depuis 1981.

« Alice au pays des droits de l'enfant »

Cette action éducative a été donnée dans trois écoles primaires de Bouc-Bel-Air, ce qui représente au total 7 interventions.

A l'**école de la Salle**, les juristes ont eu trente minutes de retard en raison d'un problème de circulation, ils s'en excusent à nouveau.

Malheureusement, une accumulation de problèmes techniques a empêché le déroulement de la première intervention. En effet, l'établissement ayant oublié notre venue, les élèves ont été réunis tardivement. Par ailleurs, nous avons eu des difficultés à projeter le support. Nous avons alors décidé de réunir les deux classes prévues pour visionner le dessin animé.

S'agissant du contenu, les interventions se sont déroulées classiquement comme décrit en première partie du rapport.

A **l'école de la Bergerie**, les interventions ont commencé avec du retard, plus particulièrement pour la seconde en raison de la récréation.

Les deux classes avaient déjà vu l'action l'an dernier, mais les enfants ont été très participatifs et intéressés. Ils ont très bien résumé l'histoire et les droits de l'enfant. Ils avaient de nombreuses questions sur la séparation des parents et le sort de l'enfant. Les juristes ont également abordé les règles applicables en matière d'adoption.

Dans l'**école des Chabauds**, les interventions se sont déroulées classiquement selon le descriptif fait en première partie de ce rapport. Les classes rencontrées étaient intéressées et participatives bien que certains élèves aient déjà bénéficié de ces interventions l'année précédente.

Cependant, lors de la première intervention, des élèves de CE2 étaient présents, car il s'agissait d'une classe double CM2/CE2. Nous n'en avons été informés qu'à la fin de l'intervention. Nous avons dû alors rappeler que nous n'intervenons pas auprès des enfants âgés de moins de 9 ans.

« Droit et internet »

Cette action éducative a été faite dans deux collèges, ce qui représente au total 11 interventions.

Au **collège Marie Mauron à Cabriès**, l'action a été effectuée dans cinq classes de 4eme.

Les interventions se sont bien déroulées. L'ensemble des élèves étaient participatifs et intéressés à l'exception de la dernière classe qui était endormie.

La CPE a expliqué aux juristes qu'ils ont récemment été confrontés à une tentative de suicide d'une fille qui avait envoyé à son copain une photo d'elle nue, que ce dernier avait ensuite diffusée à tout l'établissement.

Par conséquent, les juristes ont insisté sur la notion de droit à l'image et ont pu relever que les élèves avaient des difficultés à comprendre celui-ci. Ils ne comprennent pas l'intérêt du droit à l'image. Pour la majorité des élèves, lorsqu'une personne envoie une photo d'elle, elle doit s'attendre à ce que celle-ci soit diffusée. De même, il a été nécessaire de faire un point sur la notion de vie privée.

Au collège **Georges Brassens à Bouc-Bel-Air**, six classes de 6ème ont bénéficié de l'action.

Les interventions se sont déroulées classiquement selon le descriptif fait en première partie de ce rapport. Les classes rencontrées étaient intéressées et participatives. Ils avaient de nombreuses questions sur les thèmes abordés.

S'agissant de l'avant-dernière classe rencontrée, les élèves étaient censés terminer à 11h15 et n'avaient pas été avertis qu'ils finiraient à 12h20. L'intervention a tout de même eu lieu mais il n'y avait pas de surveillant la deuxième heure.

B. Droit au quotidien Vitrolles

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Vitrolles » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les territoires prioritaires de la commune de Vitrolles.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le chargé de mission prévention de la délinquance du CUCS.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Vitrolles et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance
- Le Service Sécurité du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Justice Région
- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône
- La Communauté du Pays d'Aix
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires
- Les structures associatives en lien avec la jeunesse, essentiellement les centres sociaux

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Collège Camille Claudel - Vitrolles	Droit et Internet	4è 2	10	15	25
		4è 4	11	13	24
		4è 1	15	11	26
Collège Henri Fabre - Vitrolles	Tribunal mode d'emploi	4eA	7	13	20
			.	.	.
			.	.	.
Collège Simone de Beauvoir - Vitrolles	Droit et Internet	4è A	11	14	25
		4è B	10	12	22
		4è C	12	11	23
TOTAL : 9 interventions			**76**	**86**	**165**

4. Evaluation

Evaluation globale pour les outils « Droit et Internet » et « Tribunal mode d'emploi »

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	121	73,33%	37	22,42%	7	4,24%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	143	86,67%			22	13,33%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	148	89,70%			17	10,30%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	132	80,00%			33	20,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,78					

Evaluation pour l'outil « Droit et Internet » (145 élèves : 69 filles, 76 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	108	74,48%	33	22,76%	4	2,76%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	128	88,28%			17	11,72%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	131	90,34%			14	9,66%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	117	80,69%			28	19,31%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,90					

Evaluation pour l'outil « Tribunal, mode d'emploi » (20 élèves : 7 filles, 13 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	13	65,00%	4	20,00%	3	15,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	15	75,00%			5	25,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	17	85,00%			3	15,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	15	75,00%			5	25,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,05					

5. Déroulement

« Tribunal mode d'emploi »

L'action « Tribunal mode d'emploi » a eu lieu au sein du **collège Henri Fabre** pour la classe de 4eA. Les trois séances se sont déroulées entre le mois de mars et d'avril 2014.

La première séance d'informations s'est bien déroulée, les jeunes étaient très intéressés par les explications des juristes.

Dès l'introduction, ils avaient de nombreuses questions au sujet de l'orientation scolaire. Ils pensaient notamment que s'ils arrêtaient l'école à 16 ans, « ils allaient finir éboueurs ». Quelques explications sur les différentes formes de formation professionnalisante ont permis de dissiper certains clichés.

Ensuite, un point a été fait sur la définition du racisme. Un jeune pensait que la situation sociale était prise en compte dans les critères du racisme. Les élèves faisaient de gros amalgames entre la religion, les origines et la nationalité.

Ils se sont montrés également très intéressés par la thématique des peines et de la prison. Les conditions d'octroi d'un bracelet électronique ainsi que son fonctionnement ont été détaillés. Ils s'interrogeaient également sur la séparation des hommes et des femmes en prison.

Cette première séance a permis de bien les informer sur le fonctionnement de la Justice et de les préparer au déroulement d'une audience au tribunal.

Ainsi, la deuxième séance a eu lieu au Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence où la classe a pu assister à des audiences correctionnelles.

La classe a été séparée en deux groupes. Le premier a assisté à des audiences à juge unique concernant des affaires en matière familiale, essentiellement des abandons de famille. L'autre groupe a vu deux affaires jugées en audiences collégiales : harcèlement, violences sans ITT et menaces de mort pour la première affaire et escroquerie pour la deuxième.

Les configurations des salles ont fait que les jeunes entendaient très mal et donc ne comprenaient pas ce qui se passait. Dans l'ensemble, ils ont trouvé cela « long et ennuyant ». Un des jeunes a été expulsé par un représentant des forces de l'ordre car il était dissipé et ne se calmait pas.

La troisième séance visait à échanger avec les jeunes sur leurs impressions suite à ces audiences et à analyser avec eux les situations rencontrées. Dans l'ensemble, ils avaient été peu intéressés par les audiences, et ont peu posé de questions. Un résumé des affaires vues a été fait avec une explication des différentes phases de la procédure. Le verdict prononcé leur a été donné.

La notion d'outrage à magistrat a été développée. La légitime défense également a été détaillée car les jeunes pensaient que s'ils se faisaient insulter, ils pouvaient répondre par la violence physique. La distinction avec la vengeance a été expliquée.

« Droit et Internet »

Au **collège Camille Claudel,** le module « Droit et Internet » a été dispensé au sein de trois classes de 4^{e}. Afin de compléter le niveau, une quatrième action a eu lieu grâce aux financements du FIPD.

Nous avons été bien accueillis au sein de l'établissement par la Principale adjointe ainsi que par les personnes de l'accueil.

La première classe s'est montrée intéressée et à l'écoute. Les élèves étaient calmes et ont bien participé. Toutes les thématiques du module ont pu être abordées durant l'intervention.

Les élèves avaient en général de bonnes connaissances. D'ailleurs, l'un d'eux nous a donné du premier coup la définition exacte d'Internet. D'autres ont relevé spontanément « qu'il est interdit de discriminer, qu'il faut respecter la réputation des autres ».

La notion de discrimination avait été abordée en cours d'histoire géographie avec leur professeur. Cela a permis d'affiner leurs connaissances et de bien faire la distinction entre les propos racistes et la discrimination car certains avaient des difficultés à bien différencier les deux notions. Les propos homophobes et sexistes ont aussi été expliqués.

S'agissant de la deuxième classe, les élèves étaient calmes et participatifs la première heure. La deuxième partie de l'intervention a été plus difficile, les juristes ont dû faire la discipline avec plus ou moins de succès. Les jeunes étaient beaucoup moins attentifs et ne s'écoutaient pas parler.

Nous avons été obligés d'intervenir plusieurs fois notamment auprès de deux jeunes filles, la première participant mais étant agressive avec un de ses camarades dès qu'il posait une question et la deuxième qui « était saoulée » par notre intervention.

A cause d'une concentration difficile pour la plupart de la classe, seules les thématiques de Facebook (liberté d'expression sur les réseaux sociaux et ses limites) et de Skype (droit à l'image) ont pu être développées en entier. Suite aux propos d'une jeune qui affirmait « J'ai le droit de dire à quelqu'un que je le trouve moche », les juristes ont réexpliqué les limites à la liberté d'expression et ont bien distingué la liberté d'opinion. Ainsi, les jeunes ont compris que l'on peut s'exprimer librement à partir du moment où l'on respecte les autres personnes.

Outre les notions abordées classiquement, l'interdiction des stupéfiants en France a été détaillée et l'exception du médicament à base de THC expliquée. Les juristes ont aussi répondu à des questions concernant le trafic de médicaments et d'organes.

Dans cette classe, la notion de personnalisation des peines a été plus détaillée que dans l'autre suite aux interrogations des élèves. De même, la justice pénale des mineurs a fait l'objet d'un développement plus approfondi. Par exemple, une jeune était étonnée d'apprendre que l'obligation d'instruction est également appliquée en établissement pénitentiaire pour mineurs « Ce n'est pas possible, mon frère est à la Valentine, il n'a pas cours ». Par ailleurs, un élève s'interroge sur la sanction d'un mineur qui serait incité par ses parents à commettre des infractions.

Concernant les deux dernières classes rencontrées, les interventions se sont bien déroulées.

Pour la troisième classe, il a été nécessaire d'insister sur le fait qu'il est interdit d'insulter quiconque. Un jeune nous dit : « Mais notre génération, on ne va pas balancer à la police, on frappe ». Face à cette remarque, les juristes ont alors précisé l'intérêt du dépôt de plainte et surtout l'interdiction de se faire justice soi-même.
Un autre jeune a alors rebondi sur ces propos et nous a expliqué que son frère avait eu des histoires avec un garçon, ce dernier l'aurait insulté sur Facebook. Quand ils se sont vus à l'extérieur, ils se sont battus. Sa mère a porté plainte, mais comme les parents du garçon sont policiers, ils lui ont dit que la plainte avait été « jetée ». Les juristes ont alors expliqué que les policiers avaient l'obligation d'enregistrer les plaintes des justiciables et ce dans n'importe quel commissariat, sinon il est possible d'adresser un courrier directement au Procureur de la République.

La deuxième heure, les juristes ont dû faire la discipline. En effet, il a fallu reprendre 3 élèves qui bavardaient dans leur coin en leur tournant le dos.

La Principale adjointe est venue assister à la dernière intervention. La classe était un peu plus

timide au départ, ils ont été plus participatifs par la suite.

Dans cette classe, lorsque les juristes ont abordé la justice pénale des mineurs, il a été nécessaire de faire la distinction avec le volet protection de la Justice (Aide Sociale à l'Enfance). En effet, certains pensaient que le placement en foyer était une sanction. Il a été précisé que le juge des enfants intervenait aussi pour protéger les mineurs en danger.

Au **collège Simone de Beauvoir,** le module « Droit et Internet » a concerné trois classes de 4e. Afin de compléter le niveau, une quatrième action a eu lieu grâce aux financements du FIPD. Ces interventions se sont bien déroulées et les élèves ont bien participé. Les juristes ont pu aborder la quasi-totalité des thèmes proposés

Les actions ont permis de se rendre compte de la grande connaissance des élèves de l'outil informatique. Cependant, nombre d'entre eux n'appréhendent pas toutes les conséquences de certaines pratiques sur ce support, « Et si je joue au poker sur Internet qu'est-ce que ça fait ? ».

Un point sur la justice pénale a aussi été fait. A ce propos, les élèves ont posé des questions sur les sanctions les plus sévères. Un rappel sur l'abolition de la peine de mort en France a donc été fait.

Au regard des interrogations des élèves, il a été nécessaire de faire un point sur la responsabilité de l'Etat, notamment d'indiquer s'il était possible pour un justiciable d'agir en justice contre l'Etat.

Prêt de l'exposition « Les autres ça m'est égal ? » à la Maison du Droit de Vitrolles

L'ADEJ a renouvelé son partenariat avec la Maison du Droit de Vitrolles en lui prêtant de nouveau son exposition « Les autres ça m'est égal ». Les panneaux ont été exposés au sein de cette structure entre fin septembre et mi-octobre 2014 afin que les élèves des collèges de Vitrolles puissent venir la découvrir.

Comme l'année précédente, les visites des jeunes se sont bien passées et ils ont porté un intérêt certain à cette thématique.

C. Droit au quotidien Martigues

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Martigues » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les territoires prioritaires de la commune de Martigues.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le coordonnateur du CISPD Martigues/Port de Bouc et les chargés de mission du CUCS.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Martigues et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance
- Le Conseil Intercommunal de sécurité et de Prévention de la Délinquance de Martigues/Port de Bouc
- Le Service Sécurité du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Justice Région
- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Ecole Jean Jaures - Martigues	A la rencontre d'Eloi	CM2-CM1	12	12	24
		CM2	9	15	24
		CM1	11	17	28
Ecole Lucien Toulmond - Martigues	A la rencontre d'Eloi	CM2	13	9	22
		CM1A	13	15	28
		CM2/CM1	15	14	29
Ecole Robert Desnos - Martigues	A la rencontre d'Eloi	CM1	16	12	28
		CM2	10	14	24
Ecole Tourrel - Martigues		CM2	14	15	29
		CM1	13	14	27
TOTAL : 10 interventions			**126**	**137**	**263**

4. Déroulement

« A la rencontre d'Eloi »

Cette action éducative a été réalisée au sein de quatre écoles primaires de Martigues, soit un total de 10 interventions.

A l'école **Antoine Tourrel**, les juristes ont rencontré deux classes de CM2 très participatives qui avaient de nombreuses questions.

Outre les développements classiques, la question de la responsabilité du propriétaire d'un animal de compagnie a été évoquée.

L'interdiction des insultes a été abordée notamment lorsqu'elles sont dites sur les réseaux sociaux. Un point a donc été fait sur la liberté d'expression et ses limites (racisme, diffamation). La notion de secret professionnel a aussi été expliquée à ce moment.

Les enfants ont posé beaucoup de questions concernant la Justice. La Justice pénale des mineurs a été détaillée (dépôt de plainte pour un mineur, responsabilité pénale d'un mineur).

A l'école **Robert Desnos**, les deux classes rencontrées étaient à l'écoute et intéressées. Les élèves avaient de bonnes connaissances générales. La classe de CM2 avait déjà bénéficié de notre intervention l'année précédente.

S'agissant du contenu, les interventions se sont déroulées classiquement comme décrit dans la première partie de ce rapport.

A l'école **Lucien Toulmond**, les enfants étaient dynamiques et participatifs, dans le calme.

Ils ont eu des difficultés à admettre que les règles existent en tout lieu. En effet, certains pensaient qu'il n'y avait pas de règles dans l'espace ou encore en prison.

Dans une des classes, une parenthèse a été faite sur le numéro de téléphone « Enfance maltraitée », suite aux questions d'un enfant qui se demandait comment faire si les parents interdisaient de téléphoner.

A l'école **Jean Jaurès**, trois interventions ont été effectuées. Les enfants étaient intéressés et ont bien participé.

Pour une classe, les élèves avaient des difficultés à admettre que les violences sont interdites de manière générale, quelle que soit la personne qui les exerce.
Un point sur la Justice pénale a été fait. Certains pensaient que les mineurs ne risquaient la prison qu'à partir de dix-huit ans.

Dans une des classes, les juristes ont également répondu à de nombreuses questions relatives aux stupéfiants (consommation, vente, trafic).

La notion de secret professionnel a aussi été abordée notamment en relation avec le rôle de l'assistante sociale. Le rôle de protection des parents envers leurs enfants a également été évoqué, ainsi que les sanctions qu'ils pourraient encourir en cas de mise en danger.

Les règles concernant le droit à l'image ont été développées suite aux interrogations des enfants.

« Droit et Internet »

Au collège **Henri Wallon à Martigues**, l'intervention a été présentée à deux classes de 4ème. Ces interventions ont été prises en charge par les financements du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Dans l'ensemble, les élèves étaient agréables et participatifs. On a relevé des questions pertinentes.

Lors de la première intervention, M. Wagner, professeur référent explique qu'il reprendra l'intervention avec ses élèves en les interrogeant. Les élèves ont alors pris des notes.

Par ailleurs, le professeur a fait part aux juristes d'un incident qui a eu lieu l'an dernier dans l'établissement. Il s'agissait d'un élève qui avait enregistré un professeur à son insu. L'élève a été exclu du collège. Les juristes ont ainsi insisté sur le droit à l'image.

La justice pénale des mineurs a été expliquée aux élèves, en précisant que les maisons de correction n'existent plus et qu'elles sont à distinguer des pensions.

« Formation des délégués »

Cette action a été réalisée auprès des délégués de classes des **Lycées Langevin et Lurçat** grâce aux financements FIPD.

Comme chaque année, en partenariat avec la Mairie de Martigues et les équipes pédagogiques des lycées, l'ADEJ est venue animer des ateliers pour former les délégués à leurs rôles.

Suite à la réunion de préparation, il avait été convenu que la formation se déroulerait le 17 novembre 2014 de 13h30 à 17h. Les élèves seraient répartis en trois groupes au sein de trois ateliers de cinquante minutes chacun, avec l'ADEJ et les Conseillers Principaux d'Education (CPE). Ces ateliers seraient donc les suivants :

Atelier n°1 : La Préparation du Conseil de Classe (deux CPE)

Atelier n°2 : Travail sur des Saynètes (un Juriste de l'ADEJ et un CPE

Atelier n°3 : Atelier Communication (un juriste de l'ADEJ et un CPE)

S'agissant du déroulement de cette demi-journée, les groupes de jeunes rencontrés ont été intéressés et participatifs. Toutefois, le temps imparti prévu a été réduit d'une heure au total, ce qui a impacté sur le déroulement des ateliers.

Malgré le manque de temps, chaque intervention était décomposée de la façon suivante : projection de la vidéo, réaction des élèves, introduction de notions juridiques (différentes catégories d'infraction, justice pénale des mineurs…), rappel qu'il n'y a pas d'anonymat sur internet, sanction des violences physiques, des insultes et de l'incitation au suicide.

Concernant ***l'atelier n°2***, lors de la réunion de préparation, il était convenu que l'ADEJ et un CPE interviennent ensemble. Le groupe devait être divisé en deux, chaque sous-groupe devant travailler sur une saynète (soit sur le thème de la consommation de cannabis, soit sur le thème du harcèlement sur les réseaux sociaux). Les saynètes devant ensuite être présentées par les élèves pour en débattre avec eux.

Au moment de débuter, le CPE du 1er groupe a demandé, vu le manque de temps, de réduire le programme en écartant le thème de la consommation de cannabis et en se concentrant sur le

thème du harcèlement. De plus, la saynète travaillée par les lycéens a été supprimée, changeant ainsi ce qui avait été programmé. Ce CPE avait préparé la séance en prévoyant de diffuser une vidéo réalisée par des lycéens dénonçant le harcèlement pour amorcer une discussion avec les jeunes.

Concernant le premier groupe, une bonne synergie s'est créée avec les élèves. Le CPE a expliqué le point de vue de l'établissement, et le juriste de l'ADEJ a introduit les notions juridiques. Les élèves étaient réceptifs et participatifs.

Pour le deuxième groupe, les élèves ont été plus dispersés et moins réceptifs au message puisque suite à la diffusion de la vidéo, la première réaction a été d'exprimer le fait que la personne victime était responsable de cette situation. Le juriste de l'ADEJ a donc tenté de déconstruire ces « clichés » et a repris les notions juridiques du harcèlement.
Le CPE présent a été assez discret, mais à sa décharge l'intervention a été brutalement interrompue au bout de 35 minutes par l'arrivée du troisième groupe, laissant juste le temps de conclure rapidement.

Le dernier groupe était également peu réceptif au message et considérait que la victime était fautive de ce qu'elle subissait.
Là aussi, le juriste de l'ADEJ a déconstruit les clichés.
Pour ce groupe également, la CPE présente n'est intervenue que quelques minutes à la fin pour terminer la séance à 16h15 au lieu de 17h initialement convenu.

Il résulte de la journée que le programme prévu, tant au niveau du contenu que du temps n'a pas été respecté et qu'à l'exception du premier groupe, le juriste a dû animer seul l'intervention.

Concernant ***l'atelier n°3***, la mise en place du module sur la communication a été réalisée sans encombre. Les élèves, réactifs et intéressés, ont semblé apprécier cet atelier.

Les CPE présents se prêtèrent volontiers au jeu même s'il convient de noter que certains exercices n'ont pas été présentés en raison d'un manque de temps.

Cet atelier a mis l'accent sur trois points particuliers :

- L'importance de l'écoute (la saisie de l'information)
- La notion de cadre de référence (pour être certains de parler de la même chose)
- Le feed back (l'importance du retour dans le cadre d'une discussion)
- Et enfin la reformulation (dans le but de transmettre l'information la plus précise et la plus juste possible)

D. Droit au quotidien Miramas

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Miramas » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les territoires prioritaires de la commune de Miramas.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le coordonnateur du CLSPD et chargé de mission du CUCS.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Miramas et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance
- Le Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance de Miramas
- Le Service Sécurité du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Justice Région
- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Collège Albert Camus - Miramas	Questions de violences	6è D	10	9	19
		6è E	10	9	19
		6è A	12	7	19
		6è C	9	9	18
		6è B	10	9	19
Collège La Carraire - Miramas	BD Kiffer l'autre ?	5è C	14	13	27
	Les autres, ça m'est égal ?	5è B	10	11	21
		5è C	11	11	22
		5è A	13	8	21
		5è D	11	13	24
Collège Miramaris - Miramas	Droit et Internet	3è C	8	9	17
		3è B	8	10	18
		3è A	8	9	17
		3è D	8	10	18
		3è segpa	11	8	19
Ecole Van Gogh - Miramas	Mon Internet en sécurité	cm2/cm1	15	10	25
		CM2	12	14	26
TOTAL : 17 interventions			**180**	**169**	**349**

4. Evaluation

Evaluation globale pour tous les outils
(excepté « Mon Internet en sécurité »)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	201	72,56%	65	23,47%	11	3,97%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	253	91,34%			24	8,66%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	236	85,20%			41	14,80%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	224	80,87%			53	19,13%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,26					

Evaluation pour l'outil « Kiffer / Qui fait l'autre ? » (27 élèves : 14 filles, 13 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	17	62,96%	10	37,04%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	24	88,89%			3	11,11%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	23	85,19%			4	14,81%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	23	85,19%			4	14,81%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,07					

Evaluation pour l'outil « Droit et Internet » (89 élèves : 43 filles, 46 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	52	58,43%	30	33,71%	7	7,87%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	79	88,76%			10	11,24%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	70	78,65%			19	21,35%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	66	74,16%			23	25,84%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,72					

Evaluation pour l'outil « Les autres, ça m'est égal ? » (88 élèves : 45 filles, 43 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	53	79,10%	10	14,93%	4	5,97%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	60	89,55%			7	10,45%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	61	91,04%			6	8,96%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	57	85,07%			10	14,93%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,92					

Evaluation pour l'outil « Questions de violences » (94 élèves : 51 filles, 43 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	79	84,04%	15	15,96%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	90	95,74%			4	4,26%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	82	87,23%			12	12,77%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	78	82,98%			16	17,02%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,43					

5. Déroulement

« Questions de violences »

L'action « Questions de violence » a été effectuée dans un établissement, le **collège Albert Camus**, sur 5 interventions, soit 94 jeunes rencontrés.

Les classes ont été agréables et intéressées, les élèves ont participé activement.

Les juristes ont dû répondre à beaucoup de questions relatives à la justice pénale des mineurs et sur les maisons de correction (qui n'existent plus).

Concernant l'organisation des interventions, les juristes notent que pratiquement chaque action a commencé avec 10 à 15 minutes de retard en raison de problèmes de salles ou d'oubli des professeurs.

« Kiffer/qui fait l'autre »

Cette action éducative a été effectuée au **collège La Carraire**, ce qui représente un total d'une intervention, soit 27 élèves. La classe était à l'écoute et participative.

En raison de confusions de la part des élèves, les juristes ont fait un point pour distinguer, à l'aide d'exemples juridiques, le racisme et la discrimination.

Il y a également eu des questions relatives à la justice pénale des mineurs. Il a notamment fallu distinguer les maisons d'enfant des centres éducatifs fermés ou renforcés.

Au collège **Miramaris**, cinq interventions prises en charge par le FIPD sont venues compléter la programmation du CUCS.

Toutes les classes avaient déjà travaillé sur ce module l'année précédente. Trois interventions ont commencé avec du retard, car les personnes qui ont accueilli les juristes ne savaient où elles se déroulaient.

Dans l'ensemble, les élèves rencontrés ont été participatifs et intéressés mais la concentration a été plus difficile en deuxième partie d'intervention pour trois des classes.

S'agissant du contenu, outre les développements classiques, certains sujets ont attiré l'attention des jeunes.

La deuxième saynète a suscité beaucoup de questionnements. Certains ignoraient l'existence du GHB dit « drogue du violeur » ou le confondaient avec la pilule du lendemain.

A propos de la Justice, un élève nous a demandé s'il était possible de retirer une plainte ou d'arrêter un procès en cours. Certains souhaitaient savoir ce qu'étaient un stage de citoyenneté et la peine de jour-amende.

Un point a été fait sur l'autorité parentale, notamment sur les punitions que les parents ont le droit de donner. Les juristes ont également expliqué qui étaient les détenteurs de l'autorité parentale et précisé qu'en temps normal les frères et sœurs n'ont pas autorité sur les autres membres de la fratrie. Pour certains, il a été difficile d'admettre que les frères et sœurs ne puissent pas imposer certaines règles (tenue vestimentaire, fréquentation…).

Le principe du chômage et des indemnités a été détaillé dans une des classes.

« Droit et internet »

L'action « Droit et Internet » a été dispensée au sein du **collège Miramaris** auprès de 5 classes pour un total de 89 élèves.

Les juristes s'excusent à nouveau de leur retard lors du premier jour d'intervention en raison d'un accident de la circulation.

Ils regrettent que deux classes SEGPA aient été réunies en un groupe sans en avoir été avertis auparavant, ce qui a rendu difficile le déroulement de l'intervention, les élèves étant dissipés et n'écoutant ni les intervenants ni eux-mêmes.
Nous rappelons que les interventions sont normalement prévues pour un groupe classe sauf exception.

Pour le reste des actions, qui se sont déroulées dans un groupe classe à chaque fois, les élèves étaient intéressés et participatifs. Les interventions se sont déroulées de manière classique comme détaillé dans la première partie du rapport.

« Mon internet en sécurité »

Deux classes de CM1-CM2 de **l'école primaire Van Gogh** ont pu bénéficier de ce nouveau module.

Les enfants rencontrés étaient très intéressés et ont bien participé. Ils utilisent tous internet régulièrement et une bonne partie d'entre eux sont inscrits sur les réseaux sociaux. D'ailleurs, certains sont « majeurs » sur le réseau social Facebook. Cette information a permis aux juristes d'alerter sur les conséquences notamment en termes de confidentialité des données mises en ligne.

L'affiche résumant les notions abordées et présentant un « Vrai-Faux » a plu aux élèves et ils n'ont pas eu de difficultés de compréhension.

« Les autres ça m'est égal ? »

Pour cette action, les juristes sont intervenus dans 4 classes de 5ème du collège **La Carraire**, soit 88 élèves.

L'établissement ne disposant pas du matériel suffisant (grilles) pour afficher l'exposition, l'action s'est déroulée dans une salle de SVT pourvue de porte-manteaux, auxquels les affiches ont pu être attachées.
Bien que la disposition de la salle ne soit pas idéale pour cette intervention (notamment pour la circulation des élèves entre les différents panneaux), les actions se sont bien déroulées.

Les élèves rencontrés ont fait preuve d'intérêt et ont été participatifs.
Les juristes ont du faire quelques rappels à l'ordre dans l'une des classes, un peu plus agitée.

Au cours des actions, ont pu être relevées d'importantes confusions entre les notions d'origine, de nationalité et de religion.
Les remarques des élèves ont aussi laissé apparaître certains préjugés, liés aux notions sus-évoquées.
Les élèves se posaient de nombreuses questions sur le thème, l'intervention auprès de ces classes est alors apparue tout à fait pertinente.

E. Droit au quotidien Port-de-Bouc

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Port de Bouc » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les territoires prioritaires de la commune de Port de Bouc.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le chargé de mission du CUCS.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Port de Bouc et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance
- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Martigues/Port de Bouc
- Le Service Sécurité du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Justice Région
- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Collège Frédéric Mistral - Port de Bouc	BD Kiffer l'autre ?	5 è A	11	3	14
		6 è S	4	5	9
		6 è A	4	8	12
	Droit et Internet	6è A	8	10	18
Collège Paul Eluard - Port de Bouc	13/18 Questions de justice	4è D	12	9	21
		4è B	16	9	25
		4è A	12	11	23
		4è C	13	7	20
		4è E	15	9	24
Lycée Charles Mongrand - Port de Bouc	BD Kiffer l'autre ?	T PC	10	0	10
	Droit et Internet	3è DP2	12	5	17
		3è DP1	10	6	16
		3è DP2	9	8	17
		3è DP1	12	6	18
	Lycée.net	2nd COM	8	5	13
		2nd GA/AS	17	4	21
Lycée Jean Moulin - Port de Bouc	Je(u) suis citoyen	T PRO ELE	0	8	8
	Lycée.net	2°B3EC	0	11	11
CS Tichadou - Port de Bouc	Procès fictif	CUCS	12-14 ans	5	0
		CUCS	.	.	.
TOTAL : 20 interventions			**178**	**124**	**302**

4. Evaluation

Evaluation globale pour tous les outils

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	199	68,62%	84	28,97%	7	2,41%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	255	87,63%			36	12,37%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	243	83,79%			47	16,21%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	242	83,45%			48	16,55%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,00					

Evaluation pour l'outil « 13/18 Questions de justice » (113 élèves : 68 filles, 45 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	63	55,75%	46	40,71%	4	3,54%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	100	87,72%			14	12,28%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	95	84,07%			18	15,93%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	90	79,65%			23	20,35%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,28					

Evaluation pour l'outil « BD Kiffer / Qui fait l'autre ? » (45 élèves : 29 filles, 16 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	30	90,91%	3	9,09%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	21	63,64%			12	36,36%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	19	57,58%			14	42,42%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	28	84,85%			5	15,15%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,64					

Evaluation pour l'outil « Droit et Internet » (86 élèves : 51 filles, 35 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	60	69,77%	24	27,91%	2	2,33%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	81	94,19%			5	5,81%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	76	88,37%			10	11,63%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	76	88,37%			10	11,63%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,29					

Evaluation pour l'outil « Je(u) suis citoyen » (8 élèves garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	7	87,50%	1	12,50%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	6	75,00%			2	25,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	7	87,50%			1	12,50%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	5	62,50%			3	37,50%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,75					

Evaluation pour l'outil « Lycée.net » (45 élèves : 25 filles, 20 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	34	75,56%	10	22,22%	1	2,22%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	43	95,56%			2	4,44%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	41	91,11%			4	8,89%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	38	84,44%			7	15,56%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,14					

Evaluation pour l'outil « Procès fictif » (5 élèves filles)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	5	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	4	80,00%			1	20,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	5	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	5	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	10,00					

5. Déroulement

« Droit et internet »

L'action « Droit et Internet » a été dispensée au sein du **collège Frédéric Mistral** et **du lycée Charles Mongrand** auprès de cinq classes.

Au collège Frédéric Mistral, l'action a été effectuée dans une classe de 6ème.

Le groupe était participatif et intéressé même s'il avait parfois tendance à se dissiper rapidement, ce qui a pu nuire à la compréhension de certaines notions.

Beaucoup de questions ont été posées sur la justice pénale des mineurs et le bracelet électronique.

Au lycée Professionnel Charles Mongrand, l'action a été réalisée auprès de quatre classes de 3ème en deux sessions.

Lors de la première session, les deux classes concernées étaient participatives et intéressées.

Dans l'une, suite aux questions posées et aux confusions qu'elles dénotaient, les juristes ont expliqué la majorité sexuelle et les différences entre une agression sexuelle et un viol.

Dans l'autre, suite à la remarque d'un élève, un point a été fait sur le rôle de l'Aide Sociale à l'Enfance et le fonctionnement des foyers.

Lors de la deuxième session, les interventions se sont déroulées dans de bonnes conditions. La participation des élèves a été assez fluctuante selon la classe rencontrée.

Les élèves s'interrogeaient entre autres sur les contenus qu'ils pouvaient télécharger légalement. La législation sur le streaming suscita aussi leur attention.

Les questions ont dérivé à un moment donné vers la justice en général. Les élèves avançaient la trop grande sévérité des sanctions pénales, « Pourquoi ils mettent autant d'amendes ? » et envisageaient la sanction comme un moyen de gagner de l'argent, « Je gagne quoi si je porte plainte ? ».

En définitive, au vu des réactions des élèves et de l'avis des professeurs, l'action proposée semble avoir atteint son objectif.

« Kiffer/qui fait l'autre »

Au **collège Frédéric Mistral**, deux interventions se sont bien déroulées. Par contre, la troisième a dû être interrompue 20 minutes avant la fin, le groupe étant devenu ingérable (la proximité des vacances scolaires en fin d'heure n'aidait pas à la concentration).

Une des classes participant à un projet d'Amnesty International, l'intervention a été la bienvenue pour affiner certaines notions.

Concernant le **lycée Professionnel Charles Mongrand**, deux des interventions, sur les trois prévues, ont été annulées en raison du faible nombre d'élèves présents.

Au sujet de l'action qui a pu être réalisée, les élèves de l'action annulée le matin ont été intégrés pour rejoindre ceux du groupe prévu.

Ce groupe a été participatif, intéressant et intéressé, permettant un échange notamment sur le droit de la famille.

« 13-18 questions de justice »

Cette action éducative a été dispensée au sein du **collège Paul Eluard**, ce qui a représenté cinq interventions.

Les interventions se sont bien déroulées, elles ont toutes eu lieu dans le calme, l'attention et la participation.

Pour une majorité des groupes, il y eut beaucoup de questions concernant la justice pénale et son fonctionnement.

A propos du racisme, les juristes ont relevé des confusions notamment avec la discrimination, ainsi que des difficultés à distinguer l'origine de la nationalité. En s'appuyant sur des définitions précises et des exemples, ils ont éclairé les élèves sur les distinctions à effectuer.

Dans une classe, il y eut des questions concernant le droit de la famille (séparation des parents surtout).

Une sixième intervention a été prise en charge par les fonds FIPD afin d'en faire bénéficier une classe de 3e DRA (Dispositif de Réussite par Alternance). En effet, elle a été programmée suite à une première action avec le module « Les autres, ça m'est égal ? ». Les juristes avaient noté la nécessité d'intervenir sur la thématique de la Justice au vu des nombreuses interrogations des jeunes.

Seul un demi-groupe de la classe était présent, l'autre participant à une autre activité. Les élèves ont bien participé (Nous avons appris que la Bretagne, était un Etat situé en Somalie).

S'agissant du contenu, cette intervention s'est déroulée de manière assez classique.

« Lycée.net »

Trois classes ont bénéficié de ce module au sein de deux établissements.

Au **lycée Jean Moulin**, les juristes sont intervenus afin d'aider une classe à préparer le concours du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) ayant pour thème « Réseaux sociaux : Liberté, Egalité, Fraternité ? ».
Cette classe était intéressée et dynamique. Toutes les thématiques ont été abordées avec les élèves.

Au **lycée Charles Mongrand**, les deux interventions se sont bien passées.

Outre les développements habituels sur ce thème, les juristes ont défini la notion de religion d'Etat et de prosélytisme suite aux questionnements des jeunes. Par exemple, une élève pensait que « la religion d'Etat était lorsqu'un parent impose une religion à ses enfants ».

Le rôle de l'assistante sociale ainsi que la notion de secret professionnel ont été développés lorsque les juristes ont expliqué la possibilité pour un mineur d'aller porter plainte accompagné d'un adulte.

« Procès Fictif »

Cette action a été réalisée au **Centre social Lucia Tichadou** lors des vacances de la Toussaint avec cinq jeunes filles âgées de 12 à 14 ans. Ce module a été adapté avec un format plus resserré de cinq séances (au lieu des huit-dix séances habituelles) afin qu'il se déroule sur une seule semaine. Deux des interventions ont été réservées à la répétition et au tournage du procès fictif.

Première Séance du 27 octobre 2014

Suite à la présentation du projet, le groupe avec lequel nous avons travaillé s'est montré dynamique et intéressé.

Dans un premier temps, il a été nécessaire d'expliquer le fonctionnement de la justice pénale avec l'outil « En quête de justice », pour que les jeunes puissent disposer de connaissances essentielles avant d'incarner le rôle d'un des acteurs du tribunal.

Deuxième séance du 28 octobre 2014

Lors de cette séance, nous avons repris les notions vues la veille pour ensuite nous centrer sur le projet de procès réalisé avec les élèves.

Nous avons déterminé ensemble la qualification de l'infraction, les circonstances de la commission de l'infraction ainsi que les rôles des différents protagonistes.

L'agression physique aggravée par le caractère raciste du comportement a été choisie.

Troisième séance du 30 octobre 2014

Nous avions demandé aux jeunes de commencer à travailler l'histoire, ce qu'elles ont fait en peu de temps et avec beaucoup de notions juridiques à travailler.

Lors de cette séance, nous avons repris l'ordre de passage des différents acteurs d'un procès pénal et retravaillé la trame et le séquençage de l'histoire. Il était prévu de tourner le procès fictif le lendemain.
Nous avons demandé aux jeunes de continuer à travailler le scénario de leur histoire mais vu le peu de temps dont elles disposaient, l'ADEJ a préparé un script respectant la trame de leur histoire.

Quatrième séance du 31 octobre 2014

Lors de cette journée, la matinée a été consacrée à finaliser le scénario et à organiser une répétition générale pour tourner l'après-midi avec l'aide de l'animatrice vidéo qui intervient régulièrement avec le centre social Tichadou.

Le matin, en accord avec les jeunes, nous avons utilisé le scénario rédigé par l'ADEJ, préparé le décor et fait une répétition en costumes.

L'après-midi a été consacré au tournage du procès fictif avec l'animatrice vidéo.

Il a été très plaisant de voir que toutes les jeunes étaient présentes et motivées pour la réalisation du procès fictif, malgré le fait qu'elles avaient très peu de temps pour réaliser le projet et découvrir et intégrer des notions juridiques. Elles se sont beaucoup investies pour jouer le jeu et se sont vraiment surpassées.

F. Droit au quotidien Les Pennes Mirabeau

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Les Pennes Mirabeau » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les territoires prioritaires de la commune.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Les interventions sont décidées en concertation avec le Pôle Cohésion sociale de la commune.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Pôle Cohésion sociale de la commune des Pennes Mirabeau
- Le Service Sécurité du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Justice Région
- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône
- La Communauté du Pays d'Aix
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Collège Jacques Monod – Les Pennes Mirabeau	BD Kiffer l'autre ?	Délégués 3è	6	3	9

4. Evaluation

Evaluation de l'outil « Kiffer / Qui fait l'autre ? »

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	9	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	9	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	9	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	9	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,44					

5. Déroulement

« Kiffer/Qui fait l'autre ? »

Suite aux actions réalisées en 2013 au collège Jacques Monod, qui avaient couvert le niveau des classes de 4ème, une dernière intervention a concerné les délégués de 3ème. Ainsi, ils ont été informés sur la thématique des relations filles-garçons et ont dû ensuite transmettre les notions principales à leurs camarades de 3ème. Cette retransmission devait se faire en collaboration avec l'infirmière de l'établissement.

Afin de faciliter la transmission des notions, les juristes de l'ADEJ ont proposé aux délégués de se servir d'une affiche représentant une scène entre une fille et un garçon où il était nécessaire de compléter le dialogue.

Nous avons été bien accueillis au sein de l'établissement et les élèves se sont montrés intéressés et participatifs. De manière générale, ils avaient de bonnes connaissances et ont posé beaucoup de questions.

G. Actions complémentaires FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

1. Description

Le projet décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice.
Les fonds du FIPD nous ont permis de compléter des actions sur des communes et de répondre aux sollicitations d'établissements scolaires, notamment pour des classes de SEGPA, ne bénéficiant pas du soutien du CUCS ou du CLSPD.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée et de centres sociaux.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, Préfecture des Bouches-Du Rhône, Marseille.
- Les CUCS des communes
- Le Service Sécurité du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Justice Région
- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône
- L'Education Nationale par le biais des établissements scolaires
- Les centres sociaux.

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe ou Age	Filles	Garçons	Total
Collège Camille Claudel - Vitrolles	Droit et Internet	4è3	14	11	25
Collège Glanum - St Rémy de Pvce	BD Kiffer l'autre ?	5è/4è Segpa	10	16	26
Collège Henri Wallon - Martigues	Droit et Internet	4è1	10	10	20
		4è	10	11	21
Collège Miramaris – Miramas	BD Kiffer l'autre ?	4èSegpa	3	10	13
		4è B	8	7	15
		4è C	11	6	17
		4è D	16	6	22
		4è A	11	10	21
Collège Mont Sauvy – Orgon	BD Kiffer l'autre ?	5è/4è Segpa	9	14	23
Collège Paul Eluard – Port de Bouc	13/18 Questions de justice	3e DRA	6	0	6
Collège Robert Morel – Arles	BD Kiffer l'autre ?	3e Segpa	8	8	16
Collège S. de Beauvoir - Vitrolles	Droit et Internet	4èD	13	15	28
Collège Ubelka – Auriol	Questions de violences	4è-3è délégu	11	18	29
Collège Yves Montand – Allauch	Droit et Internet	5è 5	11	14	25
		5è 7	10	13	23
CS Aire accueil gens du voyage Realtor – Aix-en-Provence	Alice au pays des droits de l'enfant	7-11 ans	1	4	5
Lycée Georges Duby – Luynes	Lycée.net	2nde	16	16	32
Lycées Langevin et Lurçat - Martigues	Formation des délégués	2nde - Term	23	23	46
TOTAL : 19 interventions			**201**	**212**	**413**

4. Evaluation

Evaluation pour tous les outils
(excepté « Alice au pays des droits de l'enfant)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	218	63,74%	102	29,82%	22	6,43%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	302	88,30%			40	11,70%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	289	84,50%			53	15,50%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	256	74,85%			86	25,15%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,85					

Evaluation pour l'outil « BD Kiffer / Qui fait l'autre ? » (153 élèves : 76 filles, 77 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	82	53,59%	59	38,56%	12	7,84%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	137	89,54%			16	10,46%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	130	84,97%			23	15,03%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	120	78,43%			33	21,57%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,78					

Evaluation pour l'outil « Droit et Internet » (142 élèves : 68 filles, 74 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	92	75,41%	25	20,49%	5	4,10%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	104	85,25%			18	14,75%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	102	83,61%			20	16,39%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	93	76,23%			29	23,77%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,97					

Evaluation pour l'outil « 13/18 Questions de justice » (6 élèves filles)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	6	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	6	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	5	83,33%			1	16,67%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	5	83,33%			1	16,67%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,83					

Evaluation pour l'outil « Lycée.net » (32 élèves : 16 filles, 16 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	28	87,50%	4	12,50%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	30	93,75%			2	6,25%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	28	87,50%			4	12,50%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	21	65,63%			11	34,38%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,00					

Evaluation pour l'outil « Questions de violences » (29 élèves : 11 filles, 18 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	10	34,48%	14	48,28%	5	17,24%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	25	86,21%			4	13,79%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	24	82,76%			5	17,24%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	17	58,62%			12	41,38%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	6,62					

5. Déroulement

« Questions de violences »

Cette action a été réalisée auprès d'un groupe de délégués de 3e du **Collège Ubelka d'Auriol** afin de les sensibiliser à cette thématique et pour qu'ils retransmettent les informations données à leurs camarades.

Dès le début de l'intervention, les élèves se sont montrés peu intéressés, ils n'ont quasiment pas posé de questions. Ils ont également refusé de prendre des notes car ils nous ont clairement dit qu'ils ne comptaient pas retransmettre l'information. Il semble donc qu'ils n'aient pas été suffisamment préparés en amont sur le but de cette intervention et sur leur rôle de délégué de classe.

Concernant le contenu de l'intervention, les trois vidéos ont été visionnées. La saynète de l'agression sexuelle a suscité des réactions assez immatures, il y a eu beaucoup de rires sur ce sujet. Certains étaient surpris qu'un garçon puisse aussi être victime d'agression sexuelle ou de viol. Ils ne comprenaient pas que l'on puisse risquer une peine de prison pour une agression sexuelle.

Un point a été fait au sujet des discriminations car il y avait certaines confusions sur ce que recouvre exactement ce comportement.

« Lycée.net »

Cette intervention a eu lieu au **Lycée Georges Duby de Luynes** au sein d'une classe de 2nde. Elle s'inscrivait dans le projet pédagogique du professeur d'histoire-géographie qui avait demandé à ses élèves de faire un exposé sur la thématique d'Internet.

Les élèves étaient dynamiques et participatifs. Toutes les thématiques ont pu être traitées sauf celle de la cybercriminalité qui a été vue rapidement faute de temps.

Les juristes ont répondu aux questions classiques liées à cette intervention.

Un point particulier a été fait sur le droit à l'image et les exigences de sécurité publique. En effet, un élève se demandait si les caméras de vidéosurveillance pouvaient constituer une atteinte au droit à l'image. Nous avons expliqué qu'une règlementation existe en la matière pour éviter les atteintes à la vie privée (information du public de la présence de caméras, dispositif ne devant pas filmer l'intérieur d'un immeuble d'habitation…)

De la même manière, sur le respect de la vie privée, un jeune souhaitait savoir si un professeur pouvait dévoiler un élément de la vie privée d'un élève à la classe. Nous avons rappelé qu'en la matière, il faut que l'atteinte soit volontaire.

« 13-18 Questions de Justice »

Cette intervention est venue compléter les actions éducatives programmées dans le cadre du CUCS de **Port-de-Bouc** pour le **collège Paul Eluard**. Elle a été programmée suite à une première intervention avec le module « Les autres, ça m'est égal ? ». Les juristes avaient noté la nécessité d'intervenir sur la thématique de la Justice au vu des nombreuses interrogations des jeunes.

Le descriptif de cette intervention est détaillé dans la partie « Droit au quotidien Port-de-Bouc. »

« Kiffer / Qui fait l'autre ? »

Cette action a été réalisée au sein de quatre établissements.

Au collège **Robert Morel en Arles,** les juristes ont rencontré deux classes de 3e Segpa regroupées qui se sont montrées assez timides. Par exemple, les élèves ne voulaient pas lire les saynètes. L'action a été adaptée en fonction du niveau des jeunes. Toutes les saynètes ont pu être traitées.

Les jeunes ont posé plusieurs questions relatives à la commission d'infractions. Par exemple, « Que risque un jeune qui dégrade un abris bus ? » ou encore « Une condamnation pour coups et blessures s'efface-t-elle du casier judiciaire ? ». La justice pénale et particulièrement la justice pénale des mineurs a fait l'objet de développements approfondis.

Une jeune fille est venue voir les juristes à la fin de l'intervention pour leur expliquer qu'elle recevait des messages étranges d'une personne inconnue. Il s'agirait en fait d'un homme de son quartier qui aurait eu accès à son numéro et se montre assez insistant. L'équipe pédagogique a été prévenue de cette situation et une enquête au niveau de la gendarmerie serait en cours.

Au collège **Glanum à Saint-Rémy-de-Provence**, l'intervention a concerné un groupe composé d'élèves de 4e et de 3e Segpa. La classe est arrivée avec vingt minutes de retard, ce qui n'a pas permis de traiter l'ensemble des thématiques.
Les élèves se sont montrés assez timides et il leur a été difficile de rester concentrés la deuxième heure.

Les juristes ont dû expliquer la règle de la territorialité des lois, suite aux nombreuses questions des jeunes sur les différentes règles d'un Etat à un autre. Par exemple, un jeune demandait « Est-ce qu'un Canadien de 16 ans qui viendrait en France aurait le droit de conduire ? ». Ils avaient des difficultés à comprendre que chaque Etat dispose de ses propres règles.

Les élèves ont posé beaucoup de questions sur la consommation de stupéfiants, la prostitution et sur l'absence de remise en vigueur de la peine de mort.

Au collège **Mont Sauvy à Orgon**, l'action éducative a concerné un groupe composé d'élèves de 5e et de 4e Segpa. Nous avons été contactés par l'établissement qui rencontre certaines difficultés dans les classes de 5e (violences verbales, parfois à caractère sexuel, humiliations, intimidations...).

Le groupe rencontré s'est montré très calme, seuls 5-6 élèves ont réellement participé, les autres étant plutôt effacés.

S'agissant du contenu, l'intervention s'est déroulée de manière classique comme détaillé dans la première partie du rapport.

Au collège **Miramaris à Miramas**, cinq interventions pour des classes de 4e sont venues compléter celles effectuées dans le cadre du CUCS. Le descriptif de ces interventions se trouve dans la partie « Droit au quotidien Miramas » de ce rapport.

« Droit et Internet »

Cette action éducative a été réalisée au sein de quatre établissements.

Au collège **Camille Claudel de Vitrolles**, une intervention a été menée en complément des financements du CUCS afin de pouvoir faire le niveau de 4e en entier.

Le descriptif de cette action est intégré dans la partie « Droit au quotidien Vitrolles » de ce rapport.

Au collège **Simone De Beauvoir à Vitrolles**, l'action a été effectuée auprès d'une classe de 4ème en complément des interventions prises en charge par le CUCS.

Au collège **Yves Montand à Allauch**, deux classes de 5ème ont été concernées en complément d'une convention passée avec l'ADEJ afin que l'ensemble du niveau bénéficie de ces actions. Le descriptif de ces actions se trouve donc dans la partie « Divers Bouches du Rhône ».

Au collège **Henri Wallon à Martigues**, l'intervention a été présentée à deux classes de 4ème. Les fonds FIPD ont permis de compléter les actions éducatives prises en charge par le CUCS de Martigues. Le descriptif de ces actions se trouve donc dans la partie « Droit au quotidien Martigues » de ce rapport.

« Alice au pays des droits de l'enfant »

A **l'Aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor à Aix Les Milles**, l'intervention s'est bien déroulée même s'il a fallu l'adapter à un public très jeune.

En effet, les juristes ont rencontré un groupe d'enfants âgés d'environ 10-11 ans et un âgé de 7 ans. Ils étaient participatifs mais avaient du mal à définir certaines notions de base telle qu'une association ou un droit.
Cependant, en utilisant un vocabulaire adapté à leur jeune âge, le message a semblé passer. Les juristes ont ainsi défini le racisme ; le plus jeune d'entre eux avait du mal à comprendre qu'il n'y avait pas de race, mais qu'on parle plutôt de la race humaine. Il a également été nécessaire d'expliquer la notion de légitime défense.

« Formation des délégués »

Ce module a été réalisée aux **lycées Lurçat et Langevin de Martigues** en partenariat avec la ville de Martigues et les équipes pédagogiques des établissements.

Les financements FIPD ont permis de venir compléter les actions éducatives menées dans le cadre du CUCS de Martigues. Le contenu de cette action est donc décrit dans la partie « Droit au quotidien Martigues. »

III.CHANGEMENT MAJEUR

1. Description

Dans le cadre des actions éducatives que le Conseil Régional PACA propose aux lycées, l'ADEJ inscrit l'action « Changement Majeur » et son Pass'à la majorité.

2. Partenaires

- Le service des actions éducatives du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Les lycées et CFA de la Région PACA

3. Interventions

Etablissement	Classe	Filles	Garçons	Total
CFA BTP - Mallemort	veolia 1	0	14	14
	canalisateur	0	12	12
	routier	0	5	5
CFA BTP - Marseille	IS203	0	18	18
CFA BTP - Toulon	1è CAP	0	25	25
	1è CAP	0	18	18
	1è CAP	2	19	21
CFA BTP Florentin Mouret - Avignon	PE03	0	20	20
	PL01	0	9	9
	IS01	0	19	19
CFA Charles Privat - Arles	T BAC PRO	8	11	19
	Term CAP	10	5	15
CFA Compagnons du devoir - Marseille	maçon	0	13	13
	métallier	0	14	14
	menuisier	0	18	18
CFA de la Chambre des Métiers - Avignon	CMAD	2	16	18
	1C13	9	13	22
	1C1/1C2	16	5	21
CFA de la Valette - La Valette du Var	1è CAP Vent	8	2	10
CFA FA-ARGIMSA – Le Cannet des Maures	1è	2	6	8
CFA Henri Rol Tanguy - Port de Bouc	CFA	6	0	6
	CFA	0	7	7
Lycée Adam de Craponne – Salon de Pvce	1GA 1/2	23	6	29
	T SEN/1GA	11	13	24
	T TU	0	9	9
Lycée Alexandre Dumas - Cavaillon	TCS	6	7	13
	1CTRM	0	8	8
	TBPC	15	10	25
Lycée Amiral de Grasse - Grasse	T STMG 1	16	15	31
	T STMG 2	19	17	36
	1è S	18	13	31
Lycée Arthur Rimbaud - Istres	T STMG	9	18	27
	T STMG 3	5	3	8
Lycée Auguste Escoffier – Cagnes sur Mer	T Acc/secret	15	0	15
	Tcom/compta	20	9	29
Lycée Blaise Pascal - Marseille	1è GA 2	6	3	9
	1GA1	10	2	12
	1GA2	6	3	9
Lycée Camille Jullian - Marseille	T GA	9	1	10
	T COM	7	8	15
	T GAVEN	10	5	15
Lycée Charles Péguy - Marseille	T ST2S 1	23	0	23
	T ST2S	2	20	22
	T STMG	18	11	29

Lycée Dumont d'Urville - Toulon	1è STMG	17	14	31
	1è STMG 2	18	13	31
Lycée Emile Zola - Aix-en-Provence	TBCS	15	8	23
	TASSP	21	3	24
	TSPVL	11	8	19
Lycée Fourcade - Gardanne	1è ESL	28	16	44
	1è ESL	13	10	23
	1è L	22	11	33
Lycée Francis de Croisset - Grasse	T Secrét	14	1	15
	1è COM	11	13	24
	T Compta	13	5	18
Lycée Henri Matisse - Vence	1è STMG2	18	14	32
	1è STMG1	15	13	28
	1è ARTS	24	5	29
Lycée Jean Moulin - Port de Bouc	1 BSEN	2	15	17
	1 BCAVP	0	9	9
	1 BMN3EC	1	14	15
	1è BCAVP	0	19	19
	TELEC/TCA	0	16	16
	T Esth/1 B3EC	9	9	18
Lycée Jean-Henri Fabre - Carpentras	1T3	2	28	30
	2 CAP	0	16	16
	1è/Term	12	11	23
Lycée La Calade - Marseille	Term TBC	11	3	14
	TBA	22	0	22
	TBMMV	18	1	19
Lycée La Coudoulière – Six-Fours les Plages	T ESTH	26	0	26
	T EVP/VF	16	1	17
	T COIFFURE	27	0	27
Lycée La Floride - Marseille	T ELEC	0	10	10
	T bac routier	0	13	13
	T transport	1	6	7
Lycée La Viste - Marseille	T SPVL	15	0	15
	T HE	9	0	9
	T APR1	6	1	7
Lycée Latécoère - Istres	T CAPEL/AS	3	23	26
	2nde PCEPC	1	14	15
	T ELEEC/MEI	0	21	21
Lycée Leau - Marseille	T BCPA	12	1	13
	1è BCPA	9	1	10
	2nde EV	7	6	13
	1BPA	12	0	12
	TBCPE	15	7	22
Lycée Les Eucalyptus - Nice	T ELEEC	0	19	19
	T ESEN	0	15	15
	TTO/TTU	0	12	12
Lycée Métiers Hôtellerie et Tourisme - Toulon	2 BTEA	12	8	20
	2 BTEI	7	9	16
	2 PRHR	12	7	19
Lycée Paul Héraud - Gap	CAP	0	15	15
	1BPC	1	18	19
	TBPTB	4	23	27
Lycée St André - Marseille	CAPAEM	0	8	8
	Term ULIS	0	5	5
Lycée Val de Durance - Pertuis	TSTMG2	12	10	22
	TSTMF3/TST	19	16	35
	T	13	4	17
TOTAL : 101 interventions		**867**	**998**	**1865**

4. Evaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	1309	71,92%	451	24,78%	60	3,30%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	1638	89,51%			192	10,49%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	1503	82,27%			324	17,73%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	1448	79,08%			383	20,92%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,87					

5. Déroulement

a. Actions Changement majeur Marseille

Au lycée **Camille Jullian**, les élèves rencontrés étaient calmes et attentifs.

Outre les développements classiques de cette action, lors de la thématique de l'argent, de nombreuses questions sur les crédits et le découvert ont été posées.

Les jeunes avaient également beaucoup d'interrogations sur la thématique de la famille. La notion d'enfant adultérin a été expliquée ainsi que le principe d'égalité actuel entre les enfants. Les règles applicables au nom ont aussi été développées (choix, modification, incidence d'un divorce…)

Au CFA BTP, les classes essentiellement masculines se sont montrées un peu turbulentes, une intervention a dû être écourtée.
Nous avons eu beaucoup de questions sur la justice pénale et sur la législation concernant le port d'armes ainsi que sur les relations entre la police et les citoyens.
Il y a eu également de nombreuses interrogations sur la prostitution et les violences sexuelles, ainsi que sur le don d'organe gratuit.
Le thème sur la famille a permis d'éclaircir quelques points notamment sur l'adoption et sur le PACS, que les jeunes croyaient être réservés aux personnes homosexuelles.

Au lycée **La Viste,** les classes rencontrées, majoritairement féminines, ont été intéressées et participatives. Outre les développements classiques de cette action éducative, dans les trois classes, les juristes ont bien développé la thématique de la famille. Il y a eu de nombreuses questions relatives au mariage (distinction mariage civil/religieux, mariage forcé, viol entre époux). Des interrogations au sujet de l'autorité parentale ont aussi permis de répondre à des questions au sujet de la maltraitance, des foyers d'accueil pour mineurs, et de l'obligation alimentaire.

Au lycée **Leau**, une première session d'actions a eu lieu début janvier 2014. Les trois groupes rencontrés ont été très agréables. De bons échanges dynamiques se sont créés et ont été productifs. Les groupes essentiellement féminins ont été intéressés par les thématiques de la famille, de la santé, de la sexualité et de la justice.
Le dispositif de l'Aide sociale à l'enfance a été détaillé dans une classe suite aux questions d'un jeune en difficulté avec ses parents. Il y a eu de nombreuses questions au sujet du mariage et du Pacs, et sur les droits et les obligations en découlant.

Des questions sur le droit à l'avortement ont été posées, notamment lorsque la personne est mineure.
Dans une autre classe, le principe d'égalité, particulièrement entre les hommes et les femmes, a suscité un débat et des réflexions intéressantes des jeunes.
Les autres interventions ont eu lieu en fin d'année 2014. La première intervention du matin a dû être annulée du fait d'une mauvaise organisation, aussi les élèves concernés ont-ils été regroupés avec une autre classe sur le créneau de l'après-midi. Les interventions se sont bien déroulées.
Outre les développements classiques de cette action éducative, les juristes ont répondu à des questions concernant le transsexualisme et le changement d'identité.

Au lycée **La Calade**, globalement les jeunes ont bien participé aux interventions. Cependant, il leur a été difficile de rester concentrés à partir de la deuxième heure. Les bavardages et le manque d'écoute de quelques-uns n'ont pas permis de donner toutes les informations prévues.
L'actualité relative au mariage pour les couples de même sexe a entrainé de nombreuses questions et parfois des réactions homophobes. Cela a permis de réexpliquer le processus de vote des lois en France et notamment le principe de la majorité. De plus, certains jeunes avaient des difficultés à comprendre le principe selon lequel les amendes sont payées à l'Etat et non à la victime.
La thématique de la Justice civile a particulièrement suscité des interrogations au sujet de l'assurance.

Au lycée **Charles Péguy**, sur les trois classes rencontrées, deux se sont montrées à l'écoute mais peu participatives. La dernière ne participait quasiment pas, et plusieurs jeunes ont eu un comportement irrespectueux en deuxième partie d'intervention alors qu'aucune personne de l'équipe éducative n'était présente.
Concernant le contenu des interventions, elles se sont déroulées classiquement avec des interrogations que les juristes rencontrent habituellement.

Au lycée **La Floride**, les jeunes se sont montrés participatifs dans l'ensemble. Deux des interventions ne se sont faites qu'en présence de la moitié des élèves (un demi groupe commençant habituellement plus tard, et élèves profitant de la récréation pour ne pas revenir à la deuxième partie de l'intervention).
Le rôle du Président a été précisé car certains se demandaient « à quoi il servait puisqu'il ne fait pas les lois ».
La thématique de la famille a permis de faire la distinction entre le mariage civil et le mariage religieux. Des cas de mariage à l'étranger ont été évoqués et la modalité de retranscription du mariage à l'état civil a été détaillée.
Le module sur la sexualité a permis de reprendre les notions de viol et d'agression sexuelle ainsi que leur distinction. En effet, plusieurs pensaient que le viol « c'est quand on frappe avant le rapport ». Les juristes ont donc insisté sur le consentement nécessaire à tout rapport sexuel notamment dans le cadre d'un couple car pour un jeune, « la femme appartenant à son mari », le viol entre époux n'existe pas.
Quelques-uns ont tenu des propos provocateurs et homophobes. Cela a été l'occasion de faire un point sur la liberté d'opinion et d'expression.
Des exemples d'actualité évoqués par les jeunes ont permis de revenir sur des idées reçues.

Au lycée **Saint André**, trois interventions étaient prévues au départ, mais seules deux ont été réalisées du fait de l'absence des élèves d'une classe. Les quelques élèves de la première classe ont donc été regroupés sur le deuxième créneau. Les interventions se sont bien déroulées.
La classe ULIS rencontrée a été très participative, elle avait travaillé en amont le thème de la majorité. Certaines notions ont été développées du fait des questions spécifiques des jeunes comme le droit de propriété, le droit à l'image et l'usurpation d'identité.
Un jeune mineur s'est confié aux juristes en expliquant qu'il avait un casier judiciaire. Il a donc posé des questions à ce sujet notamment sur l'effacement du casier.
Les juristes ont également expliqué le fonctionnement de Pôle Emploi et des aides attribuées.

Au CFA **Compagnons du devoir**, les trois interventions se sont bien déroulées avec des groupes

de jeunes hommes participatifs et intéressés pour la plupart.
Dans un des groupes, un débat intéressant s'est ouvert sur « la sexualisation » des métiers ainsi que sur le racisme et les discriminations.
Un cas de harcèlement ayant eu lieu dans un des groupes, un temps a été pris pour rappeler la liberté d'expression et ses limites.
La distinction entre un avocat commis d'office et un avocat payé grâce à l'aide juridictionnelle a été faite dans les trois groupes du fait des confusions faites à ce sujet.
Le principe de laïcité a été détaillé ainsi que la notion de prosélytisme.

Au lycée **Blaise Pascal**, les jeunes étaient intéressés et participatifs. Outre les développements classiques, les juristes ont développé le droit à l'identité au travers de questions relatives au changement de nom, ou au changement d'identité en cas de transsexualisme.
La notion de viol entre époux a aussi été expliquée, certains jeunes pensant que les rapports sexuels étaient obligatoires dans le cadre du mariage.

b. Actions Changement Majeur Bouches-du-Rhône (hors Marseille)

Au lycée **Emile Zola** à Aix-en-Provence, les élèves se sont montrés calmes et attentifs avec une participation aléatoire selon les groupes. Outre les notions classiques abordées habituellement, la question de l'euthanasie a été abordée en expliquant la législation française actuelle en la matière.
Concernant la thématique de la famille, les juristes ont répondu à de nombreuses questions relatives à l'autorité parentale. Le débat s'est aussi orienté vers les cas de maltraitance notamment lorsqu'elles sont commises par un beau-parent.
La question du mariage entre membres d'une même famille (cousin, frère ou sœur) a été abordée.
La notion d'accouchement sous X a aussi été expliquée.

Au lycée **Arthur Rimbaud** à Istres, suite à un problème d'organisation et à l'absentéisme de certains jeunes, l'ensemble des élèves prévus n'a pas pu bénéficier des interventions. Un des groupes a été particulièrement intéressé par la thématique de la famille. L'autorité parentale a été détaillée ainsi que les notions de possession d'état et de contestation de paternité. Le mariage, les différents types de régimes matrimoniaux ainsi que les régimes de succession ont été développés.

Au **CFA Charles Privat** d'Arles, une des classes rencontrées était assez immature et dissipée, il a donc été difficile d'avancer et d'aborder l'intégralité des thématiques.
La thématique du droit du travail a interpellé les jeunes. Les différents types de rupture de contrat (licenciement et démission) et les indemnités qui en découlent ou non ont été détaillés.
La notion de majorité sexuelle a également fait l'objet d'explications, les jeunes ne saisissant pas de prime abord ce que recouvrait ce concept.

Au lycée **Marie Madeleine Fourcade** à Gardanne, l'équipe de juristes a été très bien accueillie. Les élèves étaient calmes et participatifs.
La prostitution a suscité beaucoup de questions notamment en rapport avec l'actualité législative.
A la demande de l'assistante sociale de l'établissement, les juristes ont accentué pour une classe sur la notion d'autorité parentale.

Au lycée **Adam de Craponne** à Salon, le thème de la sexualité a suscité de nombreuses interrogations. Certaines notions ont dû être développées pour éviter les confusions (transsexualisme, hermaphrodisme, homosexualité). Plusieurs jeunes ignoraient que l'IVG était possible pour les mineures accompagnées d'une personne majeure de leur choix.
Lorsque les juristes ont abordé la notion de majorité sexuelle, des jeunes se montraient inquiets au sujet du consentement lors des rapports sexuels. Ils ont évoqué des situations où une personne serait d'accord pour le rapport puis se rétracterait le lendemain en accusant l'autre de viol. Les juristes les ont rassurés en leur expliquant qu'il y a toujours une enquête et qu'il faut réunir des preuves.

Au **lycée Latecoere** d'Istres, l'équipe de juristes a été bien accueillie au sein de l'établissement. Dans l'ensemble, les interventions se sont bien déroulées même si certains jeunes n'étaient pas intéressés par les explications données.
Outre les notions classiques abordées, le port d'armes en France a été détaillé. La thématique de la famille a permis de répondre aux interrogations des jeunes quant aux mariages blancs et aux mariages faits à l'étranger. Les différents régimes de succession ont été expliqués. Un point sur l'autorité parentale a été fait à la demande de la CPE et la notion juridique d'abandon de famille a été détaillée.
La thématique de la sexualité a aussi beaucoup intéressé les jeunes d'une des classes. Ainsi, quelques-uns se demandaient à quel âge ils pouvaient avoir un rapport ou encore si un mineur de 16 ans pouvait avoir un rapport avec une prostituée majeure.

Au lycée **Jean Moulin** de Port-de-Bouc, nous sommes intervenus deux fois dans l'année.
En début d'année 2014, les classes rencontrées étaient participatives et attentives.
Un point a été fait dans une des classes sur le droit à l'image ainsi que sur la législation sur les stupéfiants en France. Le contrat de travail faisait également l'objet de nombreuses incompréhensions qui semblent avoir été éclaircies grâce aux explications des juristes.
Dans une autre classe, l'équipe a dû faire face à quelques propos provocateurs ou homophobes. Cela a permis de faire un point sur la liberté d'opinion et d'expression. Cette classe a été plus particulièrement intéressée par la thématique de justice.
A la fin de l'année 2014, les trois classes prévues sont arrivées avec du retard car les élèves n'auraient pas été prévenus. Dans l'ensemble, ils se sont montrés intéressés mais étaient parfois dissipés et bavardaient beaucoup.
Un élève s'est interrogé sur la possibilité de porter plainte contre ses parents quand nous avons abordé la notion d'obligation alimentaire lors de la thématique de la famille. Les actions devant un juge civil ont été distinguées du dépôt de plainte. Cela a permis de faire également un point sur la maltraitance qui peut faire l'objet de mesures civiles ou de sanctions pénales selon les situations.
Suite aux interrogations des jeunes, les juristes ont développé le régime général d'apprentissage et la sécurité sociale étudiante.
Nous pouvons relever que, sur les cinq classes rencontrées, les élèves étaient particulièrement intéressés par la thématique de la Justice et des contrats (notamment contrat de travail avec une distinction CDD/CDI pas toujours très claire).

Au **CFA BTP de Mallemort**, l'équipe de juristes a été très bien accueillie. Les jeunes étaient intéressés par les thématiques proposés et une bonne dynamique de dialogue s'est mise en place. Un débat s'est instauré dans un des groupes au sujet de la liberté d'expression et ses limites posées par les lois, et plus largement, sur le rôle des lois au sein d'une société. En effet, certains estimaient que « la loi n'avait pas à entrer dans les familles » et avaient par exemple du mal à comprendre qu'un enfant soit placé au sein d'une institution en cas de maltraitance.

Au **CFA Henry Rol Tanguy** à Port-de-Bouc, le référent de l'établissement étant absent le jour de l'action, les juristes ont eu du mal à trouver un interlocuteur à qui s'adresser pour connaître la salle d'intervention.

De même, pour une action, les juristes ont dû insister pour qu'un surveillant assiste à l'intervention. Nous rappelons que pour des raisons de responsabilité et de sécurité, un membre de l'établissement doit être présent lors des interventions.

De plus, la première action de la journée a dû être annulée en raison de l'absence d'une grande majorité des élèves prévus (seulement 2 présents) ; afin de ne pas pénaliser les étudiants présents, nous avons proposé de les intégrer à l'une des actions suivantes mais pour une raison que nous ignorons, ce ne fut pas possible.

Quant aux deux autres actions, le faible nombre d'élèves par groupe (6 dans l'un et 7 dans l'autre) n'a pas facilité les échanges. S'ils étaient calmes, ils étaient peu participatifs même si dans l'une des classes, il y eut beaucoup de questions relatives à la famille

c. Actions Changement majeur au niveau régional

Actions Vaucluse

Au **CFA BTP** en Avignon, l'équipe de juristes a été bien accueillie. Les jeunes rencontrés étaient calmes et participatifs.

Concernant le contenu, les interventions se sont déroulées classiquement comme décrit dans la première partie du rapport.

S'agissant du thème de la sexualité, un point a été fait pour expliquer le viol conjugal.

Au **Lycée Val de Durance** à Pertuis, les élèves se sont montrés intéressés et participatifs sur l'ensemble des thèmes abordés, sauf pour une classe plutôt dissipée.

Dans l'une des classes, sur le thème de l'argent, un point a été fait sur les prêts étudiants. Dans une autre, suite aux questions posées, le thème relatif à la famille a été approfondi notamment sur les relations parents/enfants après une séparation.

Au **CFA BTP Florentin Mouret** en Avignon, l'équipe des juristes a été très bien reçue ; il y a eu de bons échanges avec les classes rencontrées.

Le thème de la sexualité a engendré de nombreuses questions sur les infractions sexuelles. Dans une classe il a été nécessaire d'insister sur la notion de consentement lors d'une relation sexuelle, et les différences entre viol et agression sexuelle ont été expliquées.

Il y eut beaucoup de questions sur la justice pénale, le casier judiciaire, la prison et la législation des stupéfiants. Le thème de la citoyenneté a suscité également des questionnements sur la laïcité.

Au **Lycée Alexandre Dumas** à Cavaillon, les élèves ont été calmes et participatifs, les échanges ont été pertinents.

Dans l'une des classes, suite au questionnement des étudiants, un point a été fait sur les aides de l'Etat dans la recherche d'emploi, lorsque le thème des contrats de travail fut abordé.

Concernant le thème de la famille, beaucoup de questions ont été posées au sujet du nom de famille.

Au **Lycée Jean Henri Fabre** à Carpentras, les élèves ont bien participé malgré le fait que certains d'entre eux ont déclaré avoir déjà assisté trois fois à l'intervention.

Nous avons répondu à beaucoup de questions sur les sanctions relatives au non-respect du code de la route (rouler sans assurances, avoir de fausses plaques, délit de fuite, impunité).

Par ailleurs, les élèves ont participé activement lors du thème sur les contrats et plus particulièrement sur le contrat de travail.

Actions Hautes-Alpes

Au **lycée Paul Héraud** (Gap), l'équipe de juristes a été très bien accueillie. Dans l'ensemble les élèves ont été intéressés et participatifs, à l'exception d'une classe qui se dissipait vite.

Beaucoup de questions ont été posées sur la justice pénale, notamment sur la peine de mort, le bracelet électronique, le port d'arme et la prison.

Actions Var

Au **CFA BTP** de Toulon, les interventions se sont déroulées classiquement comme décrit dans la première partie du rapport d'activité.

Au lycée **Dumont d'Urville** de Toulon**,** l'accueil a été médiocre et les juristes ont eu du mal à trouver un interlocuteur pour leur communiquer les informations concernant la salle d'intervention.

Les élèves étaient calmes et assez « scolaires », ils ont posé beaucoup de questions sur la législation des stupéfiants et, en fonction de l'actualité du moment, sur le racisme. Un point a été fait sur les différences entre racisme et homophobie.

Au CFA **La Valette du Var,** la classe était agréable et dynamique. Suite au questionnement des élèves, un débat constructif a eu lieu sur les discriminations à l'embauche (grossesse, tenue vestimentaire, stéréotypes).

Au **Lycée des Métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme** à Toulon les classes étaient calmes, participatives et intéressantes.

La distinction entre racisme et discrimination a été faite. Certains élèves ont eu du mal à comprendre que pour qu'une situation de discrimination soit reconnue, il faut qu'un droit soit refusé à une personne.

A la fin d'une intervention, une jeune fille de 17 ans est venue demander aux juristes si son copain pouvait devenir son tuteur légal. En raison de problèmes familiaux (dépôt de plainte contre son père pour des violences contre elle), elle souhaitait connaître ses droits. Les intervenants de l'ADEJ lui ont expliqué ce qu'elle pouvait faire et l'ont orientée vers les consultations gratuites d'avocats ; ils ont également averti l'équipe pédagogique, qui était déjà au courant.

Au **lycée professionnel La Coudoulière** à Six-Fours-les-Plages, les élèves étaient calmes et participatifs.

Pour une classe, les intervenants se sont adaptés aux difficultés de compréhension des élèves.

Dans une autre classe, certains étudiants ont été surpris d'apprendre que seul le mariage civil était reconnu en France, et qu'une femme pouvait violer un homme.

Au **CFA du Cannet des Maures**, l'accueil a été très bon ; l'équipe pédagogique avait bien préparé la venue des intervenants de l'ADEJ avec les élèves.

Les jeunes étaient attentifs et participatifs, ils avaient des questions et des réflexions pertinentes.
Suite à leurs questions, un point a été fait sur le régime de protection des adultes (tutelle, curatelle…).

Sur le thème de l'argent, les juristes ont expliqué ce qu'était le surendettement et indiqué les solutions existantes pour y remédier.

Actions Alpes Maritimes

Au Lycée professionnel **Auguste Escoffier** à Cagnes-sur-Mer, suite à un incident mécanique, nous regrettons de ne pas avoir pu assurer la première intervention.

Nous avons très bien été accueillis par l'équipe pédagogique. Les élèves se sont montrés intéressés et participatifs.

Lors de la 2nde intervention, un demi-groupe du matin s'est joint à la classe afin de profiter de l'action. Ils avaient de nombreuses questions sur le logement (bail, APL, garants…).

Afin de dissiper toute confusion dans l'esprit des élèves, les juristes ont développé les notions de racisme, discrimination et homophobie. De la même manière, il a été nécessaire de distinguer origine et nationalité.

Au Lycée **Amiral de Grasse** à Grasse, nous avons très bien été accueillis. Les interventions se sont bien déroulées.

Dans deux classes, les juristes se sont attardés sur les infractions sexuelles, notamment le viol sur mineur, l'inceste et le délai de prescription.

Au Lycée **Les Eucalyptus** à Nice, les élèves rencontrés au sein de cet établissement ont fait part d'un intérêt certain pour nos interventions.

Les débats étaient très enrichissants. Ils ont été agréables et participatifs. Rien n'est à signaler en particulier au niveau du contenu abordé.

Au Lycée **Francis De Croisset** à Grasse**,** ayant du mal à trouver l'établissement, nous avons prévenu de notre retard le collège, qui nous a guidé au téléphone. L'assistante sociale nous a accueillis à l'entrée de l'établissement et a assisté à l'intégralité des séances.

Concernant la première intervention, nous avons rencontré une classe composée principalement de filles. Nous avons expliqué la règle de la majorité sexuelle. La professeure était étonnée que des mineurs puissent avoir des rapports sexuels consentis sans que les parents puissent s'y opposer. De même, plusieurs élèves et le professeur étaient surpris que la majorité sexuelle soit fixée à quinze ans et pas plus tard.

Ensuite, il a été nécessaire de distinguer le viol de l'agression sexuelle, et nous avons notamment abordé le viol entre époux. Suite aux interrogations d'une élève, les juristes ont expliqué l'accouchement sous X et développé la législation en la matière, notamment au regard des droits de l'enfant.

La deuxième classe rencontrée était participative, les jeunes avaient de bonnes connaissances générales. Concernant le thème de la famille, les juristes ont bien distingué les formes d'union. Il a été demandé si les fiançailles avaient une valeur juridique.

Enfin, la troisième classe était très agréable. Les juristes ont eu des échanges constructifs avec les élèves, notamment autour des violences conjugales, de l'autorité parentale et du nom de famille. Un élève s'interrogeait sur les obligations des parents d'un mineur qui deviendrait lui-même parent. La question était très pertinente, et les juristes sont alors revenus sur l'obligation alimentaire et les structures vers lesquelles le mineur peut se tourner.

Au Lycée **Henri Matisse** à Vence, le proviseur nous a réservé un très bon accueil. Il a fait une brève présentation aux élèves du but de notre venue et a assisté à la première partie de l'intervention.

Dans l'ensemble, les élèves étaient intéressés et participatifs, sauf pour la dernière classe, où ils bavardaient ou dessinaient et ne manifestaient aucune réaction. Cependant, nous avons dû insister sur la notion de concubinage car un élève nous a dit que « le concubinage c'est le fait de se marier avec plusieurs hommes ».

Avec la deuxième classe, le débat a été très intéressant et constructif même si nous avons abordé peu de thèmes (sexualité, famille et justice). Un élève nous a expliqué que « le principe d'égalité en France n'est pas totalement respecté, et encore moins la liberté et la fraternité ». A partir de là, nous nous sommes attardés sur le principe d'égalité. De nombreux élèves s'interrogeaient sur le fait que la consommation d'alcool soit légale et pas le cannabis, « Les lois sont paradoxales ». Ils estimaient que l'alcool pouvait avoir des conséquences aussi ravageuses que le cannabis. Par ailleurs, un focus a été fait sur la législation en vigueur sur les stupéfiants.

Lors de la première intervention, un élève nous a demandé : « Si j'héberge une personne sans papiers, je serai sanctionné mais sinon c'est de la non-assistance à personne en danger ?» Les juristes ont expliqué la notion de non-assistance à personne en danger et la situation des personnes en situation irrégulière sur le territoire.

IV. Actions éducatives du Conseil Général

1. Description

Dans le cadre des actions éducatives, que le Conseil Général 13 propose aux collèges, sous le volet « La prévention et l'apprentissage de la citoyenneté » avec les thématiques suivantes : « Vivre ensemble - Inter culturalité », « Les filles et les garçons, égalité des droits et respect entre nous », « La protection de l'enfance et la prévention des violences » et « Les médias», l'ADEJ inscrit les interventions suivantes :

- Kiffer/qui fait l'autre ?
- Droit et Internet
- Que ferais-tu si ?
- Questions de violences
- Je(u) suis citoyen !
- Les autres, ça m'est égal ?

2. Partenaires

- La Direction de l'Education et des Collèges du Conseil Général des Bouches-du-Rhône
- Les collèges des Bouches-du-Rhône

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Collège Ampère - Arles	Droit et Internet	5è2	10	11	21
		5è5	11	12	23
		5è 4	8	3	11
		5è 3	9	14	23
		5è 1	14	7	21
Collège André Chénier - Marseille	Que ferais-tu si ?	6è A	15	10	25
		6è C	15	12	27
		6è E	13	13	26
		6è D	15	12	27
		6èB	15	11	26
Collège Arc de Meyran – Aix-en-Provence	Questions de violences	6è D	16	12	28
		6è G	11	18	29
		6è C	7	13	20
		6è H	14	11	25
		6è F	18	12	30
		6è E	15	13	28
		6è J	14	16	30
		6è A	3	3	6
Collège Belle de mai - Marseille	BD Kiffer l'autre ?	5è 3	10	10	20
		5è 2	9	7	16
		5è 4	6	10	16
		5è 5	14	7	21
		5è 1	9	10	19
		5è 6	12	6	18
	Je(u) suis citoyen	6è à 3è	13	8	21
Collège Clair Soleil - Marseille	Droit et Internet	5è 3	10	8	18
		5è 1	10	9	19
		5è 5	10	11	21
		5è 4	15	8	23

		5è 2	9	15	24
Collège Coin Joli Sévigné - Marseille	Droit et Internet	4 è 1	13	6	19
		4èC	11	9	20
		ulysse	1	7	8
		4èB	10	11	21
Collège Frédéric Mistral - Port de Bouc	Droit et Internet	6è C	9	8	17
		6è D	8	6	14
		6è B	8	8	16
		6è segpa	4	5	9
Collège Gaston Defferre - Marseille	BD Kiffer l'autre ?	4è B	13	13	26
		4è C	13	15	28
		4è E	16	11	27
		4è A	16	10	26
		4è D	10	15	25
Collège Gérard Philipe - Martigues	BD Kiffer l'autre ?	5è A	16	10	26
		5è C	10	8	18
		5è D	18	8	26
		5è E	13	11	24
		5è B	9	11	20
		5è A	14	12	26
		5è D	16	10	26
		5è C	16	12	28
		5è B	13	14	27
Collège Germaine Tillion - Marseille	Droit et Internet	5è E	13	11	24
		5èA	16	13	29
		5è C	10	6	16
		5è F	12	12	24
		5è D	10	14	24
		5è B	12	14	26
Collège Henri Barnier - Marseille	Droit et Internet	6èJ	2	9	11
		6èE	10	14	24
		6èF	13	9	22
		6èC	14	7	21
		6è A	8	13	21
		6èB	12	10	22
		6èD	10	8	18
Collège Henri Bosco - Vitrolles	Droit et Internet	4è 2	10	13	23
Collège Henri Wallon - Martigues	BD Kiffer l'autre ?	3è 2	13	12	25
		3è 4	11	15	26
Collège Honoré Daumier - Marseille	Les autres, ça m'est égal ?	5è 6	9	20	29
		5è4	12	15	27
		5è2	14	14	28
		5è1	15	15	30
Collège Jean Malrieu - Marseille	Que ferais-tu si ?	6 è D	11	12	23
		6è A	9	15	24
		6è B	15	12	27
		6è C	10	14	24
Collège Les Gorguettes - Cassis	BD Kiffer l'autre ?	3è1	11	13	24
		3è5	12	10	22
		3è4	11	9	20
		3è3	11	12	23
	Droit et Internet	5è 3	11	15	26
		5è 2	11	16	27
		5è 4	12	12	24
		5è 5	8	11	19
		5è 1	12	15	27
Collège Les Matagots - La Ciotat	En quête de justice	4è2+3èSegp	21	14	35
	Questions de violences	6è 3	7	15	22
Collège Lou Garlaban - Aubagne	Droit et Internet	5è7Segpa	7	4	11
		5è 2	12	14	26
Collège Louis Pasteur - Marseille	Droit et Internet	4è2	15	6	21

		4è 1	13	13	26
		4è 5/ 3	15	13	28
		4è 3	22	10	32
Collège Louise Michel - Marseille	Je(u) suis citoyen	6° segpa	4	10	14
Collège Massenet - Marseille	Droit et Internet	5è C	8	9	17
		5è D	7	15	22
		5è B	8	5	13
		5è F	11	10	21
		5è C	6	13	19
		5è A	11	12	23
		5è E	5	13	18
Collège Paul Eluard - Port de Bouc	Les autres, ça m'est égal ?	3è A	13	13	26
		3è C	14	11	25
		3è E	14	6	20
		3è B	8	15	23
Collège Pierre Matraja - Sausset les Pins	Droit et Internet	5è F	14	12	26
		5è G	10	14	24
		5è B	14	11	25
		5èC	12	9	21
		5èD	12	11	23
		5èE	13	10	23
		6èG	14	14	28
Collège Rocher du Dragon – Aix-en-Provence	Questions de violences	5è 6	10	10	20
		5è3	11	14	25
		5è 5	11	11	22
		5è 1	14	12	26
Collège Roquepertuse - Velaux	Droit et Internet	5è1	15	14	29
		5è2	13	17	30
		6è6	10	19	29
		6è 4	8	6	14
		5è 5	14	15	29
		5è 6	14	16	30
		5è 6	13	15	28
		5è 2	13	16	29
		5è 3	10	16	26
		5è 5	12	15	27
		5è 7	13	15	28
		5è 4	13	15	28
Collège Sylvain Menu - Marseille	Droit et Internet	4è B	14	14	28
		4è E	15	15	30
		4e segpa	6	7	13
		4è A	13	16	29
		4è C	16	14	30
		4è D	11	17	28
Collège Versailles - Marseille	Droit et Internet	6è Pasteur	8	11	19
		6è Pythag	10	11	21
		6è Vivaldi	8	9	17
		6è Verne	9	6	15
		6è Coman	12	8	20
		6è Léonard	12	6	18
Collège Vieux Port - Marseille	Droit et Internet	4è 2	12	11	23
		4è 3	10	8	18
TOTAL : 142 interventions			**1637**	**1623**	**3260**

4. Evaluation

Evaluation globale pour tous les outils (3260 élèves : 1637 filles, 1623 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	2315	72,71%	766	24,06%	103	3,23%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	2806	88,13%			378	11,87%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	2662	83,63%			521	16,37%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	2429	76,38%			751	23,62%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,13					

Evaluation pour l'outil « Kiffer / Qui fait l'autre » (603 élèves : 322 filles, 281 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	391	65,49%	184	30,82%	22	3,69%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	507	84,92%			90	15,08%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	495	82,91%			102	17,09%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	455	76,34%			141	23,66%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,89					

Evaluation pour l'outil « Droit et Internet » (1839 élèves : 909 filles, 930 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	1346	74,49%	403	22,30%	58	3,21%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	1605	88,77%			203	11,23%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	1519	84,06%			288	15,94%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	1377	76,20%			430	23,80%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,21					

Evaluation pour l'outil « En quête de justice » (35 élèves : 21 filles, 14 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	19	54,29%	16	45,71%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	27	77,14%			8	22,86%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	31	88,57%			4	11,43%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	26	74,29%			9	25,71%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,46					

Evaluation pour l'outil « Je(u) suis citoyen » (35 élèves : 17 filles, 18 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	16	76,19%	4	19,05%	1	4,76%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	16	76,19%			5	23,81%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	14	66,67%			7	33,33%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	18	85,71%			3	14,29%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,71					

Evaluation pour l'outil « Les autres, ça m'est égal ? » (208 élèves : 99 filles, 109 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	149	71,63%	46	22,12%	13	6,25%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	189	90,87%			19	9,13%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	174	83,65%			34	16,35%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	166	79,81%			42	20,19%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,91					

Evaluation pour l'outil « Que ferais-tu si ? » (229 élèves : 118 filles, 111 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	172	83,90%	30	14,63%	3	1,46%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	190	93,14%			14	6,86%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	177	86,76%			27	13,24%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	162	78,26%			45	21,74%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,65					

Evaluation pour l'outil « Questions de violences » (311 élèves : 151 filles, 160 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	222	71,38%	83	26,69%	6	1,93%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	272	87,46%			39	12,54%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	252	81,03%			59	18,97%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	225	73,53%			81	26,47%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,96					

5. Déroulement

a. Marseille

« Kiffer/Qui fait l'autre ? »

Au collège **Belle de Mai,** l'intervention a suscité beaucoup d'intérêt chez les élèves rencontrés.
Dans toutes les classes les élèves ont été attentifs et très participatifs.
Dans une classe cependant, alors qu'un professeur a dû s'absenter une demi-heure, quelques élèves ont profité de l'occasion pour se dissiper, perturbant leurs camarades et freinant fortement l'avancée de l'intervention. La situation s'est apaisée au retour du professeur qui a séparé les plus agités.
Les juristes ont relevé des confusions entre la garde à vue et l'incarcération, et ont alors apporté des précisions.
Les élèves étaient particulièrement préoccupés par la justice. Les juristes ont pris le temps de répondre à leurs questions.
Il serait tout de même opportun de d'approfondir ces questions dans un autre temps.

Au collège **Gaston Deferre**, l'action s'est déroulée de façon classique (comme décrite dans la première partie).

Les élèves étaient agréables, et relativement participatifs bien que majoritairement timides (dans l'une des classes aucun élève n'a voulu lire à haute voix l'une des saynètes).
Dans quelques classes ils ont évoqué des questions de justice.

« Je(u) suis citoyen ! »

Au **collège Belle de Mai**, cette action s'est déroulée auprès d'un groupe de délégués de la 6e à la 3e. Les élèves étaient participatifs et à l'écoute et se sont prêtés volontiers au jeu de rôle. L'un d'eux avait déjà participé à cette action l'année précédente, et a incarné le rôle de Président de séance. Le choix de la loi s'est porté sur le port de l'uniforme à l'école.
Outre les notions classiques développées sur le thème de la citoyenneté, les juristes ont expliqué la notion d'autorité parentale et ses limites (maltraitance). Le rôle de l'Aide Sociale à l'Enfance a été abordé.
Les jeunes ont posé également de nombreuses questions relatives à la Justice pénale. Les différentes catégories d'infractions et leurs sanctions possibles leur ont été expliquées. La Justice pénale applicable aux mineurs a aussi été détaillée.

Au collège Louise Michel, l'action s'est déroulée dans de très bonnes conditions. La classe, attentive et intéressée, a permis un échange vivant.
Les élèves présents avaient quelques idées fausses concernant le mode de création des lois, « C'est Dieu qui vote les lois ». Quelques confusions quant à la notion de nationalité ont dû être dissipées, « Je suis né à Marseille donc je suis de nationalité marseillaise ».
L'action réalisée au sein de l'établissement semble avoir pleinement atteint son objectif.

« Les autres ça m'est égal ? »

Au collège **Honoré Daumier**, ce module a concerné quatre classes de 5e.
Dans l'ensemble, les élèves rencontrés étaient attentifs et participatifs. Toutefois, beaucoup ont été dissipés pendant la deuxième partie de l'intervention lors du corrigé du questionnaire.
Certains d'entre eux avaient de bonnes connaissances sur le sujet car ils avaient déjà étudié cette thématique avec leurs professeurs.

Au collège **Grande Bastide** nous avons été bien accueillis.
Les classes se sont montrées intéressées, participatives mais parfois un peu dispersées. Les élèves étaient très agréables et ont posé beaucoup de questions.
Dans l'ensemble, ils avaient de bonnes connaissances sur les différents sujets de l'exposition.
Cependant, quelques-uns ont eu du mal à comprendre les différences entre racisme et discrimination.
De même, il y a eu des confusions sur les peines d'amende et d'emprisonnement, des élèves pensant qu'il était impossible d'être sanctionné à la fois d'une amende et d'une peine de prison.
Lors de la dernière intervention, plus que dans les autres classes, le groupe nous a beaucoup interrogés sur la justice.
A chaque fois, les intervenants ont pris le temps de répondre aux questions des élèves.

« Que ferais-tu si ? »

Au collège **Jean Malrieu,** les juristes ont rencontré quatre classes de 6e qui ont été intéressées et participatives.
Dans une des classes, il a été nécessaire de bien distinguer les maisons d'enfants des familles d'accueil. Les juristes ont également insisté sur la notion de mise en danger qui semblait difficile à appréhender pour certains collégiens.
Les notions de harcèlement sexuel et de diffusion d'images intimes sans le consentement de la personne ont été expliquées suite à leurs questions.
Un point a été fait sur le droit à l'identité, car un jeune se demandait ce qui se passe si des parents cachent l'identité de leur enfant.

La question de la dissimulation du visage dans l'espace public a été abordée, à la suite d'interrogations concernant le port du voile intégral.

Au collège **André Chénier**, les élèves de 6ème ont été attentifs et très participatifs lors des interventions.
Dans deux classes ils avaient tendance à se dissiper et étaient agités, mais quelques rappels à l'ordre leur ont permis de se reconcentrer. Toutes les actions ont alors pu être menées à leur terme suivant la trame établie.
Les collégiens ont posé de nombreuses questions sur les enfants et les armes, faisant le lien avec l'actualité (affaire Ferguson).
Alors qu'ils donnaient des exemples de maltraitance, l'évocation des affaires de « bébés congelés » a été récurrente (dans toutes les classes).
Les élèves rencontrés faisaient une confusion et percevaient souvent « le foyer » (la maison pour enfants) comme une sanction. Les juristes ont donc expliqué la dimension protectrice du placement dans des maison d'enfants, en s'appuyant sur l'animation vidéo (l'histoire d'Aurélia permettant d'avoir des exemples de l'opportunité du placement en foyer et des conséquences positives que celui-ci pouvait avoir par la suite).
Lorsque la pédophilie est évoquée, des élèves nous ont parlé d'une affaire de viol qui aurait eu lieu aux abords du collège.
Dans deux classes la question du traitement judiciaire des maltraitances exercées par un membre de la fratrie a été évoquée. En répondant, les juristes ont rappelé que certaines personnes au sein de l'établissement étaient tenues au secret professionnel, et à leur disposition pour parler.

« Droit et Internet »

Au collège **Sylvain Menu**, l'intervention a été dispensée auprès de cinq classes de 4e. Si pour la plupart, les élèves ont été intéressés et à l'écoute, les bavardages et la baisse de concentration se sont fait sentir en deuxième partie d'intervention, obligeant les juristes à faire de nombreux rappels à l'ordre.
Un des professeurs a regretté que l'effectif des classes (une trentaine de collégiens) empêche parfois l'interactivité avec tous les collégiens et le recueil de réactions spontanées.
Ces interventions se sont déroulées de manière classique, comme détaillé dans la première partie de ce rapport.

Au collège **Henri Barnier**, sept classes de 6e ont bénéficié de ce module. Les élèves étaient participatifs mais des bavardages ont gêné le déroulement de certaines interventions.
Dans deux classes, les juristes ont particulièrement insisté sur les notions de racisme et de harcèlement. En effet, une jeune fille leur a expliqué qu'elle se sentait blessée d'être surnommée « chocolat noir ». Les jeunes concernés ne semblaient pas avoir pris conscience de l'impact de leurs propos. Un autre nous a dit qu'un de ses camarades voulait se suicider car il se faisait insulter régulièrement.
Dans une classe, un point rapide a été fait sur la majorité sexuelle et sur les cas de dépôt de plainte pour un viol fictif. Dans une autre, la distinction entre le mariage civil et religieux a été faite.
L'adoption et l'interdiction de vente des êtres humains ont été expliquées car un jeune avait entendu que l'on pouvait acheter des enfants sur le site « Le Bon Coin ».
Le but de l'enquête de police à charge et à décharge ainsi que le rôle du juge ont été détaillés au sein d'une des classes qui posait de nombreuses questions relatives à la justice pénale.

Au collège **Coin Joli Sévigné**, quatre classes de 4e ont bénéficié des interventions de l'ADEJ. Les élèves ont bien participé et ont posé de nombreuses questions, parfois un peu « farfelues ». La classe Ulis a eu un module adapté « Mon internet en sécurité ». Ces élèves utilisaient peu Internet, et il a été parfois difficile de leur faire comprendre certaines notions.
Un débat s'est instauré au sujet des stupéfiants, notamment pour la consommation personnelle de cannabis. Les juristes ont donc expliqué la législation en la matière en insistant sur le fait que la « simple » consommation personnelle est aussi interdite.

Dans une des classes, une parenthèse sur le sida a été nécessaire suite aux affirmations erronées de quelques-uns telles que « le sida ne touche que les filles ». De plus, les questions de la transmission du virus de manière volontaire et de sa sanction ont été abordées.
Les juristes ont également répondu à de nombreuses interrogations au sujet des sanctions encourues pour certains actes : « Que risque un enfant de 7 ans s'il tue l'assassin de sa mère ? » ou encore « Que risque une personne, victime de menaces de mort, si elle tue celui qui l'a menacée ? ».

Au collège **Massenet**, les juristes sont intervenus auprès de plusieurs classes de 5eme.
Plusieurs élèves ne comprenaient pas pourquoi l'accès à certaines vidéos leur était refusé. Ils se pensaient capables de pouvoir gérer toutes les images diffusées sur Internet, « Pourquoi on ne peut pas voir des images de violence alors qu'il y en a tous les jours ici ? ». Ils ne semblaient pas conscients des risques que peut provoquer la fréquentation de certains sites. De plus, ils ont été très intéressés par la justice des mineurs et les sanctions encourues.
Au second semestre 2014, les juristes ont rencontré les nouvelles classes de 5ème pour la même action.
Elle s'est déroulée de manière classique, suscitant l'intérêt des collégiens.
Ceux-ci avaient parfois du mal à s'approprier la notion de discrimination. Les juristes ont alors explicité celle-ci en la différenciant du racisme.
Un point a par ailleurs dû être fait sur la notion d'égalité hommes/femmes, en réponse à des remarques et interrogations.
Dans l'une des classes, les juristes ont pu constater une confusion entre nationalité et religion : pour nombre d'élèves l'une déterminait forcément l'autre, ou les deux avaient le même sens (« Vous êtes de religion française).
Lorsque les juristes ont évoqué le droit à l'image, une jeune fille a signalé qu'un élève la prenait en photo et gardait celles-ci dans son ordinateur.
Une autre jeune fille nous a parlé de vidéos pornographiques qui auraient été envoyées à sa cousine mineure par un inconnu.
Les juristes ont donc reposé le cadre légal du respect du droit à l'image et des contenus pornographiques en insistant sur les spécificités liées à l'état de minorité.
Enfin, ils ont noté de nombreuses questions sur le milieu carcéral.

Au collège **Germaine Tillion**, les juristes sont intervenus auprès de six classes de 5e. Dans l'ensemble, les jeunes étaient intéressés par cette thématique mais des bavardages et un manque d'écoute ont parfois gêné les intervenants dans certaines classes.
Ceux-ci ont dû s'attarder sur la notion de légitime défense car quelques élèves ne voulaient pas entendre que dans la plupart des cas évoqués, il s'agit de situations de vengeance. Selon eux, « on peut frapper si on a été insulté ou si on nous a mal regardé ».
Un point sur l'autorité parentale a également été fait suite à des interrogations : « Peut-on changer de responsable légal ? », « Les grands-parents peuvent-ils avoir l'autorité parentale ? »

Au collège **Louis Pasteur**, quatre classes de 4e ont bénéficié des interventions. Les jeunes étaient intéressés et participatifs. L'infirmière présente a regretté qu'il n'y ait pas plus de mises en situation.
La notion de droit à l'image a été difficile à comprendre pour plusieurs d'entre eux. En effet, ils pensaient pouvoir faire ce qu'ils voulaient avec la photo de quelqu'un à partir du moment où la personne avait donné son accord pour être photographiée.
Une des classes a posé de nombreuses questions sur la prison et la vie carcérale.

Au collège **Vieux-Port**, l'intervention s'est déroulée de manière classique avec les deux classes rencontrées, bien que les élèves aient été un peu turbulents par moments. Ils sont tout de même restés relativement attentifs et intéressés.
Dans les deux classes, ils ont posé des questions sur le droit à l'image. Ils avaient du mal à comprendre pourquoi le fait de prendre en photo un de ses camardes sans autorisation pouvait poser problème.

Au collège **Clair Soleil**, les élèves ont été très agréables et participatifs. Malgré un peu d'agitation dans certaines classes, ils demeuraient attentifs et n'ont pas freiné le déroulement normal de l'intervention.
Dans la plupart des classes, les collégiens faisaient une confusion sur la notion de foyer, qu'ils percevaient souvent comme une sanction. Les juristes ont expliqué que le placement en foyer n'avait pas de caractère punitif, et tenté d'éclairer les jeunes sur les raisons pouvant y conduire en insistant sur la dimension protectrice d'un tel placement.
Faisant écho à l'actualité les élèves ont évoqué l'affaire des « clowns effrayants », les diverses affaires de happy-slapping, et l'application « Talking Angela. »
Concernant cette dernière, ils sont sensibles aux rumeurs diffusées sur Internet et sont persuadés qu'il y a un pédophile dans les yeux d'Angela.

Au collège **Versailles,** dans l'ensemble, les élèves se sont montrés attentifs et intéressés.
Globalement, nous avons relevé une bonne participation de leur part à travers de nombreuses questions pertinentes. Ils se sont sentis concernés par les thèmes que nous avons abordés. Alors que certaines classes se montrent assez prudentes quant à l'utilisation d'Internet, d'autres, à l'opposé, font preuve d'une grande naïveté dans l'utilisation de ce média.

b. Bouches-du-Rhône

« Kiffer/Qui fait l'autre ? »

Au **collège Gérard Philippe de Martigues,** les interventions se sont déroulées de façon classique. Les élèves étaient participatifs et à l'écoute, et tous les thèmes ont été traités. Néanmoins dans l'ensemble des classes, ils ont montré un manque de maturité sur le thème de la sexualité, ce qui n'a pas empêché les intervenants d'expliquer la majorité sexuelle, la distinction entre viol et agression sexuelle et d'insister sur la notion de consentement.
En effet, les juristes avaient été informés par un membre de l'équipe éducative, lors de leur dernière intervention, qu'un élève de 6ème avait été victime d'une agression sexuelle par un élève de 4ème la semaine précédente.
Au moment du passage de l'ADEJ, une réunion de professeurs avait eu lieu et il apparait que l'information avait fait le tour de l'établissement.

Les nombreuses interventions réalisées au **collège Henri Wallon de Martigues** ont permis un échange riche avec les jeunes rencontrés. De nombreux stéréotypes ont été déconstruits. En effet plusieurs élèves utilisaient des expressions populaires pour justifier l'inégalité entre homme et femmes, « Dans un bateau les gens disent les femmes et les enfants d'abord, donc il n'y a pas égalité ». De plus pour quelques-uns, certaines tâches ne pouvaient être attribuées qu'à des femmes, « Pourquoi c'est toujours les filles qui font le ménage ? ».Pour toutes ces raisons les intervenants ont rappelé le principe d'égalité et ses conséquences.

Au **Collège Les Gorguettes** à Cassis, l'action « Kiffer/Qui fait l'autre ? », a été dispensée à 4 classes de 3ème, soit 91 élèves. Elle s'est déroulée de manière classique.
Dans l'une des classes il a été très difficile de créer une interactivité, car les élèves, timides, ne souhaitaient pas prendre la parole.
En revanche dans les trois autres classes, le désir de participation était parfois difficilement gérable. Les jeunes se sont montrés intéressés, bien que quelque peu dissipés et bruyants (la dernière demi-heure a été assez difficile dans ces trois classes).
Deux problèmes nous ont été signalés au cours des interventions.
D'abord un jeune homme qui était malmené par ses camarades, nous a fait état du mal-être que provoquait cette situation. Il a ajouté que la situation avait été signalée.
Dans une autre classe, à la pause deux jeunes filles sont venues nous parler d'une troisième élève, qui n'était pas dans leur classe et subirait des attouchements dans les couloirs du collège.
Les deux filles nous disent que c'est au quotidien, qu'un groupe de garçons « agresse » l'élève en question.

L'une des deux précise que ce n'est pas la seule victime de ces garçons et qu'elle-même avait était victime d'un groupe en lien avec ceux qui s'en prennent à leur camarade.
La situation a été signalée par les élèves à l'infirmière et à la CPE mais les élèves inquiètes de ne pas avoir eu de retour et perçu d'évolution, ont « tenu à nous en faire part ».
Elles étaient d'autant plus perturbées, qu'après que la jeune fille ait dévoilé ce qu'elle subissait, elle aurait été menacée par d'autres filles d'être frappée pour avoir dénoncé les garçons.
Les juristes ont rapporté les faits à la CPE, qui a affirmé que la situation était connue et sous contrôle ».

« Droit et Internet »

Au **collège Roquepertuse de Velaux** les interventions se sont, dans l'ensemble, bien déroulées. Les élèves, intimidés au départ, ont bien participé. Les juristes ont noté que certains étaient sensibles aux rumeurs et autres légendes urbaines propagées sur Internet.
Dans une classe, les jeunes ont eu du mal à assimiler certaines notions, notamment relatives à la justice pénale des mineurs, que les intervenants ont pris le temps de réexpliquer en termes adaptés.

Au **collège Pierre Matraja de Sausset-les-Pins,** les interventions se sont déroulées de façon classique, les élèves ont été participatifs et intéressés par le sujet proposé.
Il est souvent revenu qu'Internet permet de créer des situations de harcèlement, un cas de l'année précédente a été notamment cité : des jeunes filles ont créé un faux compte Facebook d'un garçon pour dialoguer avec une élève de leur classe et ensuite diffuser ces échanges. Les juristes ont fait un point sur le harcèlement et sur l'usurpation d'identité.

Au **collège Frédéric Mistral de Port-de-Bouc** les interventions se sont bien passées dans l'ensemble. Même si dans deux classes les élèves se dissipaient très rapidement et étaient difficiles à canaliser, ils étaient tout de même intéressés par l'action.
Dans une classe, ils ont eu du mal à comprendre les différences entre nationalité, religion et origine ainsi que l'importance du droit à l'image.

Au **collège Henri Bosco de Vitrolles** l'intervention s'est déroulée de façon classique.
Les élèves ont été participatifs, à l'écoute et ont montré de bonnes connaissances générales.

Au **collège Ampère d'Arles**, les discussions ont été assez productives. Les élèves pensaient quelquefois être totalement anonymes sur Internet, un point a donc été fait à ce sujet. Les intervenants ont aussi été informés du cas d'une jeune fille qui se serait suicidée (aux dires des élèves), en raison de nombreuses rumeurs à son encontre. La gravité et l'impact que peuvent avoir certaines paroles laissent parfois perplexes les jeunes rencontrés. Enfin, il convient de noter que l'un d'eux a interrogé les intervenants sur les moyens permettant de se suicider, ce qui poussa ces derniers à faire une parenthèse sur le sujet.

Au collège **Lou Garlaban d'Aubagne**, certains élèves n'avaient pas été prévenus de la mise en place de cette action. En effet, en raison d'une incompréhension au sein de l'équipe éducative la programmation a été effectuée avec beaucoup de difficultés. Les 2 actions réalisées ont nécessité à plusieurs reprises l'intervention des professeurs présents. Concernant l'action en elle-même, les juristes ont remarqué que les jeunes ne comprenaient pas la raison pour laquelle certains sites refusaient l'accès aux personnes en-dessous d'un certain âge.
Enfin, il convient de préciser que de très nombreuses questions sur la justice et la détention ont été posées, entrainant parfois des digressions assez importantes.

Dans le cadre de l'action « Droit et Internet » au **Collège Les Gorguettes à Cassis**, les juristes ont rencontré 4 classes de 5ème, soit 96 élèves.
Les intervenants ont été très bien accueillis par le personnel de l'établissement.
Les collégiens ont été très participatifs malgré une tendance notoire à se dissiper (concentration difficile, micro-discussions rendant l'intervention parfois difficile).

Dans l'une des classes, l'intervention a eu lieu sur un créneau durant lequel les élèves ne devaient pas avoir cours, aussi ont-ils été particulièrement difficiles à gérer malgré les rappels à l'ordre des juristes et de l'infirmière. Un nombre très limité de thèmes a pu être abordé du fait de cette agitation.
Dans cette classe ils avaient de nombreuses questions sur la légitime défense et sur les armes, auxquelles les juristes ont pris le temps de répondre.
Dans les autres classes, les intervenants ont relevé des questions sur les appels anonymes et le contrôle de la webcam à distance par des gens mal intentionnés.
Enfin, dans toutes les classes, les remarques et interrogations des jeunes sur la religion et les origines, ainsi que sur les liens entre ces deux notions faisaient apparaître d'importantes confusions sur ce sujet.

« Les autres, ça m'est égal ? »

Au **collège Paul Eluard de Port-de-Bouc** les interventions se sont déroulées classiquement.
Pour la majorité d'entre elles, les élèves ont été réservés au début puis se sont pris au jeu de l'exposition et se sont montrés participatifs et intéressés.
Une intervention a été perturbée par les commentaires d'une surveillante ayant interpellé les juristes pour les contredire sur leur explication.
Cette action a permis d'aborder certains thèmes et de confronter quelques clichés à la réalité, notamment sur l'égalité des droits entre les hommes et les femmes et sur l'homophobie.

« Questions de violences »

Au **collège Rocher du Dragon d'Aix-en-Provence ;** les interventions se sont déroulées de façon classique, les jeunes se sont montrés dynamiques et participatifs. Ils ont vite compris les notions essentielles, ce qui a permis un échange constructif.
Dans une classe, un groupe d'élèves a eu du mal à comprendre la notion de témoignage devant la police ou la justice en assimilant les témoins à des « balances ».

Au **collège Arc de Meyran d'Aix-en-Provence** les classes ont, dans l'ensemble, été calmes et agréables même si dans deux groupes les élèves avaient du mal à s'écouter.
Les interventions se sont déroulées de façon classique. Dans l'une des classes, les jeunes ont posé des questions sur la pénalisation du suicide.

Au collège **Les Matagots** de La Ciotat, l'action s'est déroulée de manière classique. Les élèves étaient intéressés, à l'écoute et participatifs.
Ils ont posé de nombreuses questions sur l'obligation alimentaire, puis sur la condition des personnes SDF. Les juristes ont alors éclairci ces différents points.

« En quête de justice »

Au **collège les Matagots de la Ciotat,** l'intervention s'est bien déroulée, malgré un problème de communication au sein de l'établissement qui a conduit à réunir les deux classes devant assister à l'action.
Nous rappelons que les interventions sont programmées pour un groupe classe afin qu'elles bénéficient au mieux aux élèves.
Une classe avait préparé l'intervention avec leur professeur et prévu des questions.
Malgré le nombre, les jeunes ont été calmes et participatifs et une bonne dynamique s'est mise en place.

V. Projets spécifiques

A. Ateliers d'implication civique (Marseille)

1. Description

A la demande de la PJJ des Bouches du Rhône, l'ADEJ a créé un support pédagogique (Powerpoint) afin de proposer des interventions collectives dans le cadre d'un nouveau dispositif de mesures alternatives aux poursuites.

Il s'agit de la diffusion d'un diaporama : photos symboliques (Tribunal, avocats…) et information sous forme de tableaux et schémas, ce qui permet de susciter l'interaction des participants afin de fournir une information au plus près des représentations et stéréotypes qu'ils pourraient avoir et de leurs expériences de vie respectives (environnement social, économique, urbain, familial…)

2. Objectifs

Outre les objectifs décrits dans les circulaires du Ministère de la Justice, l'ADEJ propose de décliner deux principaux objectifs.

- **Compréhension par le mineur du fonctionnement Républicain et social**, afin qu'il prenne conscience qu'il est une composante de la société, qu'il a la possibilité d'exercer sa citoyenneté et qu'il va évoluer tout au long de sa vie dans cette société : société qui a un mode de fonctionnement propre qu'il doit maîtriser pour bénéficier des droits et devoirs qu'elle confère et exercer ses libertés.

- **Compréhension par le mineur du système judiciaire**, afin qu'il puisse mettre en perspective sa situation au vu de la Justice d'une façon générale, qu'il comprenne le sens de l'alternative aux poursuites, qu'il ait conscience des conséquences d'une infraction commise et qu'il s'identifie comme acteur indirect (législation) et potentiellement direct de la Justice.

3. Contenu

- Introduction générale sur la justice et sur sa place dans notre société
- L'exercice des droits et devoirs
- Les infractions et leurs conséquences (victimes/auteurs/société)
- Etude de cas

Durée : 3h

4. Interventions

Dates	Age	Filles	Garçons	Total
29-janv-14	15-17 ans	0	7	7
09-avr-14	16-17 ans	3	1	4
18-juin-14	16-18 ans	1	10	11
24-sept-14	13-18 ans	1	6	7
05-nov-14	13-17 ans	1	7	8
17-déc-14	14-18 ans	2	4	6
Total : 6 interventions		**8**	**35**	**43**

5. Déroulement

Même si les objectifs sont toujours traités au sein des différents ateliers d'implication civique, le déroulement de chaque session s'avère spécifique. Ainsi, chaque atelier fait l'objet d'un bilan à part entière.

De façon générale, dans un premier temps, les jeunes participants sont en retrait et ne veulent pas s'impliquer. Cependant, les intervenants parviennent plus ou moins à susciter l'échange en envisageant des notions qui, généralement, les interpellent et les intéressent.

Ainsi, les juristes commencent toujours l'atelier en re-contextualisant celui-ci. Les jeunes se montrant alors plus réceptifs sur les notions de justice pénale, cela permet, sinon d'impulser un échange, au moins de susciter leur intérêt.

Afin de faire le lien avec le parcours judiciaire personnel de ces jeunes, les juristes mettent en avant les dispositifs d'alternatives aux poursuites et notamment l'AIC dont ils font l'objet, afin qu'ils ne fassent plus la confusion entre l'absence de condamnation et l'absence de réponse pénale. Ils comprennent généralement que l'AIC constitue une réponse pénale même si cela n'est en aucun cas une peine. En effet, pour eux l'absence de poursuites et donc de condamnation équivalait à une impunité pure et simple.

Sur chaque atelier, les juristes expliquent les différentes formes que peut prendre une peine de prison (ferme, sursis, alternatives à l'emprisonnement). La notion de récidive est définie et ses conséquences sont expliquées. Cela permet d'expliquer le rôle du casier judiciaire et le principe de non-automaticité de son effacement. Les juristes distinguent l'amende des dommages et intérêts et donc rappellent la différence entre responsabilité civile et responsabilité pénale.

Dans un second temps, les juristes envisagent les notions plus centrées sur la citoyenneté, l'élaboration de la loi, les buts de cette dernière, les notions de droits et d'obligations etc., en faisant toujours le lien avec « le pénal ». Pour cela, ils s'efforcent de toujours rebondir sur les propos ou les réactions des participants afin de maintenir une certaine dynamique.

AIC n°1 : 29 janvier 2014

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	3	42,86%	4	57,14%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	6	85,71%			1	14,29%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	5	71,43%			2	28,57%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	3	42,86%			4	57,14%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,43					

Nombre de filles	0
Nombre de garçons	7
Total	7

Sur les huit jeunes convoqués, sept étaient présents. Ils ont été accueillis par une éducatrice du SEAT remplaçant Monsieur Bouygues.

Dans l'ensemble, ils n'étaient pas dans une dynamique d'échanges. Cela n'a pas été facilité par la présentation du dispositif faite par le SEAT, dont les jeunes ont déduit que leur seule présence suffisait pour clore leur dossier pénal.

Si la parole s'est un peu libérée après les propos introductifs, cet atelier s'est plutôt apparenté à un long monologue des intervenantes. Seul un des jeunes a vraiment participé et posé des questions pertinentes.

Dans un premier temps, de manière assez classique, les notions de liberté d'opinion et d'expression ont été abordées. Les propos malpolis ont été distingués des injures. Les juristes ont également expliqué la différence entre les propos racistes, l'homophobie et la discrimination.

Il est à noter que les jeunes étaient beaucoup plus intéressés par la thématique de la Justice.
Les échanges sur ce thème ont permis de dissiper de fausses représentations. Par exemple, un jeune pensait qu' « on n'a pas le droit de déposer plainte » ou encore que « les avocats commis d'office sont de mauvais avocats ».

Dans un deuxième temps, les juristes ont bien insisté sur le principe de personnalisation des peines en multipliant les exemples. En effet, certains ne comprenaient pas la logique pénale estimant que les « petites » infractions étaient parfois lourdement sanctionnées.

Le panel des mesures applicables à un mineur délinquant a aussi été détaillé. De nombreux exemples de mesures et de sanctions éducatives ont été donnés pour montrer que le juge adapte sa réponse en fonction du mineur qu'il a face à lui.
Enfin, un long débat, étayé de multiples mises en situation, a été instauré afin de distinguer la légitime défense de la vengeance.

Les questionnaires distribués en fin d'atelier n'ont pas été remplis avec beaucoup de sérieux. De plus, au vu de la faible participation, il est difficile de se prononcer sur la portée de cet atelier pour ces jeunes.

AIC n°2 : 9 avril 2014

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	3	42,86%	1	57,14%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	4	100%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	4	100%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	1	25,00%			3	75,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	9,00					

Nombre de filles	3
Nombre de garçons	1
Total	4

Sur les six jeunes convoqués, quatre étaient présents. Ils ont été accueillis Monsieur Bouygues. Mme Grisot, éducatrice à la PJJ, a assisté à l'atelier.

Pour cet atelier, un réel échange a pu s'établir avec les jeunes. En effet, les trois jeunes filles rencontrées ont bien participé et le jeune homme était attentif même s'il n'a pas beaucoup pris la parole.

Dans un premier temps, de manière assez classique, les notions de liberté d'opinion et d'expression ont été abordées. La distinction entre les menaces et les insultes a été faite notamment en termes de sanctions encourues. Les juristes ont également expliqué la différence entre les propos racistes, l'homophobie et la discrimination.

Un débat s'est rapidement instauré au sujet de l'absence de légalisation du cannabis par rapport à d'autres substances (alcool, cigarette) ainsi qu'une vive discussion au sujet des violences policières lors de la garde à vue.

Il est à noter que les jeunes étaient beaucoup plus intéressés par la thématique de la Justice.

Les échanges sur ce thème ont permis de dissiper de fausses représentations. Par exemple, une jeune s'interrogeait sur l'absence de marteau dans la salle d'audience et sur la signification de la balance. La place des différents acteurs de la chaîne judiciaire a aussi été détaillée.

Dans un deuxième temps, les juristes ont bien insisté sur le principe de personnalisation des peines en multipliant les exemples. De nombreux exemples de mesures et de sanctions éducatives ont été donnés pour montrer que le juge adapte sa réponse en fonction du mineur qu'il a face à lui.

Outre les notions qui sont habituellement définies, les juristes ont détaillé d'autres mesures : le mandat de dépôt et sa distinction de la détention provisoire, le bracelet électronique, les fichiers de police (STIC), les centres éducatifs fermés et renforcés.

Enfin, un débat étayé de multiples mises en situation a été instauré, afin de distinguer la légitime défense de la vengeance. Une longue parenthèse a été faite au sujet de la non-assistance à personne en danger, les jeunes ne se sentant pas forcément concernés par l'obligation de porter secours à quelqu'un qu'ils ne connaissent pas.

Deux des quatre jeunes ont rempli avec sérieux les questionnaires distribués en fin d'atelier. Il semble donc que cet atelier ait atteint ses objectifs.

AIC n°3 : 18 juin 2014

Tableau d'évaluation

	Oui		**Moyennement**		**Non**	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	5	71,43%	3	30,00%	2	20,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	9	90,00%			1	10,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	8	80,00%			2	20,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	9	90,00%			1	10,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	6,30					

Nombre de filles	1
Nombre de garçons	10
Total	11

Sur les dix jeunes convoqués, neuf étaient présents. Un a été excusé pour cette session et sera reconvoqué en septembre. Deux jeunes, qui n'apparaissaient pas sur la liste transmise, ont également assisté à la séance. L'un d'entre eux n'est pas revenu après la pause.

Le début de la séance a été difficile. En arrivant dans la salle d'audience, les jeunes se sont installés tout au fond de la salle dans la partie réservée au public. Nous leur avons demandé de se rapprocher, ce que certains ont refusé de faire. L'intervention de M. Bouygues a été nécessaire.

Suite à cela, il a été très compliqué d'établir un échange avec les jeunes. Ils restaient mutiques même pour les questions les plus basiques. Seule la jeune fille présente a participé et répondu à nos questions. De plus, nous apprendrons à la fin de l'atelier, lors de la distribution du questionnaire, que trois jeunes ne savent ni lire et écrire, ce qui n'a peut-être pas facilité leur compréhension des notions abordées lors de cette session.

Dans un premier temps, de manière assez classique, les notions de liberté d'opinion et d'expression ont été abordées. Les limites à ces libertés ont été précisées en distinguant les propos racistes, l'homophobie et la discrimination.

Ensuite, lorsque nous avons abordé la thématique de la Justice, les jeunes ont été très surpris d'apprendre l'âge de la responsabilité pénale d'un mineur en France. Pour eux, « à 7-8 ans, un mineur ne comprend rien à la vie ». Il a été nécessaire de bien détailler les principes de la Justice Pénale des Mineurs notamment la règle selon laquelle « l'éducatif prime sur le répressif ».

Nous avons eu des questions au sujet du viol. Un jeune homme souhaitait savoir ce que risquait un mineur de 16 ans qui frappe une fille en vue d'obtenir un rapport sexuel. Un point a donc été fait à ce sujet, et l'agression sexuelle a été distinguée du viol.

Un jeune nous a expliqué qu'il n'avait pas eu d'avocat lors de sa garde à vue ni lors de la confrontation. Cette situation a permis aux juristes d'expliquer les règles en matière de garde à vue des mineurs. La distinction entre un avocat commis d'office et un avocat rémunéré grâce à l'aide juridictionnelle a également dû être détaillée.

Les juristes ont aussi exposé les différentes formes que peut prendre une peine de prison (ferme, sursis, alternatives à l'emprisonnement). Ensuite, plusieurs notions ont été expliquées : le mandat de dépôt et sa distinction de la détention provisoire, le bracelet électronique, la mise à l'épreuve.

Certains questionnaires distribués en fin d'atelier n'ont pas été remplis avec sérieux. L'impact de cet atelier semble donc mitigé.

AIC n°4 : 24 septembre 2014

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	3	75,00%	3	42,86%	1	14,29%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	4	57,14%			3	42,86%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	5	71,43%			2	28,57%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	5	71,43%			2	28,57%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,00					

Nombre de filles	1
Nombre de garçons	6
Total	7

Sur les onze jeunes convoqués, sept étaient présents. Trois étaient absents et un a été excusé pour cette session et sera convoqué à nouveau. Un des jeunes présents comprenait mal le français, il a donc été difficile d'échanger avec lui.

S'agissant du profil des jeunes, il a évolué au cours des différents ateliers. Ainsi, pour celui-ci, certains n'étaient pas des primo-délinquants et d'autres ne reconnaissaient pas les faits.

Il a été assez difficile d'établir le dialogue avec eux. Habituellement, les participants à l'atelier finissent toujours par poser des questions. Nous avons été obligés de les interroger un par un en partant de la liste d'émargement pour avoir un semblant de participation. Bien que réfractaires à la prise de parole, ils ont été attentifs aux explications des juristes.

Du fait de l'absence de participation, le support Powerpoint a été développé dans son entier et l'intégralité des notions a été abordée. Ainsi, la partie sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant a été détaillée avec plus de précisions qu'habituellement.

Au regard des questionnaires, il semble que les jeunes ont surtout été intéressés par les explications relatives aux peines d'emprisonnement.

AIC n°5 : 5 novembre 2014

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	6	85,71%	1	12,50%	1	12,50%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	8	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	8	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	6	75,00%			2	25,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,33					

Nombre de filles	1
Nombre de garçons	7
Total	8

Sur les dix jeunes convoqués, huit étaient présents. Ils ont été accueillis par Monsieur Bouygues. Certains étaient accompagnés par leurs mères et un par son oncle. Habituellement, les jeunes ont tendance à se diriger vers le fond de la salle. La présence de leurs proches à la présentation de l'atelier par M. Bouygues a facilité leur installation au premier rang.
Parmi eux, il y avait un mineur isolé étranger qui ne parlait pas très bien le français.

Dans l'ensemble, les jeunes rencontrés n'étaient pas dans une dynamique d'échange. Cependant, à la dernière heure, après leur avoir expliqué avec insistance qu'on ne travaillait pas pour le Tribunal, ils se sont montrés plus détendus. A partir de là, étant plus en confiance, le dialogue s'est finalement instauré.

Dans un premier temps, de manière assez classique, les notions de liberté d'opinion et d'expression ont été abordées. Les notions d'outrage à agent et injure ont été définies. Les juristes ont également expliqué la différence entre les propos racistes, l'homophobie et la discrimination.

Lorsque nous avons abordé la justice pénale des mineurs, les jeunes s'interrogeaient sur la procédure pénale et surtout sur les conditions de la garde à vue. Certains nous ont fait part de leurs propres expériences. Ainsi, les juristes ont expliqué les droits des personnes gardées à vue. Il est apparu nécessaire de distinguer l'avocat commis d'office et l'aide juridictionnelle. Un jeune nous dit : « Un avocat commis d'office c'est une balance. Il a balancé ce que lui avait dit mon collègue qu'il était censé défendre. » Le secret professionnel qui entoure la profession d'avocat a été détaillé ainsi que les sanctions encourues si les confidences du client ont été dévoilées.

Pour la majorité des jeunes, les questionnaires distribués en fin d'atelier ont été remplis avec sérieux. Malgré un début laborieux, il semble que cet atelier ait atteint ses objectifs.

AIC n°6 : 17 décembre 2014

Tableau d'évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	4	100,00%	2	33,33%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	4	66,67%			2	33,33%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	5	83,33%			1	16,67%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	5	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,00					

Nombre de filles	2
Nombre de garçons	4
Total	6

A notre arrivée, six des neuf jeunes initialement prévus pour cet atelier étaient présents. Une des éducatrices du SEAT a dans un premier temps rappelé les enjeux du dispositif.

Dès le départ, nous nous sommes présentés en rappelant que nous ne faisions pas partie du personnel du Tribunal, ce qui semble-t-il a ensuite favorisé le dialogue. Après cette précision, nous sommes revenus sur le déroulement de la procédure judiciaire. Grace au schéma présenté, les jeunes ont identifié à quel stade de la procédure ils se trouvaient. Toutefois, il convient de préciser que certains auteurs d'infractions se connaissaient déjà, contrairement à ce qui avait été prévu lors des réunions de préparation de l'A.I.C.

Une fois ces précisions données l'action a pu commencer.

Le thème de la justice pénale a suscité de nombreuses questions des participants.

La notion de garde à vue a été longuement expliquée. En effet, les jeunes envisageaient la garde à vue comme une sanction et non comme une phase de l'enquête. De plus, selon eux, certaines infractions ne nécessitaient pas le dépôt d'une plainte. Pour exemple, une des participantes considérait inconcevable de pouvoir porter plainte « pour une simple gifle ». Nous avons donc, en poussant l'exemple à l'extrême, expliqué la nécessité de pouvoir porter plainte dans ce type de cas. Un parallèle a aussi été fait entre main courante et dépôt de plainte afin d'expliquer les finalités de ces deux mesures.

Une confusion entre les notions d'origines et de religion a été remarquée lorsque la thématique liée à l'identité a été abordée, un bref rappel a donc été fait pour clarifier ces concepts.

Les jeunes avaient aussi du mal à croire que certaines substances ne pouvaient leur être vendues, « l'interdiction de vendre des cigarettes aux mineurs, c'est que pour les mineurs de 16 ans ». Il convient de préciser qu'une jeune fille de dix-huit ans avait été conviée à l'atelier pour des faits qui remontaient à quatre ans.

En définitive, il nous semble que l'action réalisée auprès de ces groupes de jeunes a atteint son objectif.

PROPOSE TA CANDIDATURE

La campagne électorale aura lieu du 15 décembre 2014 au 23 janvier 2015.
L'élection aura lieu du 26 au 30 janvier 2015.
L'installation se fera le mercredi 11 février à 14h, en salle des mariages, par le maire et le conseil municipal.

Pour être candidat, tu dois :

Présenter ta candidature auprès du principal de ton collège (profession de foi).

Être muni de l'autorisation parentale te permettant de te présenter (à retirer auprès du collège ou à télécharger sur le site CMJ).

Concevoir ta campagne autour d'un programme qui exprime tes idées pour y faire adhérer tes camarades. Tu disposeras d'un espace dédié sur le site internet du CMJ pour pouvoir exposer ton programme.

Être muni d'un justificatif d'identité (pièce d'identité ou carnet de correspondance).

Le vote, mode d'emploi

- Le vote aura lieu dans les collèges respectifs.
- La liste des candidats sera affichée sur les panneaux d'information des collèges et accessible sur les sites internet du CMJ et de la commune.
- Les collégiens souhaitant participer au vote des futurs conseillers devront se munir de leur carnet de correspondance.
- Pour ceux qui ne sont pas scolarisés, le vote aura lieu dans le collège le plus proche de leur domicile sur présentation d'une pièce d'identité.
- Chaque électeur choisit un candidat de son niveau de classe, grâce au bulletin de vote, puis signe le registre de vote.
- À l'issue du scrutin, les bulletins sont dépouillés et les résultats annoncés.

Maison de l'enfance et de la jeunesse
1, promenade de la Crau - Le Jardin d'Ariane
Tél. : 04 90 50 18 82

CONSEIL
MUNICIPAL DES JEUNES

www.cmj-miramas.fr
www.miramas.org

MIRAMAS
UNE VILLE. DES VIES

ÉLECTIONS DU 26 AU 30 JANVIER 2015

Jeunes Miramasséens, devenez acteur de votre ville et faites entendre votre voix !

Participer à la vie citoyenne de la ville n'est pas réservé aux adultes.
Vous allez vous présenter au conseil municipal des jeunes pour faire émerger et porter des projets qui tiennent à cœur aux jeunes de notre commune.
Vous aurez à prendre des initiatives pour les réaliser.
Une équipe composée d'animateurs et de coordinateurs vous accompagnera tout au long de votre mandat.

Bonne chance à tous !

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

C'est quoi ?

Ce sont les jeunes de la commune qui élisent parmi leurs camarades des candidats qui constitueront le conseil municipal des jeunes pour deux années scolaires.

Il est composé de quinze conseillers titulaires et six suppléants issus des classes de la 5e à la 3e des collèges miramasséens, élus pour un mandat de deux ans :

- cinq conseillers titulaires et deux suppléants pour le collège Albert-Camus
- cinq conseillers titulaires et deux suppléants pour le collège La Carraire
- cinq conseillers titulaires et deux suppléants pour le collège Miramaris

Les élèves non scolarisés peuvent présenter leur candidature en la déposant au collège le plus proche de leur domicile et peuvent également être électeur.
Le maire du conseil municipal des jeunes sera désigné parmi les conseillers titulaires.

À quoi ça sert?

Exprimer tes idées
Apporte des idées qui rassembleront les jeunes de ta commune.

Être le porte-parole de tes camarades
Représente tes camarades, fais remonter leurs envies et tiens compte de leurs avis.

Proposer et réaliser des projets
Étudie des projets avec les autres conseillers, apprends à les défendre et accompagne leur réalisation.

Devenir citoyen
Investis-toi pour ta commune et participe aux décisions collectives.

Comment ça fonctionne ?

Le Conseil Municipal des Jeunes se réunit une fois par mois le mercredi après-midi en mairie de Miramas.

- Des séances supplémentaires peuvent avoir lieu en fonction des besoins pour finaliser les projets.
- Des rencontres et des visites de sites (instances locales, Conseil Général, Conseil Régional...) pourront se dérouler en plus des réunions.
- Les jeunes élus seront amenés à participer à certaines manifestions et cérémonies avec l'équipe municipale.
- Les séances sont encadrées par un animateur qui aura pour rôle d'accompagner les jeunes conseillers dans leur apprentissage de la Citoyenneté.

Séances de janvier à juillet 2014

Séance 4 du 21 février 2014

Dix élus étaient présents lors de cette quatrième séance (3 du collège Camus, 4 du collège La Carraire, 3 du collège Miramaris). Nous avons eu le plaisir de rencontrer Wendy qui n'avait pas pu venir aux précédentes séances, car elle était en stage en entreprise, et de revoir Lucas.

Nous avons eu aussi la surprise d'accueillir Mme Jeanne Eléouet, graphiste chez GraphiJane, venue pour s'entretenir avec les jeunes quant à la réalisation de la fresque.

M. Bucher est venu rencontrer les jeunes élus en deuxième partie de séance. Malheureusement, Mme Simonet n'a pas pu être présente lors de ce CMJ. Certains éléments nous manquaient pour bien travailler avec les jeunes élus notamment au sujet de la fresque car l'ADEJ était seule présente.

En première partie, les élus ont pu s'entretenir avec Mme Jeanne Eléouet, dont la structure, Graphijane, a été retenue par la Mairie de Miramas pour la réalisation de la fresque au Skatepark.

La fresque devra être réalisée avec les élus lors de deux demi-journées. Les conditions météorologiques seront à prendre en compte pour la détermination de ces dates, ainsi que les disponibilités de la graphiste (le jeudi après-midi et le vendredi toute la journée) et des intervenants de l'ADEJ.

Compte tenu de la disposition du Skatepark ainsi que des tags déjà présents, la fresque devrait être réalisée sur un module horizontal.

L'absence de Mme Simonet n'a pas permis de s'assurer qu'il n'y avait pas déjà une fresque officielle au Skatepark, afin d'éviter de recouvrir celle-ci. La question lui sera donc posée ultérieurement.

Mme Eléouet a insisté sur le fait que les jeunes élus devaient bien penser leurs dessins avant la réalisation proprement dite sur le module. Pour la représentation de personnages, ils doivent envisager des formes simples. Les dessins pourront également se faire à l'aide de pochoirs.

Elle a aussi précisé que la réalisation des dessins serait plus délicate sur un support horizontal et qu'un support vertical aurait été plus approprié. Les jeunes élus ont proposé d'aller vérifier s'il n'y avait pas la possibilité de le faire sur un module vertical. Ils souhaitaient prendre des photos et les transférer à Mme Rus pour validation auprès de la Mairie.

Ensuite, il a été convenu avec les élus qu'ils devaient réfléchir à des idées de dessins illustrant la diversité. Pour la mi-mars, ils devront faire remonter leurs idées par mail aux juristes de l'ADEJ via leurs référents respectifs. Ils travailleront par petits groupes (pour plus de simplicité, les groupes ont été faits en fonction des établissements).

Il conviendra ensuite de fixer une date commune en fonction des disponibilités de la graphiste et des jeunes élus afin de réaliser la fresque. En effet, les jeunes élus ont signalé qu'il y avait les périodes de brevet blanc à prendre en compte.

En deuxième partie de séance, les élus du CMJ ont rencontré M. Bucher, Directeur Technique de la Mairie de Miramas. L'objectif de cette rencontre était de présenter **le projet de construction d'un abribus** aux alentours du collège La Carraire.

Il ressort des explications de M. Bucher qu'une demande concernant la construction d'un arrêt pour le bus de ligne a déjà été présentée en Conseil Municipal. Cependant, le projet des élus du

CMJ concerne un abribus pour le bus scolaire. D'après M. Bucher, cette demande est opportune compte tenu de l'aménagement projeté de la voirie visée (projet de mettre la rue en sens unique afin de sécuriser l'abord du collège).

Les élus ont également pu poser de nombreuses questions relatives à l'aménagement de leur ville. Ainsi, la question de la réfection du sol de la salle Concorde a été à nouveau évoquée. En effet, les travaux auraient dû avoir lieu durant l'été 2013. M. Bucher a expliqué aux jeunes que les travaux ont dû être reportés à l'été 2014 en raison de difficultés procédurales.

Les élus du CMJ ont aussi fait remonter certains problèmes (usure des pelouses synthétiques du stade du collège de Miramas) ainsi que leurs nombreuses idées pour améliorer la vie dans leur commune (davantage d'espaces verts, construction d'un bowl au Skatepark).

M. Bucher les a invités à faire un courrier au Maire afin de lister leurs diverses doléances.

Il ressort de cet entretien que les jeunes élus ont du mal à se rendre compte du temps nécessaire à la réalisation de ce genre de projet. Ils ont des difficultés à appréhender la complexité des démarches administratives et ont l'impression que les adultes « ne tiennent pas leurs promesses ». Il a donc été nécessaire de leur expliquer que si la mise en œuvre de certains projets pouvait être longue, cela ne signifiait pas qu'ils n'aboutiraient pas.

Les jeunes élus se sont bien investis dans cette discussion avec M. Bucher en lui posant de nombreuses questions. Ces échanges leur ont permis d'appréhender la mise en œuvre concrète des projets dans une commune et d'obtenir certaines réponses concernant leur ville.

Séance 5 du 18 avril 2014

Six élus étaient présents lors de cette séance (deux du collège Miramaris, trois du collège La Carraire, un du collège Camus).

La plupart des jeunes n'avaient pas préparé les dessins de la fresque qu'ils étaient censés nous transmettre à la mi-mars comme nous l'avions convenu lors de la séance de février, et ce, malgré les relances que nous avions faites auprès de leurs référents. Ils sont donc arrivés à cette séance sans avoir réfléchi à ce qu'ils voulaient faire apparaître sur la fresque sur la thématique de la diversité. Seules Myriam et Anaïs nous ont présenté un croquis.

Face à leur manque de motivation et d'implication, il a été difficile de débuter la séance. Nous avons finalement décidé de les faire travailler sur leurs dessins durant celle-ci. Nous leur avons distribué des feuilles afin qu'ils réfléchissent aux messages qu'ils souhaitaient faire passer au travers de la fresque.

Au final, ils ont voté pour retenir quatre dessins à envoyer à Mme Jeanne Eléouet afin qu'elle puisse en prendre connaissance et les retravailler si besoin avant la réalisation de la fresque qui devrait avoir lieu au mois de mai.

Séance 6 du 16 mai 2014

Sept élus étaient présents pour cette séance (trois du collège Miramaris et quatre du Collège La Carraire).

Cette séance a été consacrée à la réalisation de la fresque sur toute la journée.

Le matin, l'équipe de juristes de l'ADEJ a pu assister au travail mené par Jeanne Eléouet avec les

jeunes. Elle leur a montré et expliqué le maniement d'une bombe de « graff ». Les jeunes se sont donc entraînés en faisant un aplat de couleurs avec des formes géométriques sur le module horizontal choisi.

Une fois qu'ils ont eu bien maîtrisé le maniement des bombes, le choix des dessins et messages à réaliser a été décidé sur place à main levée.

Avant la pause repas, ils ont commencé à dessiner les contours des dessins choisis.

L'après-midi, l'équipe de l'ADEJ n'a pas pu rester du fait d'un autre projet à réaliser sur la ville de Miramas. Les jeunes ont donc continué leur travail en compagnie de la graphiste et de Mme Rus.

Les retours qui nous ont été fait de cette journée sont positifs. Les élus étaient contents de leurs réalisations.

Résultat final de la fresque :

Echange
Différence
Force
Partage
Solution
Paix

Echange
Différence
Force
Partage
Solution
Paix

Séance 7 du 4 juillet 2014

Cinq élus étaient présents pour cette séance (trois du collège Miramaris et deux du collège La Carraire).

L'objectif de cette dernière séance visait à faire le bilan des deux années de mandat des jeunes élus. Il en ressort que les élus présents étaient satisfaits de leur expérience car ils ont trouvé un espace où ils ont pu s'exprimer et être écoutés « même s'ils sont des enfants ». L'un d'eux affirme : « Si c'était à refaire, on se représenterait ».

Les jeunes élus ont mis en valeur le fait que participer au CMJ leur a permis de se sentir responsables, d'avoir été écoutés et de se sentir engagés. Ils ont apprécié de pouvoir représenter les jeunes de leur commune et participer à des débats.

Ils étaient contents des diverses activités et projets menés durant ces deux années de mandat. Ils ont eu un retour positif des autres jeunes au sujet de la fresque réalisée au Skatepark qui apporte « de la couleur et un beau message ».

Nous leur avons demandé quelles seraient les choses à améliorer pour un prochain CMJ.

Tout d'abord, ils conseillent à leurs potentiels successeurs de se renseigner sur ce qui se passe dans leur ville, de ne pas hésiter à prendre la parole lors des séances et d'être assidus et ponctuels aux réunions.

Ensuite, ils ont mis l'accent sur la difficulté à pouvoir échanger directement avec l'ADEJ, n'ayant pas de moyen de communication mis en œuvre. Ainsi, ils ont proposé de mettre en place un système de carnet pour chaque établissement afin que les élus puissent regrouper leurs idées entre chaque séance.

Ils ont également soulevé le fait que les séances sont trop espacées les unes des autres et qu'ils « oubliaient le travail effectué et à faire entre chacune ». Ils auraient également souhaité que le CMJ se termine avant le brevet des collèges.

C. Projet « Egaux entre nous » à l'école Van Gogh (Miramas)

Séance n°1 du 21 mars 2014

La première séance était prévue le 21 mars de 14h à 17h. Elle s'est finalement déroulée en 1h30 en raison d'une évaluation que devait passer le professeur de la classe concernée.

Celui-ci, lors d'une séance antérieure, avait présenté à ses élèves la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et les douze droits qu'elle contient.

Dans un premier temps, nous exposons aux enfants le projet que nous allons construire avec eux et qui portera sur le droit à la différence et la notion d'égalité. Puis, nous définissons l'objectif final des six séances à venir, à savoir la création d'une affiche, d'un livret ou de cartes postales réunies dans le but de former une « affiche patchwork » sur le thème abordé.

A travers l'introduction classique de l'ADEJ, nous insistons sur le principe d'égalité de tous devant la loi ainsi que sur la liberté de conscience.

Dans un second temps, les enfants découvrent la vidéo « Alice au pays des droits de l'enfant ». Suite au visionnage, nous recueillons leurs impressions. Ils ont surtout été marqués par les images de guerre, d'enfants enfermés ou vivant dans la rue.

Nous leur demandons alors de nous indiquer les droits cités dans le film. Ensuite, nous expliquons qu'au vu du sujet que nous allons aborder dans ces séances, nous allons retenir trois droits sur lesquels nous travaillerons ensemble : le droit à la lutte contre le racisme, le droit à l'identité culturelle et religieuse et la liberté d'expression. Nous développons ces trois thématiques.

Pour mieux leur faire comprendre ces trois notions, nous les invitons à nous donner des exemples de différences qui peuvent exister entre les personnes. Ils citent des différences physiques, tournant autour de l'apparence, par exemple porter des lunettes, ou la couleur des cheveux, des yeux…

Nous les invitons à mieux regarder le thème sur lequel nous allons travailler et à essayer de nous donner des disparités pouvant exister entre les personnes en corrélation avec ce dernier.

Un enfant prend comme exemple la religion, ce qui nous permet de rebondir en réexpliquant ce qu'est le racisme. Pour essayer de donner un exemple concret, nous leur demandons s'il est possible que les juristes de l'ADEJ soient racistes l'une envers l'autre. Leurs réponses sont très confuses. Il y a de gros amalgames entre les notions de religion, d'origine et de nationalité (Exemple : « Je suis de religion française. »)

Nous essayons donc de bien distinguer les trois éléments en illustrant à chaque fois par des exemples concrets.

Nous terminons la séance en leur demandant de noter sur une feuille un mot, un thème ou une phrase retenus de la séance. En dépouillant les papiers, un peu plus tard, nous verrons que les notions les plus consignées ont été : racisme, origine, religion, nationalité, droit, protection, guerre.

Enfin, pour la séance suivante, ils devront sélectionner un droit et l'illustrer en faisant de même pour chacune des notions abordées que sont la religion, l'origine et la nationalité.

Pour conclure sur cette première séance, il est important de soulever plusieurs points. Les bases sont posées mais ne sont pas claires pour tous les enfants. Beaucoup d'informations ont été données en trop peu de temps. Certains enfants ont clairement compris mais pour d'autres, nous sentons qu'un travail de fond est à réaliser.

L'accueil des enfants a été très positif ainsi que leur participation et leur attention. Ils ont semblé être intéressés par le thème. Il y a effectivement un travail à effectuer sur certaines idées, ce qui est tout à fait normal pour des enfants de cet âge

Séance 2 du 4 avril 2014

Nous vérifions en début de séance que les notions vues en séance 1 sont comprises. Leurs remarques, comme « Je suis de nationalité musulmane », « Je suis de religion française » ou encore « Si un athée est marié avec une tunisienne, peut-il demander la nationalité tunisienne ? », nous prouvent que ces notions sont très confuses. Un élève nous dit aussi que « on ne peut pas parler de la religion car c'est une croyance à nous. Si les autres le savent et qu'ils n'aiment pas, ils peuvent se moquer ». Cette remarque nous permet de revenir sur la notion de racisme.

Ensuite, nous distribuons un extrait du « Petit Prince » de Saint-Exupéry. Plusieurs lectures sont nécessaires aux enfants pour comprendre le message à dégager de ce texte.

S'ensuit une discussion sur les notions abordées dans l'extrait, à savoir la tolérance et le respect. Le texte est très bien lu, très bien compris et les notions sont dégagées par les élèves.

En seconde partie de séance, nous visionnons la vidéo « Toi et moi » dans laquelle nous découvrons une petite fille, Marina, Française d'origine croate, qui nous raconte l'histoire de sa famille, sa vie en France et nous parle de son pays d'origine, la Croatie.

Les élèves nous expliquent ce qu'ils ont vu. Nous faisons donc le lien entre ce que l'on a vu dans les séances 1 et 2 et le petit film. Dans l'ensemble, les notions sont comprises même si nous sentons qu'il faudra y revenir pour certains.

Séance 3 du 11 avril 2014

Nous sollicitons la contribution des enfants afin qu'ils décrivent et reprécisent ce que nous avons fait la semaine précédente, puis qu'ils nous réexpliquent les notions de nationalité, origine et religion.

Ils se rappellent bien les différents thèmes étudiés, le message que nous avions voulu leur transmettre via l'extrait du « Petit Prince » ainsi que la vidéo dans laquelle Marina nous raconte l'histoire de sa famille croate et donc ses origines. Ils restituent correctement les informations.

Nous leur distribuons donc un petit jeu afin d'être sûrs de l'exacte compréhension des trois notions. Ce jeu a été bien réussi par la grande majorité des enfants.

L'étape qui suit est la prise de connaissance du travail qui a été demandé entre les séances 2 et 3. A savoir, des illustrations sur le principe d'égalité et la continuation d'une petite histoire distribuée sous forme de livret. Les enfants, sur la base du volontariat, viennent nous présenter leurs dessins sur le principe d'égalité.

Les dessins portent pour beaucoup sur l'égalité homme-femme et l'égalité entre les enfants.

Dans un second temps nous revenons sur le travail demandé lors de la séance n°2. L'histoire que contenaient les livrets (« On n'aime pas les chats ») n'a pas été comprise. La morale n'a pas été saisie. Il est vrai que le message était subtil et méritait d'être vu et lu avec nous.

Enfin, en deuxième partie de séance des binômes sont créés et chacun des groupes doit se positionner sur un des cinq thèmes suivants : le principe d'égalité, lutte contre le racisme, droit à la différence, les droits des enfants, respect et tolérance.

Nous leur demandons d'illustrer sur une affiche le thème qu'ils ont choisi. A la fin de la séance, le travail a bien évolué et il semble que les affiches soient prometteuses.

Séance 4 du 16 mai 2014

Dan Moyal, le graphiste, est présent avec les juristes de l'ADEJ lors de cette 4ème séance. Nous demandons aux élèves de lui présenter le projet et de lui expliquer ce que nous avons vu jusqu'ici.

Les enfants donnent de très bonnes explications. Une des élèves nous redonne même avec exactitude certaines phrases de l'extrait du « Petit Prince » ainsi que le message principal. Dan Moyal se présente et réexplique l'objectif final, à savoir la production de cartes postales et d'une affiche. Il explique son métier et son rôle dans le projet. Il donne ensuite quelques instructions aux enfants sur ce qu'il attend de leurs dessins.

Les élèves se remettent à travailler sur de nouvelles affiches où ils vont cibler ce qui est exploitable par Dan Moyal en suivant ses instructions. Le graphiste passe dans les groupes afin de leur montrer individuellement et concrètement sur leurs dessins ce qu'il attend : en l'occurrence davantage de couleurs, des dessins plus gros, en centre de page, et du texte.

Les juristes, quant à elles, passent dans les groupes afin de s'attarder sur le message que les enfants veulent transmettre via leurs dessins et vérifier les notions en discutant individuellement avec eux lorsque quelque chose n'a pas été compris.

En deuxième heure nous demandons aux enfants de peaufiner leurs affiches et d'y inscrire un message, un slogan, une phrase afin que ce dessin puisse avoir une vie hors de l'affiche et transmette à lui seul un message clair.

Les affiches sont données à Dan Moyal qui doit travailler dessus pour la séance suivante du 23 mai.

Séance 5 du 23 mai 2014

La séance débute par la présentation de quelques cartes réalisées par Dan moyal. Les élèves sont contents du résultat. Leur travail et le projet commence à se concrétiser.

Dan Moyal leur explique comment il a réalisé les cartes et ce qu'il compte faire par la suite.

Il passe ensuite voir les élèves afin que ces derniers puissent lui poser des questions. Ils ont surtout l'inquiétude que leur travail ne soit pas exploité.

Nous les mettons ensuite par groupes afin qu'ils préparent la séance suivante qui consistera à passer dans les classes afin de présenter leur travail terminé aux autres enfants de l'école. Nous leur demandons comment ils pensent présenter leurs affiches.

Les débuts sont difficiles. Nous nous rendons compte que nous n'avons pas expliqué assez précisément ce que nous attendons d'eux, et les élèves sont perdus. Ils ne savent pas comment expliquer. Le professeur prend donc la relève et explique très concrètement en écrivant sur le tableau ce que nous attendons d'eux.

Ils disposent donc de la trame suivante pour préparer leurs présentations :

1) Se présenter :
   - ✓ Présenter le travail
   - ✓ Parler des intervenants et les raisons de leur venue
   - ✓ Expliquer le travail du graphiste
   - ✓ Présenter les thèmes :
     - *Le droit à la différence
     - *Principe d'égalité
     - *Les Droits
     - *Lutte contre le racisme
     - *Respect et tolérance
2) Approfondir les thèmes

Séance 6 du 13 juin 2014

Cette dernière séance débute par la présentation des affiches et des cartes mises en forme par Dan Moyal. Les enfants sont ravis du résultat et sont fiers de cette réalisation. Un jeu de 12 cartes postales est donné à chaque enfant ainsi qu'une affiche. Une grande affiche est aussi donnée pour affichage dans la classe.

Ensuite, nous reformons les groupes qui ont été déterminés à la séance précédente. En première partie de séance, les élèves finalisent la présentation de leur projet et chaque groupe s'entraîne devant la classe.

Après la récréation, les groupes passent dans les cinq classes de l'école afin de présenter le projet « Egaux entre nous » et montrer leurs réalisations. Ils distribuent à chaque enfant un exemple de leurs affiches et également une grande affiche à exposer dans la classe.

Certains élèves étaient timides et au début ne voulaient pas parler devant les autres, puis finalement ils se sont tous pris au jeu. Tout s'est bien passé pour chacun des groupes.

Nous sommes très contents du résultat de ce projet et de l'implication des enfants.

Exemples de cartes postales réalisées :

EGaux entre NOUS
PRINCIPE D'ÉGALITÉ
Dessins de
Melvina et Rédouane
NATIONALITÉ ET ORIGINE ! C'EST PAS LA MEME CHOSE.
MAIS ILS ONT LES MEMES DROITS
L'enfant est né en hollande et il est d'origine algérienne.
je suis de nationalité française,
et d'origine marocaine.
Réalisé par les élèves de CM1 de l'école Van Gogh (Miramas) et l'association ADEJ / Maquette Dan Moyal / juin 2014

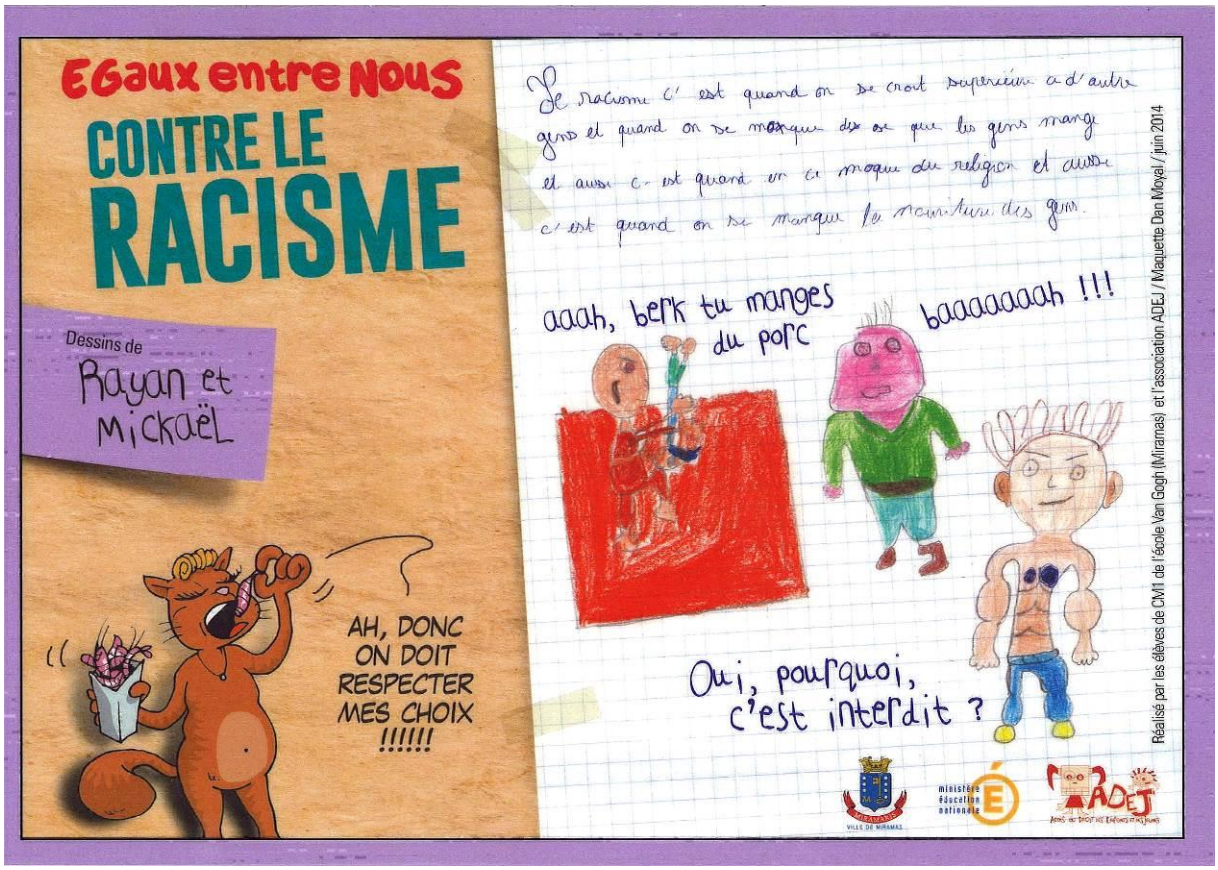
EGaux entre NOUS
CONTRE LE RACISME
Dessins de
Rayan et Mickaël
AH, DONC ON DOIT RESPECTER MES CHOIX !!!!!!
Le racisme c'est quand on se croit supérieur à d'autre gens et quand on se moque de ce que les gens mange et aussi c'est quand on se moque de religion et aussi c'est quand on se moque la couleur des gens.
aaah, berk tu manges du porc
baaaaaaah !!!
Oui, pourquoi, c'est interdit ?
Réalisé par les élèves de CM1 de l'école Van Gogh (Miramas) et l'association ADEJ / Maquette Dan Moyal / juin 2014

Affiche :

ÉGAUX ENTRE NOUS
LES ÉLÈVES DE CM1 DE L'ÉCOLE PRIMAIRE VAN GOGH PRÉSENTENT LE FRUIT DE LEUR TRAVAIL RÉALISÉ DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2014 SUR LES NOTIONS DE TOLÉRANCE, DE RESPECT ET D'ÉGALITÉ AVEC LA PARTICIPATION DE L'ADEJ ET SOUTENUE PAR LA MAIRIE DE MIRAMAS.
LE DROIT À LA DIFFÉRENCE
LES DROITS DE L'ENFANT
RESPECT ET TOLÉRANCE
PRINCIPE D'ÉGALITÉ
CONTRE LE RACISME
LIBRE
RESPECT ET TOLÉRANCE
CONTRE LE RACISME
PRINCIPE D'ÉGALITÉ
LES DROITS DE L'ENFANT
LE DROIT À LA DIFFÉRENCE
Danya, Ilyes, Dounia, Fetah, Fatma, Marwa, Ines, Reda, Hajar, Samir, Bilal, Léa, Sarah, Salim, Mahouane, Nour, Amir, Malicia, Melvina, Retouane, Rayan, Michaël.
ADEJ

D. Actions diverses Bouches-du-Rhône

1. Interventions

Dates	Etablissement	Outils	Classe ou Age	Filles	Garçons	Total
02-avr	ITEP Les Cadeneaux - Les Pennes Mirabeau	13/18 Questions de justice	14-16 ans	0	8	8
16-juin			13-16 ans	0	9	9
27-oct	CS Tichadou - Port de Bouc	Procès fictif	12-14 ans	5	0	5
28-oct			.	.	.	.
30-oct			.	.	.	.
20-nov	Collège Yves Montand - Allauch	Droit et Internet	5è 1	13	15	28
			5è 2	12	13	25
			5è 3	13	13	26
21-nov			5è 8	9	15	24
			5è 4	11	16	27
			5è 6	8	15	23
29-oct	Journée « Fête tes droits » du Conseil Général		6-13 ans	38	38	76

2. Déroulement

« 13/18 Questions de justice »

Afin de mieux appréhender le fonctionnement de la justice, l'ITEP Les Cadeneaux des Pennes Mirabeau s'est vu proposer l'action « 13/18 Questions de justice ».

Lors de la présentation de ce module, les intervenants se sont trouvés face à des groupes assez différents.
Ainsi, alors que l'action s'est assez bien déroulée avec le premier groupe, elle a été beaucoup plus difficile à réaliser avec le second, dans lequel les jeunes étaient assez dissipés. Le référent a dû faire sortir certains élèves afin de retrouver le calme.

Les préoccupations des deux groupes étaient elles-mêmes assez différentes.
Tandis que les débats sur les questions de citoyenneté, d'égalité et d'orientation sexuelle ont pris une place importante avec le premier, les questions liées à l'usage de stupéfiants ont dominé dans le second.

Même si l'ensemble des thèmes ont été abordés avec les deux groupes, des tendances se sont dégagées lors des débats. Les notions de discrimination et de racisme, elles aussi présentées, pourraient peut-être nécessiter la programmation d'un module spécifique à ce sujet.

« Droit et Internet »

Cette action éducative a été dispensée auprès du niveau de 5e au Collège Yves Montand d'Allauch soit huit classes. La convention passée avec l'établissement a été complétée par des fonds FIPD afin de voir toutes les classes de 5e.

Les élèves étaient dynamiques et participatifs. Au vu de leurs nombreuses questions, ils ont été intéressés par la thématique. Le retour de l'assistante sociale est également positif quant à la pertinence de ces interventions.

Les interventions se sont déroulées de manière classique. Cependant, il a été nécessaire de s'attarder sur la notion de légitime défense et le fait se faire justice soi-même. En effet, les élèves nous expliquent qu'au collège « On a le droit de frapper si on se fait s'insulter, on est obligé de faire notre loi ! ». Ils nous ont aussi beaucoup interrogés sur le port d'arme et notamment l'usage des armes par les forces de police.

Au sein de plusieurs classes, les juristes ont fait quelques digressions concernant la Justice Pénale car les jeunes avaient de nombreuses questions. Ainsi, les notions de garde à vue, de casier judiciaire et de prescription ont été expliquées.

Certains étaient étonnés d'apprendre que l'obligation à l'instruction était en vigueur dans les établissements pénitentiaires pour mineurs. Le milieu carcéral a suscité des questionnements, ils se demandaient par exemple « si l'EPM était aussi violent que les prisons pour adultes ».

« Procès fictif »

Cette intervention s'est déroulée sur plusieurs séances lors des vacances de la Toussaint au Centre social Lucia Tichadou de Port-de-Bouc. La moitié de la convention initialement prévue a été prise en charge par les financements du CUCS de Port de Bouc.

Le descriptif de ces actions se trouve dans la partie Droit au quotidien Port-de-Bouc.

Journée « Fête tes droits » du Conseil Général

A l'occasion de l'anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant, l'ADEJ a été sollicitée pour tenir un stand. Lors de cette manifestation les intervenants de l'association ont proposé une action nommée **« Graine de droit ».** Cette action dont le support est un plateau de jeu a permis aux jeunes de tester leurs connaissances sur diverse thématiques liées au droit telles que :

- La justice
- L'acceptation des différences
- Les droits de l'enfant
- La citoyenneté

Dans ce cadre les juristes ont pu rencontrer 76 enfants de 6 à 13 ans.

A.D.E.J
ADEJ
Tous
Mineurs
Majeurs
Égalité
Justice
Mieux connaître
ses droits et devoirs
pour mieux appréhender
sa citoyenneté.

A.D.E.J
ADEJ
Tous
Mineurs
Majeurs
Égalité
Justice
Mieux connaître
ses droits et devoirs
pour mieux appréhender
sa citoyenneté.

3ème partie :

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

I. Formation « Justice pénale des mineurs » et « Relations Filles/Garçons » à destination des médiateurs d'Adelies

Dates : 24 et 25 février 2014

Participants : 19 le 24/02/2014 ; 18 le 25/02/2014

Juristes animateurs : Chahida (formation sur la Justice pénale des mineurs)
Benjamin (Relations filles/garçons)

1. La justice pénale des mineurs

Objectifs

- Travailler sur les stéréotypes et préjugés des jeunes
- Informer les médiateurs sur la justice pénale des mineurs
- Réinterpréter les expériences et les pratiques des médiateurs

Contenu

- Le mineur délinquant, le mineur victime
- La phase policière (retenue/garde à vue)
- La phase judiciaire (poursuite, instruction, jugement, mesures-sanctions-peines)
- Cas pratiques

Bilan

De nombreuses interrogations, parfois vives, ont été soulevées par une grande majorité du groupe, notamment sur les notions de justice/injustice liées selon de nombreux professionnels, au niveau social. De plus, ils sont très surpris de ne pas avoir été sensibilisés durant leur scolarité ou leur jeunesse au fonctionnement de la justice. Certains disent se retrouver « complétement désemparés » face aux forces de l'ordre. Ils nous ont demandé de bien vouloir leur envoyer un petit récapitulatif des notions abordées (âge, condition de détention en garde à vue ou retenue judiciaire, conditions de contrôle des papiers, palpations…). Des cas personnels ont été évoqués.

L'objectif, tout en répondant aux situations personnelles pouvant susciter l'angoisse, a toujours été de recadrer ces propos avec le rôle du médiateur ainsi que sa façon d'appréhender ce type de problèmes avec un mineur.

Tous les participants du groupe ont été sensibilisés à l'importance d'informer leurs hiérarchies concernant tout problème impliquant un mineur, et ont d'ailleurs développé cette réflexion avant même les juristes de l'ADEJ.

Les débats ont été parfois vifs et passionnés concernant la notion d'injustice, le sentiment de « toute-puissance » des forces de l'ordre, et l'impartialité des magistrats.

2. Les relations filles/garçons

Objectifs

- Travailler sur les stéréotypes et préjugés véhiculés dans notre société, adulte et adolescente
- Permettre aux médiateurs de réagir aux propos et situations sexistes et inégalitaires
- Fournir une information sur les infractions à caractères sexiste et sexuel (diffamation, agression sexuelle, viol...), d'un point de vue juridique et de la perception et des pratiques juvéniles.
- Réinterpréter les expériences et les pratiques des médiateurs

Contenu

- Introduction générale sur les inégalités hommes/femmes persistantes dans notre société
- Explication/définition des rapports sociaux de genre et du principe d'égalité, du sexisme...
- Impacts des rapports de genre sur les comportements adolescent-e-s
- La pratique et le rôle des médiateurs ? Témoins, acteurs ?

Bilan

Un débat sur l'existence de professions réservées à un sexe en particulier a donné lieu à des échanges. Un petit groupe a considéré que les femmes étaient beaucoup trop « faibles » pour pratiquer certaines professions (dans le bâtiment notamment) alors que certains métiers étaient, pour eux, interdits aux hommes (esthéticien, sage-femme…). Après discussion ils ont abouti à la conclusion que l'égalité devait s'appliquer partout, y compris dans le monde du travail.
Ils déplorent le fait que malgré l'égalité théorique, il existe encore une différence de revenus entre hommes et femmes.

L'intervention a continué par un historique de l'évolution législative sur l'égalité des droits entre les femmes et des hommes. A cette occasion ont été abordées les notions de discrimination, de sexisme, d'injures et de diffamation.
Ont également été traités les thèmes de la majorité sexuelle, des agressions sexuelles, des violences conjugales et du viol.

Les participants ont été sensibles aux différentes thématiques abordées, et ont pu débattre et faire part au groupe de certaines situations auxquelles ils ont été confrontés.

Concernant leur façon d'appréhender les rapports garçons/filles sur le terrain, les médiateurs sont, d'après leurs dires et suite à cette formation, plus enclins à pouvoir sensibiliser les mineurs sur leurs comportements à l'égard du sexe opposé, notamment en les mettant en garde contre la réalisation d'infractions.

II. Formation « La loi relative à la protection de l'enfance : Secret Professionnel et Information Partagée » à destination de l'association Aide Insertion de Gardanne

Date : 13 octobre 2014

Participants : 13

Objectifs

- Définir la notion de secret professionnel
- Déterminer le cadre de l'information
- Permettre aux participants de faire le point sur ces notions et d'échanger sur leurs pratiques

Contenu

- Définition du secret professionnel, principe de l'interdiction de divulguer des éléments relevant du secret professionnel
- Le cadre juridique de la levée du secret professionnel
- Le cadre juridique du partage d'informations à caractère secret

Bilan

La formation a permis, dans un premier temps, de définir le secret professionnel, en précisant les tenants et les aboutissants de cette notion, puis d'expliquer les conditions dans lesquelles le secret peut être levé.

Le second temps de l'intervention a été consacré au cadre juridique du partage d'informations à caractère secret et des différentes situations de partage (entre professionnels concourant à la protection de l'enfance, entre professionnels de l'action sociale ou avec des intervenants extérieurs).

Le temps de formation a également donné l'occasion aux participantes d'échanger sur leurs pratiques et de poser des questions sur des situations rencontrées.
A ce sujet, il y eut plusieurs interrogations sur l'organisation interne pour assurer la confidentialité (insonorisation des locaux, accès au fax…), sur le signalement, notamment dans la situation où un majeur, victime d'un viol, refuse de déposer plainte, et sur la responsabilité des travailleurs sociaux en maternité dans le cas d'un accouchement sous X où le père souhaite avoir des informations.

La diversité des fonctions des participantes à l'action (infirmière scolaire, assistantes sociales, médecin de l'éducation nationale, conseillère d'insertion professionnelle, éducatrice spécialisée, conseillère en économie sociale et familiale, direction et coordination de l'AAI) a contribué à rendre plus vivants les thèmes abordés.

4ème partie :

LES PERSPECTIVES POUR 2015

La poursuite de Droit au Quotidien

En 2015, l'association poursuivra son action Droit au Quotidien auprès des jeunes de la Région. Pour adapter les actions en fonction de notre public, les actions assurées dans le cadre de Droit au Quotidien seront définies en concertation avec les équipes pédagogiques et les personnels communaux des différents territoires sur lesquels nous interviendrons.

Ainsi, nous renouvellerons les actions effectuées dans le cadre des actions éducatives du Conseil Régional et du Conseil Général des Bouches-du-Rhône. De même, nous poursuivrons le travail réalisé en lien avec les services du Contrat de Ville, CLSPD ou CISPD des communes de Bouc Bel Air, Simiane, Cabriès, Vitrolles, Martigues, Miramas, Port de Bouc, Les Pennes Mirabeau et bien sûr Marseille.
Nous engagerons une coopération avec les communes de Gardanne, Aix-en-Provence, Istres et Port Saint Louis du Rhône.

Outre les actions conduites en milieu scolaire, nous poursuivrons également le travail réalisé dans le cadre extra-scolaire, notamment auprès des centres sociaux.

Nous espérons finaliser le support interactif en ligne sur Internet ayant pour thèmes les relations filles/garçons et la promotion de l'égalité à destination des écoles primaires, collèges et lycées. Nous essaierons aussi de mobiliser nos partenaires autour d'un support que nous avons créé sur le droit de vote.

En ce qui concerne la Formation, l'ADEJ continuera à organiser des ateliers gratuits d'information et de sensibilisation des professionnels. De plus, nous devrions pouvoir répondre aux demandes de formation des partenaires qui nous solliciteraient, comme ce fut le cas les années précédentes.

De nouveaux projets

En collaboration avec l'ITEP Serena, nous interviendrons sur les questions du respect et des différences auprès d'un groupe d'enfants, et sur l'égalité hommes-femmes auprès d'un groupe d'adolescents. Ces projets pourraient aboutir à un support vidéo d'une part, et à une page Internet d'autre part.

Le procès fictif avec l'ITEP les Cadeneaux se poursuit et nous espérons que le groupe, qui est très investi, pourra jouer ce procès au sein du Tribunal de Grande Instance de Marseille.

Nous poursuivrons les ateliers d'implication civique, dispositif d'alternatives aux poursuites pour les mineurs, par le biais de séances collectives d'information sur le monde de la justice.

Nous accompagnerons à nouveau la commune de Miramas dans l'animation de son Conseil Municipal des Jeunes.

De plus, l'association ADEJ a été nommée administrateur ad hoc en 2014 et exercera peut-être ces fonctions en 2015.

Nous continuerons également d'être réactifs par rapport aux différentes demandes qui nous seront formulées par les établissements scolaires ou les centres sociaux, mais aussi de réfléchir à de nouveaux outils que nous pourrions proposer pour l'avenir.

L'ADEJ aura 20 ans

Pour fêter ses 20 ans, l'ADEJ proposera d'animer auprès des jeunes, tout au long de l'année, une exposition itinérante conçue à partir de ses différents supports pédagogiques, avec comme fil conducteur : connaître et exercer ses droits et ses devoirs.
Une matinée d'information sera par ailleurs proposée aux professionnels de l'enfance et de la jeunesse.
Enfin, notre site Internet sera refait afin d'être plus accessible au public.

ANNEXES

Date : ……

EVALUATION DE L'INTERVENTION DE L'ADEJ

Etablissement scolaire : …….. Classe : ……..

L'intervention vous a-t-elle intéressé(e) ?

□ Oui □ Moyennement □ Non

Pensez-vous mieux connaître vos droits ?

□ Oui □ Non

Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?

□ Oui □ Non

Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?

□ Oui □ Non

Entourez la note que vous donneriez à l'intervention.
(0 étant la moins bonne note et 10 la meilleure)

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Merci d'avoir bien voulu remplir cette fiche d'évaluation

Association A.D.E.J.
Accès au Droit des Enfants et des Jeunes
5, cours Joseph Thierry - 13001 Marseille – Tél : 04.91.50.50.86 – Fax : 04.91.50.87.81
www.adej.org – association.adej@wanadoo.fr

FICHE D'INTERVENTION
POUR LES ANIMATEURS DE L'A.D.E.J

Date : .....
Intitulé de l'action : .....
Animateurs : .....

Etablissement scolaire ou centre social : .....
.....

Classes accueillies : .....
Nombre d'élèves :.....
- garçons :.....
- filles : .....
Noms des accompagnateurs : .....
.....

Remarques des élèves : .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Remarques des animateurs : .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....